



UCLouvain
SAINT-LOUIS BRUXELLES

UNIVERSITE CATHOLIQUE DE LOUVAIN

Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication

UNIVERSITE SAINT-LOUIS - Bruxelles

Analyse de l'Accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Japon

(Japan-EU Free Trade Agreement – JEUF TA)

Comment l'Accord nippon-européen produirait un impact différencié sur les secteurs-clés des Etats membres européens ?

Mémoire « Synthèse »

Mémoire réalisé par
Aslihan ARPACIOGLU

Sous la supervision de
Jean-Christophe DEFRAIGNE

Lecteur/Rapporteur
Dian BALAN

En vue de l'obtention du grade de **Master 120 en études européennes**

Année académique 2018 - 2019

« Je déclare sur l'honneur que ce mémoire a été écrit de ma plume, sans avoir sollicité d'aide extérieure illicite, qu'il n'est pas la reprise d'un travail présenté dans une autre institution pour évaluation, et qu'il n'a jamais été publié, en tout ou en partie. Toutes les informations (idées, phrases, graphes, cartes, tableaux, ...) empruntées ou faisant référence à des sources primaires ou secondaires sont référencées adéquatement selon la méthode universitaire en vigueur.

Je déclare avoir pris connaissance et adhérer au Code de déontologie pour les étudiants en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses et savoir que le plagiat constitue une faute grave. »

Avant-propos

Résultant d'une expérience enrichissante et bénéfique pour les étudiants en fin de parcours en vue de l'obtention d'un Master 120 en études européennes, ce mémoire est le fruit de deux ans d'investissements personnels et professionnels. Avant de plonger dans la lecture de ce mémoire, je tenais à saisir cette occasion pour remercier toutes les personnes qui ont contribué de quelque manière que ce soit à la réalisation de ce travail.

Mes remerciements sont adressés :

À mon promoteur, monsieur Jean-Christophe DEFRAIGNE, pour sa disponibilité, sa patience et ses précieux conseils au vu de la maîtrise du sujet traité me permettant une analyse poussée et quasi complète ;

À mes parents et aux autres membres de ma famille pour leur soutien inconditionnel durant ces deux années ;

À Natalia KRYSTOSIAK, pour sa présence, son support psychologique, ses cookies et nos discussions au sujet d'alpacas, de chats et de livres de lecture ;

Et à toutes ces personnes qui ont contribué de près ou de loin à travers leurs encouragements, et sans qui, je n'aurai pu arriver au bout de ce parcours.

Enfin, la raison pour laquelle j'ai décidé de traiter de ce sujet-là, c'est tout simplement que l'un de mes rêves est de voyager, ou encore mieux, de vivre au Japon et de découvrir la beauté de ce pays, de cette culture et pour avoir eu un coup de cœur pour la langue. Pour finir, je ne pouvais manquer d'évoquer les mangas/animés, lorsque nous parlons du Japon, qui rythment ma vie au quotidien et qui ont rythmé mes journées afin de surmonter l'élaboration de ce mémoire en vue de l'obtention du grade de Master en études européennes.

Contenu

Index.....	8
Introduction.....	10
1. Les relations commerciales euro-nippones.....	11
1.1 Situation générale	11
1.1.1 Aperçu des relations commerciales euro-nippones.....	11
1.1.1.1 Le commerce des biens et services	11
1.1.1.2 Les investissements directs étrangers.....	12
1.1.1.3 Les produits importés et exportés	13
1.2 Les secteurs européens et japonais	14
1.2.1 Les secteurs européens	14
1.2.1.1 Le secteur agricole.....	14
1.2.1.2 L'industrie automobile	16
1.2.1.3 Le textile et les vêtements	19
1.2.1.4 Les services	21
1.2.1.4.1 Services commerciaux.....	21
1.2.1.4.2 Services financiers	22
1.2.1.5 Les marchés publics.....	22
1.2.2 Les secteurs japonais.....	24
1.2.2.1 Secteur agricole	25
1.2.2.2 Secteur automobile	25
1.2.2.3 Secteur électronique	28
1.2.2.4 Services financiers	30
1.2.2.5 Les marchés publics.....	30
2. Analyse de l'accord nippon-européen (JEUFTA)	31
2.1 Contexte international	31
2.2 Aperçu général	34
2.3 Le JEUFTA et l'OMC	36
2.3.1 Règle d'origine.....	37
2.3.2 Barrières techniques au commerce.....	38
2.3.3 Agriculture	39
2.3.4 Clause d'arbitrage.....	40
2.4 Les opportunités/forces	41

2.4.1	Réduction/suppression des barrières tarifaires	41
2.4.1.1	Secteur automobile	41
2.4.1.2	Secteur agricole	42
2.4.1.3	Secteur du textile et vêtements	44
2.4.1.4	Secteur des services financiers.....	44
2.4.1.5	Secteur de l'électronique	45
2.4.2	Barrières non tarifaires.....	45
2.4.2.1	Barrières techniques au commerce.....	45
2.4.2.2	Les indications géographiques	46
2.4.3	Période de transition	47
2.4.4	L'accès aux marchés publics	47
2.5	Les menaces/faiblesses	49
2.5.1	Réduction/suppression des barrières tarifaires	49
2.5.2	Période de transition	50
2.5.3	L'accès à certains secteurs	50
2.6	Comparaison avec les accords canadien et sud-coréen.....	52
2.6.1	Accord économique et commercial global – CETA.....	52
2.6.1.1	Secteur agricole	53
2.6.1.2	Mécanisme d'arbitrage	54
2.6.1.3	CETA – JEUF TA : avantages comparatifs.....	56
2.6.2	L'Accord de libre-échange entre l'UE et la Corée du Sud.....	57
2.6.2.1	Les similitudes et les différences.....	58
2.6.2.2	Le détournement de commerce.....	61
3.	L'impact du JEUF TA	65
3.1	Les gains en valeur et en pourcentage	65
3.1.1	En termes de P.I.B	65
3.1.2	En termes d'importations et d'exportations.....	66
3.1.3	En termes d'investissements.....	68
3.1.4	En termes d'emploi et salaires réels	68
3.2	Les secteurs gagnants & perdants.....	69
3.2.1	Secteur automobile	69
3.2.2	Secteur agricole	72
3.2.3	Les marchés publics.....	74
3.2.4	Secteur électronique	75

3.2.5	Le secteur du textile et de l'habillement.....	75
3.2.6	Secteurs financier	76
3.3	Les Etats membres gagnants & perdants.....	77
3.3.1	Les exportateurs de produits alimentaires et de vins	77
3.3.2	Les exportateurs automobiles et de pièces de véhicule	80
3.3.3	Les autres secteurs	83
3.4	Brexit	85
4.	Conclusion	88
5.	Bibliographie.....	92
6.	Annexes	109

Index

ACEA – Association des constructeurs européens d’automobiles

AMNA - Accès aux Marchés pour les produits Non Agricoles)

AMA - Accès aux Marchés pour les produits Agricoles)

AMP - Accord sur les Marchés Publics figurant à l’annexe 4 de l’accord sur l’OMC

CEPII – Centre d’Etudes Prospectives et d’Informations Internationales

CGE – Computable General Equilibrium

CIAR - Commission Impact Assessment Report

CTCI - Classification Type pour le Commerce International (*SITC – Standard International Trade Classification*)

IDE – investissements directs étrangers

ISDS – *Investor-State Dispute Settlement* ; Mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et Etats

JETRO – Japan External Trade Organization

JEUFTA – Japan-EU Free Trade Agreement

MP – Marchés Publics

NPF - Nation la Plus Favorisée (*MFN – Most Favoured Nation*)

OMC – Organisation Mondiale du Commerce

O.N.U – Organisation des Nations Unies

P.I.B – Produit Intérieur Brut

R&D – Recherche et développement

SH - Système Harmonisé de désignation et de codification des marchandises (*Harmonised Commodity Description and Coding System*)

TPP - Traité Trans-Pacifique

TRQ – *Tariff Rate Quota* ; en français : taux de droit contingent

TTIP - Transatlantic Trade and Investment Partnership ; en français : Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement

TSIA – Trade Sustainability Impact Assessment

UE – Union européenne

Introduction

Dans un contexte international où certains prônent le protectionnisme, d'autres œuvrent pour la libéralisation. C'est notamment le cas de l'Union européenne qui négocie plusieurs accords de libre-échange et dont un en particulier qui est le JEUFTA (*Japan-EU Free Trade Agreement*). Ce dernier est un accord commercial avec le Japon dont les négociations ont été entamées en 2013 et qui est en vigueur depuis le 1^{er} février 2019.

A travers cet Accord, les deux Parties, en plus d'œuvrer pour plus de libéralisation, veulent accroître leurs échanges commerciaux via une suppression des barrières tarifaires et une réduction des obstacles techniques au commerce. D'autres objectifs sont poursuivis. On peut, entre autres, citer l'adoption et l'application des normes internationales et ainsi les renforcer ou encore la réduction du détournement de commerce en défaveur du Japon engendré par la conclusion de l'Accord de libre-échange avec la Corée du Sud en 2011.

Dans le cadre de ce mémoire de fin de master en études européennes, l'objectif sera d'analyser le JEUFTA afin de déterminer ou dans une moindre mesure de supposer comment celui-ci impactera les Etats membres et leur(s) secteur(s)-clé(s). Ainsi, la problématique qui nous servira de fil conducteur sera la suivante : « Comment l'Accord nippon-européen produirait un impact différencié sur les secteurs-clés des Etats membres européens ? ».

Les secteurs-clés, ici, font référence aux secteurs offensifs et défensifs européens et japonais. Parmi ceux-ci, nous analyserons les secteurs de l'agriculture, de l'automobile, financier, du textile et de l'habillement, de l'électronique et pour finir les marchés publics. Cette analyse sera décomposée en trois parties. Premièrement, une description des secteurs européens et japonais aura lieu afin d'avoir une vision claire de ceux-ci ainsi que de leurs relations commerciales régies sous l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Deuxièmement, nous étudierons de manière plus ou moins approfondie l'Accord en lui-même afin d'en ressortir les opportunités ainsi que les menaces. Cela nous permettra, dans une troisième partie, de déterminer ou en tout cas de supposer les secteurs et les Etats membres européens gagnants et perdants afin de répondre à notre problématique. Enfin, dans cette dernière partie, nous aborderons brièvement le BREXIT et les inquiétudes tant européennes que japonaises.

1. Les relations commerciales euro-nippones

1.1 Situation générale

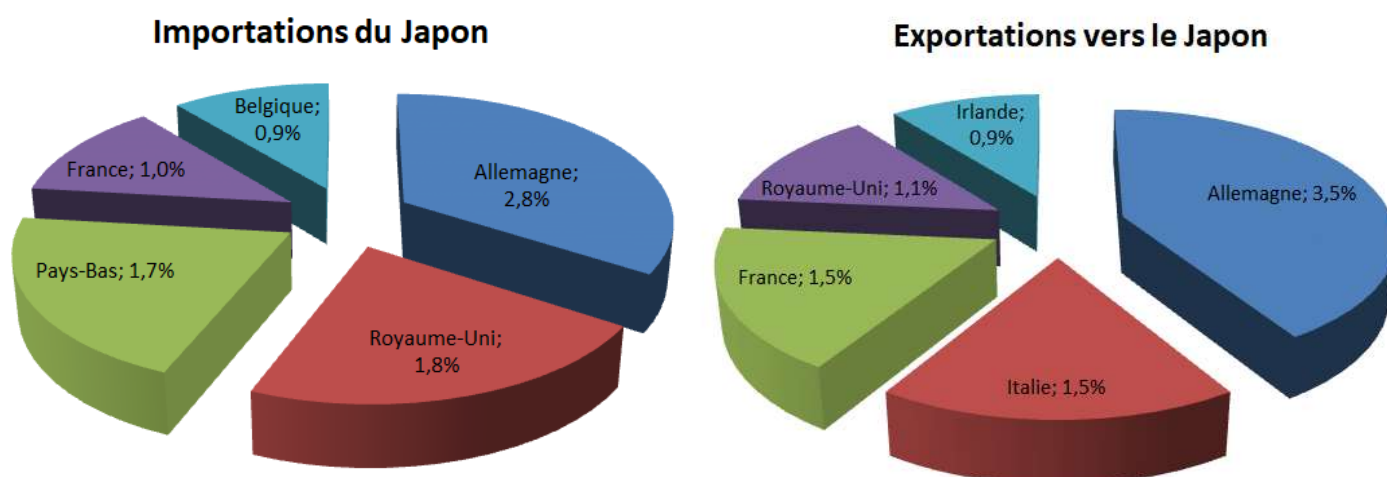
1.1.1 Aperçu des relations commerciales euro-nippones

1.1.1.1 Le commerce des biens et services

Concernant les relations commerciales entre l'Union européenne et le Japon¹, il faut savoir que ce dernier est le deuxième partenaire commercial européen sur le continent asiatique, juste après la Chine et est en sixième position au niveau international. Quant à l'UE, elle est le deuxième partenaire du Japon à l'échelle mondiale.

	Importations (millions €)	En % du P.I.B extra- UE/mondial	Exportations (millions €)	En % du P.I.B extra- UE/mondial	Balance commerciale des biens
Union européenne	70,3	3.6	64,8	3.3	Déficitaire
Japon	74,3	11.3	70,9	11.3	Déficitaire

Pour l'UE, le total commercial des biens est de 135,2 milliards d'euros soit 3.4% des exportations extra-UE. Quant au Japon, celui-ci est de 144,8 milliards soit 11.5% du P.I.B mondial.



Source : JETRO

¹ Commission européenne. (Page consultée le 13 mars 2019). Relations commerciales UE-Japon – faits et chiffres, [En ligne]. Adresse URL : http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2017/july/tradoc_155737.pdf

L'UE a une balance commerciale excédentaire concernant le commerce des services puisqu'en 2017, les exportations et les importations représentaient respectivement 32,34 milliards d'euros et 17,57 milliards d'euros. L'UE a toujours eu un excédent commercial pour les services vis-à-vis du Japon dont cet excédent s'est creusé au fil du temps. Les secteurs dominants dans la part des exportations européennes, en 2016, étaient les services financiers (23,53%), les télécommunications (14,5%) et les transports (13,97%).²

1.1.1.2 Les investissements directs étrangers

En ce qui concerne les Investissements Directs Etrangers (IDE), ces derniers sont définis comme suit : « L'investissement direct étranger est la catégorie d'investissement international dans laquelle une entreprise résidant dans un pays (l'investisseur direct) acquiert une participation d'au moins 10% dans une entreprise résidant dans un autre pays (l'entreprise d'investissement direct)³ ». ⁴

Pour les IDE entre les deux partenaires, ceux-ci, en 2018, étaient de 205,7 milliards d'euros pour les stocks entrants et de 82,8 milliards d'euros pour les stocks sortants.⁵ Par ailleurs, en 2017, les IDE japonais dans l'UE représentaient 33,7% des IDE total du Japon et le principal bénéficiaire était le Royaume-Uni dont la part d'IDE japonais était de 12,8%.⁶ Quant aux stocks IDE européens au Japon, ceux-ci proviennent, essentiellement des Pays-Bas, de la France et du Royaume-Uni.

² European Parliament – Directorate General for external policies. (Page consultée le 13 avril 2019). The EU – Japan Economic Partnership Agreement, [En ligne]. Adresse URL :

http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2018/603880/EXPO_STU%282018%29603880_EN.pdf

³ Eurostat. (Page consultée le 08 avril 2019). Eurostat's concepts and definitions Database, [En ligne]. Adresse URL :

https://ec.europa.eu/eurostat/ramon/nomenclatures/index.cfm?TargetUrl=DSP_GLOSSARY_NOM_DTL_VIE_W&StrNom=CODED2&StrLanguageCode=EN&IntKey=16701585&RdoSearch=BEGIN&TxtSearch=foreign&CboTheme=&IntCurrentPage=1

⁴ N.B. : Traduit de l'anglais par l'auteur

⁵ Commission européenne. (Page consultée le 08 avril 2019). Japon, [En ligne]. Adresse URL :

<http://ec.europa.eu/trade/policy/countries-and-regions/countries/japan/>

⁶ European Parliament – Directorate General for external policies. The EU – Japan Economic Partnership Agreement, op. cit., p.50

En 2018, les flux d'IDE sortants japonais les plus importants parmi les Etats membres se trouvaient au Royaume-Uni (13.5% des IDE japonais à destination de l'UE) malgré le BREXIT, les Pays-Bas (5.9%) et l'Allemagne (3.2%). Les IDE entrants en provenance de l'Europe à destination du Japon représentaient 27.9% des flux entrants. Ceux-ci proviennent essentiellement du Royaume-Uni (16.8%) et de la France (13.2%).⁷

1.1.1.3 Les produits importés et exportés

Les produits AMNA, selon l'OMC, sont définis comme suit : « Accès aux marchés pour les produits non agricoles : concerne pour l'essentiel les produits industriels, les produits de la pêche et les produits de la sylviculture ».⁸

Produits AMNA – balance déficitaire vis-à-vis du Japon 2018

Importations – 70 millions € dont 99.4% sont des produits industriels	Exportations – 65 millions €	
	Produits industriels	89.1% (58 millions €)
	Produits agricoles	10.3% (6 millions €)

Source : DG Trade

Produits CTCI (Classification Type pour le Commerce International) balance excédentaire vis-à-vis du Japon 2018		
	Importations	Exportations
Manufacture	95.2% (67 millions €)	82.5% (53 millions €)
Equipements de transport et machines	66.9% (47 millions €)	39.1% (25 millions €)

Source : DG Trade

SH (Système Harmonisé de désignation et de codification des marchandises)		
	Importations	Exportations
Appareils et machines	41.4% (29 millions €)	18.7% (12 millions €)
Equipements de transport	25% (18 millions €)	19.6% (13 millions €)
Industries chimiques ou industries connexes	-	21.5% (14 millions €)

Source : DG Trade

⁷ Japan External Trade Organisation (JETRO). (Page consultée le 16 avril 2019). FDI Flow 2018, [En ligne]. Adresse URL : <https://www.jetro.go.jp/en/reports/statistics.html>

⁸ Organisation Mondiale du Commerce. (Page consultée le 11 avril 2019). Glossaire, [En ligne]. Adresse URL : https://www.wto.org/french/thewto_f/glossary_f/nama_f.htm

Les importations et exportations entre l'UE et le Japon pourraient être plus importantes. Toutefois, il existe plusieurs obstacles entravant leurs échanges commerciaux à savoir des droits de douane élevés du côté européen, et des barrières techniques au commerce du côté japonais. Afin d'accroître ces échanges, un accord commercial a été négocié et est en vigueur à ce jour à savoir l'Accord de libre-échange JEUFTA (*Japan-EU Free Trade Agreement*).

1.2 Les secteurs européens et japonais

1.2.1 Les secteurs européens

Pour ce qui est des secteurs, ceux-ci font partie soit de la catégorie des secteurs défensifs soit des secteurs offensifs de la politique commerciale de l'UE.⁹ Parmi les premiers, c'est-à-dire que l'UE et ses Etats membres usent de stratégies protectionnistes, ceux qui seront analysés sont les secteurs agricole, du textile & vêtements, de l'automobile et enfin les marchés publics. Seul un secteur offensif sera abordé, celui du secteur des services parmi lesquels nous distinguerons brièvement les services commerciaux des services financiers.

1.2.1.1 Le secteur agricole

Un secteur important dans l'UE est celui de l'agriculture. En effet, 44 millions d'emplois dans l'Union y sont liés ainsi qu'aux services relatifs à l'agriculture et à l'alimentation et 20 millions de personnes y travaillent régulièrement sachant que le taux d'emploi dans l'UE28 est de 68.6% (343 millions de personnes).¹⁰ Ainsi, le secteur agricole représente 12,8% (secteur agricole et services) et 5.8% (travail régulier) de la population européenne active.¹¹ Par ailleurs, ce secteur fait l'objet d'une politique commune au niveau européen connu sous le nom de « Politique Agricole Commune (PAC) ». Ainsi, environ 40% du budget européen (56 milliards d'euros sur les 145 milliards d'euros en 2018) est alloué à celui-ci et est par conséquent celui qui bénéficie le plus du budget de l'UE.¹²

⁹ DEFRAIGNE J.-C., NOUVEAU P. *Introduction à l'économie européenne*. De Boeck Supérieur. France, Deuxième Edition, 2017, chapitre 8, pp. 343-348

¹⁰ Union européenne. (Page consultée le 11 avril 2019). Agriculture, [En ligne]. Adresse URL : https://europa.eu/european-union/topics/agriculture_fr

¹¹ Eurostat. (Page consultée le 01^{er} juillet 2019). Statistiques sur l'emploi, [En ligne]. Adresse URL : https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Employment_statistics/fr

¹² Toute l'Europe. (Page consultée le 01^{er} juillet 2019). Le budget de l'Union européenne, [En ligne]. Adresse URL : <https://www.touteleurope.eu/actualite/le-budget-de-l-union-europeenne.html>

Les principaux bénéficiaires, en 2013, de la PAC étaient la France (18.7% du budget européen alloué à la CAP), l'Allemagne (12.84%), l'Espagne (11.28%), l'Italie (9.59%) et le Royaume-Uni (8.75%). Quant à la Pologne, la Grèce et la Roumanie¹³, ces dernières bénéficiaient respectivement de 6.68%, 4.86% et 3.55% du budget.¹⁴ Outre le budget européen, des mesures de soutien au marché intérieur sont possibles. On entend par ces dernières « [...] les mesures qui ont pour effet, à l'intérieur du territoire douanier de l'UE, de soutenir les prix payés aux agriculteurs grâce à des mesures de réduction de la production ou de contrôle de l'offre, ou à des mesures d'encouragement de la consommation ». ¹⁵ Toutefois, il est à noter qu'aucune subvention n'a été accordée aux producteurs depuis 2013 selon la Commission européenne.¹⁶

Au niveau mondial, les Etats-Unis disposent d'un avantage comparatif dans le secteur agricole face à l'UE, entre autres, puisque, d'une part, leur secteur agricole est l'un des plus importants et d'autre part, ils pratiquent une agriculture à grande échelle et assurent une production très diversifiée. Les USA sont le principal exportateur de fèves de soja, de coton, de viande de poulet, de maïs et de blé même si pour ces trois derniers produits, leur part a baissé dans le commerce mondial.¹⁷ Par ailleurs, tout comme la PAC, il existe des programmes fédéraux de subventions agricoles aux Etats-Unis. A l'inverse, l'UE est le 2^{ème} exportateur sur la scène internationale dont sa part est estimée à 6.9% en 2015.¹⁸ Quant au Brésil, ce dernier est également un acteur majeur de produits agricoles. Il se situe à la 3^{ème} place derrière les USA et l'UE dont ses exportations sont de l'ordre de 5.1%.¹⁹ Par ailleurs, le Brésil a soutenu en interne le secteur agricole à travers des taux d'intérêt réglementés ou des lignes de crédit préférentielles, de mécanismes de soutien des prix et de subventions aux primes d'assurance. Toutefois, le soutien aux producteurs brésiliens reste faible comparé aux autres pays de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economique).²⁰

¹³ N.B.: pour la Roumanie, la donnée est pour l'année 2015

¹⁴ ZHRNT V., « Public money for public goods: Winners and Losers from CAP reform », ECIPE, Working Papers, No. 08, 2009, 37 pages

¹⁵ Organisation Mondiale du Commerce. (Page consultée le 05 mai 2019). Examen des politiques commerciales – Union européenne 2017, [En ligne]. Adresse URL :

https://www.wto.org/french/thewto_f/countries_f/european_communities_f.htm

¹⁶ Ibid.,

¹⁷ Organisation Mondiale du Commerce. (Page consultée le 05 mai 2019). Examen des politiques commerciales – Etats-Unis 2018, [En ligne]. Adresse URL : https://www.wto.org/french/thewto_f/countries_f/usa_f.htm

¹⁸ Organisation Mondiale du Commerce. Examen des politiques commerciales – Union européenne 2017, op. cit.,

¹⁹ Organisation Mondiale du Commerce. (Page consultée le 05 mai 2019). Examen des politiques commerciales – Brésil 2017, [En ligne]. Adresse URL : https://www.wto.org/french/thewto_f/countries_f/brazil_f.htm

²⁰ Ibid.,

Parmi les Etats membres de l'UE, le secteur agricole demeure un secteur important pour la Roumanie. Il faut souligner le fait que la main-d'œuvre dans ce secteur, en 2017, représentait respectivement 20.7% et 3.9% de l'emploi total en Roumanie et dans l'UE28.²¹ En Pologne, en Grèce et en Italie, la main-d'œuvre représentait 10.0% (3.0% de l'emploi total de l'UE28), 1.5% (3.9% de l'UE28) et 3.6% (3.9% de l'UE28) de l'emploi total du pays.²² Malgré cela, on observe, selon les données statistiques européennes (Eurostat), une tendance à la baisse pour ces pays depuis 2009. En effet, de 2009 à 2010, la main-d'œuvre agricole en Roumanie a quasiment diminué de moitié. En Pologne, la tendance est assez similaire même si la baisse est moins importante comparée à la Roumanie. Quant à la Grèce et l'Italie, le nombre de travailleurs agricoles n'a ni baissé ni augmenté.²³ En comparaison, au Japon, la population rurale représente 7% de la population totale et seulement 3.4% travaille dans le secteur agricole.²⁴

Pour ce qui est de la part du Japon dans les exportations européennes, en 2016, l'UE exportait essentiellement de la viande de porc (plus de 14%) et des produits laitiers (plus ou moins 4%).²⁵

1.2.1.2 L'industrie automobile

L'industrie automobile est également un secteur important pour l'Europe et sa prospérité. En effet, celui-ci représente 4% du P.I.B de l'UE et dont la main-d'œuvre est estimée à 12 millions de personnes²⁶ soit 3.5% de la population européenne active.

²¹ Commission européenne. (Page consultée le 11 avril 2019). L'agriculture dans l'Union européenne et les Etats membres – Fiches statistiques, [En ligne]. Adresse URL : https://ec.europa.eu/agriculture/statistics/factsheets_en

²² Commission européenne. L'agriculture dans l'Union européenne et les Etats membres – Fiches statistiques, op. cit.,

²³ Eurostat. (Page consultée le 17 juillet 2019). Agriculture, [En ligne]. Adresse URL : https://ec.europa.eu/eurostat/web/agriculture/data/database?p_p_id=NavTreeportletprod_WAR_NavTreeportletprod_INSTANCE_ff6jld0oti4U&p_p_lifecycle=0&p_p_state=normal&p_p_mode=view&p_p_col_id=column-2&p_p_col_count=1

²⁴ Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. (Page consultée le 17 juillet 2019). Japon, [En ligne]. Adresse URL : <https://agriculture.gouv.fr/japon>

²⁵ Commission européenne. (Page consultée le 11 avril 2019). Statistiques du commerce agricole 2007-2016, [En ligne]. Adresse URL : https://ec.europa.eu/agriculture/statistics/trade/2016/graphs-trade-partners-commodity_en

²⁶ Commission européenne. (Page consultée le 11 avril 2019). Industrie automobile, [En ligne]. Adresse URL : https://ec.europa.eu/growth/sectors/automotive_en

L'Union européenne est l'un des plus grands producteurs de véhicules automobiles sur la scène internationale et que cette industrie figure comme le plus important investisseur privé en recherche et développement (R&D) pour un budget de 54 milliards d'euros investis chaque année.²⁷ En outre, l'importance de ce secteur repose, d'une part, sur le fait qu'il a un effet multiplicateur sur l'économie et d'autre part, sur les industries en amont (l'acier, les produits chimiques et textiles) ainsi que les industries en aval (réparation et services de mobilité).²⁸

L'UE dispose d'un avantage comparatif sur ses partenaires puisqu'en 2017, elle était le leader en termes d'exportation de produits automobiles (738 milliards de dollars) représentant 50.6% des parts de marché. Elle est suivie par le Japon avec des exportations d'une valeur de 245 milliards de dollars (16.8% de part de marché). Mais en termes d'importation, l'avantage est au Japon puisque ce dernier importe moins que son partenaire européen. En effet, dans le classement des importations, le Japon est sixième (23 milliards de dollars représentant 1.5% des parts de marché) tandis que l'UE est le premier importateur de produits automobiles (592 milliards de dollars soit 36.6% de parts de marché).²⁹ L'Union présente, ainsi, une balance déficitaire vis-à-vis du Japon puisque ce dernier étant son troisième client dont les exportations s'élevaient à 12 millions de dollars. Elle y importait des produits automobiles d'une valeur d'environ 18 millions de dollars et était son deuxième partenaire commercial (après les États-Unis).³⁰

L'autre avantage comparatif de l'UE concerne la production. En effet, 24% de toutes les voitures produites dans le monde sont construites en Europe, que 16,5 millions de voitures pour particuliers ont été fabriquées dans l'Union en 2016 et 5,5 millions de voitures européennes ont été exportées sur la scène internationale pour une valeur de 125 milliards d'euros.³¹

²⁷ Association des constructeurs européens automobiles (ACEA). (Page consultée le 02 juillet 2019). Déclaration de Trump sur les importations de voitures : les constructeurs européens réagissent, [En ligne]. Adresse URL : <https://www.acea.be/press-releases/article/trump-declaration-on-car-imports-eu-manufacturers-react>

²⁸ Commission européenne. Industrie automobile, op. cit.,

²⁹ World Trade Organisation. (Page consultée le 12 avril 2019). World trade statistical review 2018, [En ligne]. Adresse URL: https://www.wto.org/english/res_e/statistics_e/wts2018_e/wts2018_e.pdf

³⁰ Ibid.,

³¹ Association des constructeurs européens automobiles (ACEA). (Page consultée le 11 avril 2019). Fiche technique : voitures, [En ligne]. Adresse URL : <https://www.acea.be/publications/article/fact-sheet-cars>

Malgré une baisse enregistrée en 2018 de 2.1% par rapport à 2017 qui s'explique par une baisse de la demande intérieure due à un ralentissement économique et à l'introduction du nouveau Test d'émission WLTP (Worldwide Harmonised Vehicle Test Procedure), l'UE reste à la deuxième place (après la Chine qui a produit plus de 23 millions de voitures) dans la production mondiale de voitures pour particulier comptant pour 20.5% de la production globale.³²

En 2017, l'UE a exporté pour environ 740 millions de dollars de produits de l'industrie automobile soit 2.27% des exportations mondiales. Parmi les Etats membres, les principaux exportateurs sont l'Allemagne (soit 35% des exportations européennes), l'Espagne (8%), le Royaume-Uni ainsi que la France (7%). En comparaison, les exportations américaines et japonaises s'élèvent respectivement à 135 millions de dollars et 150 millions de dollars soit moins de 1% des exportations mondiales pour les deux. Alors que les exportations allemandes représentent, à elles seules, environ 1% des exportations mondiales. Pour ce qui est des exportations de l'UE, il s'agit essentiellement du commerce intra-européen soit environ 67% de ses exportations. Ses principaux clients hors UE28 sont les Etats-Unis (environ 8% des exportations européennes) et la Chine (5.4%). Le Japon ne représente que 2% des exportations extra-UE28.³³

L'Association des constructeurs européens d'automobiles (ACEA) est en faveur de la libéralisation du secteur automobile à travers des accords commerciaux libres et équitables même s'il s'agit du plus petit dénominateur commun. Si l'ACEA est en faveur, c'est parce que cela constitue un signe positif pour le commerce international.³⁴

³² Association des constructeurs européens automobiles (ACEA). (Page consultée le 11 avril 2019). Rapport économique et de marché : situation de l'industrie automobile de l'UE – exercice 2018, [En ligne]. Adresse URL : <https://www.acea.be/statistics/article/economic-and-market-report-state-of-the-eu-auto-industry-full-year-2018>

³³ Organisation Mondiale du Commerce. (Page consultée le 12 avril 2019). Données sur le commerce international et l'accès aux marchés, [En ligne]. Adresse URL : https://www.wto.org/french/res_f/statis_f/statis_bis_f.htm?solution=WTO&path=/Dashboards/MAPS&file=Map_wcdf&bookmarkState=%257b%2522impl%2522:%2522client%2522,%2522params%2522:%257b%2522langParam%2522:%2522en%2522%257d%257d

³⁴ Association des constructeurs européens d'automobiles (ACEA). (Page consultée le 20 juillet 2019). L'industrie automobile réagit à la conclusion de l'accord de libre-échange UE-Japon, [En ligne]. Adresse URL : <https://www.acea.be/press-releases/article/auto-industry-reacts-to-conclusion-of-eu-japan-free-trade-agreement>

Pour l'ACEA, « [l]e commerce est essentiel à la prospérité de l'UE. La libéralisation des échanges signifie un meilleur accès des produits européens à l'étranger et un plus grand choix pour les consommateurs nationaux³⁵ ». ³⁶ Toujours selon l'ACEA, « [l]es accords commerciaux peuvent favoriser l'innovation, la croissance et la prospérité pour l'UE et pour les pays partenaires³⁷ ». ³⁸

1.2.1.3 Le textile et les vêtements

Les secteurs du textile et de l'habillement sont importants dans l'industrie manufacturière européenne puisque 185 000 entreprises y travaillent employant 1,7 million de personnes générant un chiffre d'affaires de 166 milliards d'euros. Ce secteur représente 3% de la valeur ajoutée et 6% de l'emploi en Europe (mais seulement 1% de la population active de l'UE).³⁹ Malgré une balance commerciale négative, ce secteur a connu une augmentation de ses importations et exportations respectivement de 4% et 13% durant ces dernières années.⁴⁰ Concernant son commerce extérieur, 20% de la production européenne a été vendue en dehors de l'UE-28.⁴¹

Parmi les Etats membres européens, l'Italie, la France, le Royaume-Uni, l'Allemagne et l'Espagne sont les cinq plus gros producteurs de cette industrie représentant ensemble les trois quarts de la production européenne. On peut distinguer deux groupes de pays. D'une part, les pays comme l'Italie, la Grèce, le Portugal, la Roumanie, la Bulgarie, la Pologne et dans une moindre mesure l'Espagne et la France participant à la production totale de vêtements et d'autre part, le Royaume-Uni, l'Allemagne, la Belgique, les Pays-Bas, l'Autriche et la Suède sont des pays contribuant à la production de textiles et plus précisément du textile technique.⁴²

En 2017, l'UE était le deuxième plus grand exportateur mondial de textile (après la Chine) avec 69 milliards de dollars (23.4% des exportations mondiales) et se situe à la première position avec une valeur de 74 milliards de dollars représentant 23.3% des importations.⁴³

³⁵ Association des constructeurs européens d'automobiles (ACEA). (Page consultée le 20 juillet 2019). Echange international, [En ligne]. Adresse URL : <https://www.acea.be/news/article/international-trade>

³⁶ N.B. : Traduit de l'anglais par l'auteur

³⁷ Association des constructeurs européens d'automobiles (ACEA). Echange international, op. cit.,

³⁸ N.B. : Traduit de l'anglais par l'auteur

³⁹ Commission européenne. (Page consultée le 12 avril 2019). Textiles et vêtements dans l'UE, [En ligne]. Adresse URL : https://ec.europa.eu/growth/sectors/fashion/textiles-clothing/eu_en

⁴⁰ Commission européenne. (Page consultée le 12 avril 2019). Echange international, [En ligne]. Adresse URL : https://ec.europa.eu/growth/sectors/fashion/textiles-clothing/international-trade_en

⁴¹ Commission européenne. Textiles et vêtements dans l'UE, op. cit.,

⁴² Ibid.,

⁴³ World Trade Organisation. World trade statistical review 2018, op. cit.,

Alors que le Japon n'est pas dans le top 10 des exportateurs et est le troisième importateur à l'échelle internationale.⁴⁴ Les échanges entre l'UE et le Japon sont estimés à 556 millions de dollars faisant du Japon le quatrième client de l'UE. Les principaux Etats membres exportateurs de textile sont l'Allemagne (20% des exportations européennes) et l'Italie (17%).⁴⁵

Pour ce qui est des vêtements, l'UE est également le deuxième exportateur mondial (après la Chine) avec une valeur de 130 milliards de dollars représentant 28.6% des exportations mondiales. Pour ce qui est des importations, elle est en première position avec 187 milliards de dollars représentant 38.5% des importations mondiales.⁴⁶ En 2017, le premier client de l'UE, à l'échelle internationale, était les Etats-Unis. Le Japon est, quant à lui, en quatrième position. Quant aux importations, elles sont essentiellement intra-européennes. Au sein de l'Union européenne, les Etats membres exportant le plus de vêtements sont l'Italie (18% des exportations européennes), l'Allemagne (16%) et l'Espagne (11%).⁴⁷

Concernant les droits de douane européens (selon le principe de la nation la plus favorisée), ces derniers sont en moyenne de 6.6% (allant jusqu'à maximum 12%) pour le textile et de 11.5% (maximum 12%) pour l'habillement.⁴⁸ Pour le Japon, ceux-ci sont respectivement pour le textile et l'habillement de 5.4% (maximum 25%) et de 9% (maximum 13%). Pour ce qui est du cuir et des chaussures, les tarifs douaniers européens et japonais sont respectivement de 4.2% (maximum 17%) et 10.1%.⁴⁹ On constate, ainsi, qu'en moyenne le marché européen est plus protégé comparé au Japon excepté pour le cuir et les chaussures. Toutefois, si on tient compte des droits de douane maximum, le marché nippon est beaucoup plus protégé. En comparaison, le Bangladesh est très protégé puisque les tarifs douaniers varient entre 14.4% et 24.4% selon la catégorie de produits alors que les marchés chinois (entre 9.6% et 16.0%) indien (entre 10.2% et 13.0%) et vietnamien (entre 9.6% et 19.9%) sont moins protégés que le marché bangladais.⁵⁰

⁴⁴ World Trade Organisation. World trade statistical review 2018, op. cit.,

⁴⁵ Organisation Mondiale du Commerce. Données sur le commerce international et l'accès aux marchés, op.cit.,

⁴⁶ World Trade Organisation. World trade statistical review 2018, op. cit.,

⁴⁷ Organisation Mondiale du Commerce. Données sur le commerce international et l'accès aux marchés, op. cit.,

⁴⁸ Organisation Mondiale du Commerce. (Page consultée le 19 avril 2019). Profiles tarifaires dans le monde 2018, [En ligne]. Adresse URL :

https://www.wto.org/french/res_f/publications_f/world_tariff_profiles18_f.htm

⁴⁹ Ibid.,

⁵⁰ Ibid.,

1.2.1.4 Les services

En 2017, les services ont généré 73.5% de la valeur ajoutée brute totale de l'UE.⁵¹ Les activités les plus importantes, en 2017, dans l'UE28 sont réparties comme suit : l'industrie (19.5% du total de la valeur ajoutée brute) ainsi que le commerce, le transport, l'hébergement et les activités de restauration (19.0%), Les activités immobilières ainsi que les activités financières et d'assurance ne représentaient respectivement que 11.3% et 11.0%.⁵²

1.2.1.4.1 Services commerciaux

Sur la scène internationale, l'UE était le principal exportateur et importateur de services commerciaux comme le montre le tableau ci-après.⁵³

Importations et exportations en % de services commerciaux 2018		
	Importations	Exportations
UE	39%	44%
USA	10%	14%
Chine	9%	5%
Japon	3%	4%
Monde (en valeur)	5.485.180 \$	5.769.670 \$

Parmi les Etats membres, les principaux importateurs et exportateurs⁵⁴ sont répartis comme suit :

Etats Membres	Importations		Exportations	
	% UE*	% Monde**	% UE	% Monde
Allemagne	16%	6%	13%	6%
France	12%	5%	12%	5%
Royaume-Uni	11%	4%	15%	7%
Pays-Bas	4%	11%	10%	4%

*Le % dans les importations/exportations européennes

** Le % dans les importations/exportations mondiales

⁵¹ Eurostat. (Page consultée le 12 avril 2019). Les comptes nationaux et le PIB, [En ligne]. Adresse URL : https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/National_accounts_and_GDP/fr#L.E2.80.99.C3.A9volution_du_PIB_dans_l.E2.80.99UE:_croissance_depuis_2013

⁵² Eurostat. (Page consultée le 12 avril 2019). Valeur ajoutée brute aux prix de base, 2007 et 2017, [En ligne]. Adresse URL : [https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=File:Valeur_ajout%C3%A9e_brute_aux_prix_de_base,_2007_and_2017_\(en_%25_du_total_de_la_valeur_ajout%C3%A9e_brute\)_FP18.png#file](https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=File:Valeur_ajout%C3%A9e_brute_aux_prix_de_base,_2007_and_2017_(en_%25_du_total_de_la_valeur_ajout%C3%A9e_brute)_FP18.png#file)

⁵³ Organisation Mondiale du Commerce. Données sur le commerce international et l'accès aux marchés, op. cit.,

⁵⁴ Ibid.,

1.2.1.4.2 Services financiers

Tout comme pour les services commerciaux, l'UE est le principal exportateur (50% des exportations mondiales) et importateur de services financiers suivie des Etats-Unis (23% des exportations). Parmi les Etats membres, les principaux exportateurs sont le Royaume-Uni (17% des exportations mondiales et 34% des exportations européennes) et le Luxembourg (13% et 27%).⁵⁵ Quant au Japon, les services financiers ne représentent que 2% des exportations à l'échelle internationale.⁵⁶

Les services financiers sont très réglementés et cela est dû aux crises financières de 2008-2009. Les réformes entreprises suite à ces crises se sont achevées en 2015. Néanmoins, d'autres mesures ont été prises. Ainsi, « [l]a législation est regroupée dans les trois piliers suivants : les règles concernant le système financier global ; les règles visant à établir un secteur financier sûr, responsable et vecteur de croissance en Europe ; et les règles visant à compléter l'union bancaire pour renforcer l'euro ».⁵⁷

1.2.1.5 Les marchés publics

Depuis le Traité de Lisbonne, toutes les questions commerciales relèvent de la compétence exclusive de l'UE. En effet, selon l'Article 3 du Traité sur le fonctionnement de l'UE (TFUE), l'UE dispose d'une compétence exclusive sur la politique commerciale commune.⁵⁸ Cependant, l'unanimité reste la règle au Conseil pour certains cas sensibles à savoir les services audiovisuels, de santé et d'éducation. Il s'agit d'une compétence pour appuyer, coordonner ou compléter l'action des Etats membres selon l'Article 6 du TFUE.⁵⁹ Par ailleurs, au Conseil, la majorité qualifiée est la règle pour les services, les investissements et les droits de propriété intellectuelle. Il s'agit, en quelque sorte, pour les Etats membres de « protéger » leurs marchés publics (MP) de la compétition (étrangère) et davantage de la compétition non européenne malgré la mise en place d'accords commerciaux. D'autant plus que selon l'Article 2 du TFUE: « Les actes juridiquement contraignants de l'Union adoptés sur la base des dispositions des traités relatives à ces domaines ne peuvent pas comporter d'harmonisation des dispositions législatives et réglementaires des États membres ».⁶⁰

⁵⁵ Organisation Mondiale du Commerce. Données sur le commerce international et l'accès aux marchés, op. cit.,

⁵⁶ Ibid.,

⁵⁷ Organisation Mondiale du Commerce. Examen des politiques commerciales – Union européenne 2017, op. cit.,

⁵⁸ Eur-Lex. (Page consultée le 14 mars 2019). Version consolidée du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, [En ligne]. Adresse URL : https://eur-lex.europa.eu/resource.html?uri=cellar:2bf140bf-a3f8-4ab2-b506-fd71826e6da6.0002.02/DOC_2&format=PDF

⁵⁹ Ibid.,

⁶⁰ Ibid.,

Les MP, à savoir les commandes de travaux, de biens ou services, comptaient, en 2017, pour 14% du P.I.B de l'Union européenne⁶¹ contre 20% en 2013.⁶² Les entreprises qui dépendent des marchés publics emploient 30 millions de personnes⁶³ soit environ 9% de la population active européenne. Concernant l'ouverture des marchés publics aux soumissionnaires des Parties de l'Accord sur les Marchés Publics, l'OMC estime 352 milliards d'euros pour les marchés publics européens, alors qu'il n'en est que de 178 milliards d'euros et seulement de 27 milliards d'euros respectivement pour les marchés publics américains et japonais.⁶⁴

Les Etats membres ayant les plus petites parts du secteur public sont Malte (6.0%) et Luxembourg (6.1%). A l'inverse, les pays pour lesquels la part est nettement supérieure à la moyenne de l'UE sont le Royaume-Uni (19.4%), le Danemark (17.2%) et la France (17.1%). En comparaison, la part du secteur public est supérieure à la moyenne européenne au Canada (17.8), en Chine (18.3%) ou encore au Japon (26.4%), alors qu'aux Etats-Unis, elle est inférieure (16.1%).⁶⁵ Pour ce qui est de la pénétration des importations, en 2015, le Luxembourg avait le plus haut taux de pénétration mais cela s'explique par sa faible taille économique. On retrouve également l'Irlande, la Slovaquie, Malte et la Belgique. A l'opposé, l'Italie, l'Espagne, la France et le Royaume ont un faible niveau de pénétration. Toutefois, on constate cette tendance aussi dans certains pays non européens comme la Chine, le Japon et les Etats-Unis. Malgré une hétérogénéité dans les importations intra-européennes des Etats membres, les importations sont majoritairement intra-européennes et les pays de l'UE importent principalement de l'Allemagne. A côté de cette dernière, on peut noter les Pays-Bas, la France, le Royaume-Uni et l'Italie comme les principaux exportateurs intra-européens. Un élément important à souligner pour les approvisionnements transfrontaliers est que ceux-ci s'opèrent selon les liens historiques, culturels et géographiques.⁶⁶

⁶¹ Commission européenne. (Page consultée le 30 avril 2019). Marchés publics, [En ligne]. Adresse URL : http://ec.europa.eu/internal_market/scoreboard/performance_per_policy_area/public_procurement/index_en.htm

⁶² Ibid.,

⁶³ L'Observateur OCDE. (Page consultée le 02 juillet 2019). Marchés publics européens, [En ligne]. Adresse URL : http://observateurocde.org/news/fullstory.php/aid/3208/March_E9s_publics_europ_E9ens.html

⁶⁴ Ibid.,

⁶⁵ Office des publications de l'Union européenne. (Page consultée le 02 juillet 2019). Mesure de l'impact de la pénétration transfrontalière sur les marchés publics, [En ligne]. Adresse URL : <https://publications.europa.eu/fr/publication-detail/-/publication/5c148423-39e2-11e7-a08e-01aa75ed71a1>

⁶⁶ Ibid.,

Ainsi, par exemple, 75% des contrats transfrontaliers par les pouvoirs adjudicateurs irlandais sont attribués à des entreprises économiques britanniques ou encore 84% des contrats en Autriche ont été octroyés à des opérateurs allemands.⁶⁷

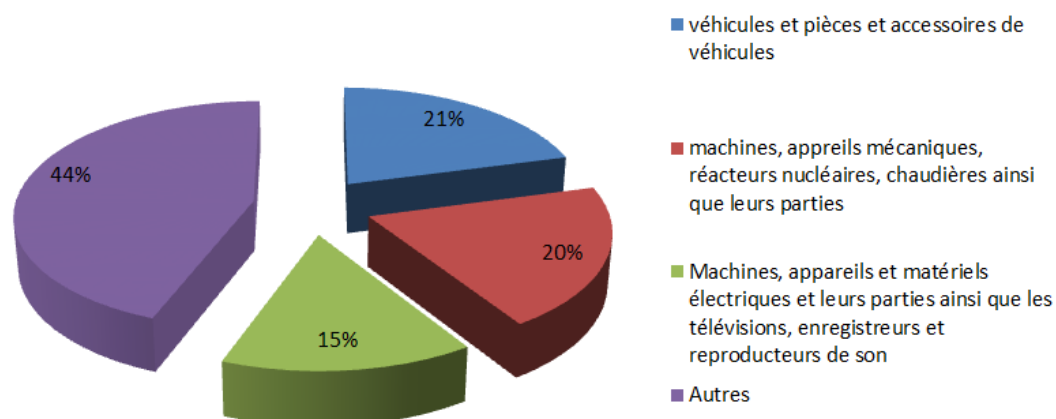
1.2.2 Les secteurs japonais

Au Japon, les ressources naturelles sont limitées et par conséquent, le pays dépend des importations pour subvenir à ses besoins en matières premières et en énergie. Malgré que le pays soit l'un des plus grands producteurs de produits de pêche sur la scène internationale, seulement 11% de la surface du pays est favorable à la culture. C'est pourquoi le secteur agricole est petit et ne représente que 1.2% de la valeur ajoutée et dont l'emploi ne représente que 3.4% de l'emploi total du Japon. Les deux cultures dominantes sont le thé et le riz malgré un secteur subventionné et protégé. Le secteur de l'industrie représente 29.3% de la valeur ajoutée et emploie 25.3% de la population active. Le Japon est spécialisé dans les secteurs de l'automobile, de la robotique, des biotechnologies, des nanotechnologies et des énergies renouvelables. Enfin, le secteur des services est le plus important car il représentant 70% du PIB et 70.9% de la population active y travaille.⁶⁸

En raison des produits les plus exportés par le Japon (voir graph ci-dessous), nous nous concentrerons essentiellement sur les secteurs automobile et électronique. Une brève analyse du secteur de l'agriculture et des services financiers sera faite. Nous n'analyserons pas le secteur du textile puisque le Japon n'est pas dans le top 10 des exportateurs et est le troisième importateur au niveau mondial.⁶⁹

Source : *International Trade Statistics*

Les produits les plus exportés par le Japon en 2018



⁶⁷ Office des publications de l'Union européenne. Mesure de l'impact de la pénétration transfrontalière sur les marchés publics, op. cit.,

⁶⁸ Société Générale. (Page consultée le 16 avril 2019). Le marché japonais : principaux secteurs, [En ligne]. Adresse URL : <https://import-export.societegenerale.fr/fr/fiche-pays/japon/marche-principaux-secteurs>

⁶⁹ World Trade Organisation. World trade statistical review 2018, op. cit.,

1.2.2.1 Secteur agricole

La population rurale, comme mentionné précédemment, représente 7% de la population totale du Japon et seulement 3.4% travaille dans le secteur de l'agriculture. La tendance de ce secteur est en baisse. En effet, la production agricole, sylvicole, de la pêche ainsi que de l'aquaculture a baissé de 30% en l'espace de 20 ans. La seule exception est la production rizicole qui présente une balance excédentaire due à un soutien public massif. Cette production couvre environ 50% des surfaces agricoles utiles mais ne représente que 20% de sa valeur totale. Pour ce qui est de la consommation japonaise, les Japonais consomment essentiellement des légumes (80%), des fruits (40%), des produits laitiers (27%), et 20% de viande. Au vu d'une production en chute et d'une consommation élevée (66 kg/an/habitant), le Japon dépend essentiellement des importations.⁷⁰

1.2.2.2 Secteur automobile

La production totale⁷¹ de voitures, de camions, de bus était, en 2017, de près de 10 millions soit une augmentation de 5.3% par rapport à 2016. La production la plus importante concerne les voitures car plus de 8 millions de voitures ont été produites sur le territoire japonais (contre 1,2 million de camions produits). Concernant les exportations, plus de 4 millions de voitures ont été exportés et seulement 368.000 camions.⁷²

Plus spécifiquement, près de 640.000 voitures pour passagers et près de 11.000 camions ont été exportés à destination de l'Union européenne. Cette différence d'exportation s'expliquerait, d'une part, par le fait que la production de camions au Japon est moindre et surtout parce que la demande européenne est moindre, et d'autre part, parce que les droits de douane de l'UE sont plus élevés pour les camions (22%) que pour les voitures (10%).⁷³ Par ailleurs, le volume des exportations de voitures est bas car plusieurs entreprises japonaises sont déjà présentes sur le territoire européen et y produisent. Néanmoins, ces droits de douane seront supprimés suite à la mise en œuvre du JEUFTA stimulant ainsi les importations et exportations entre les deux partenaires.

⁷⁰ Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Japon, op. cit.,

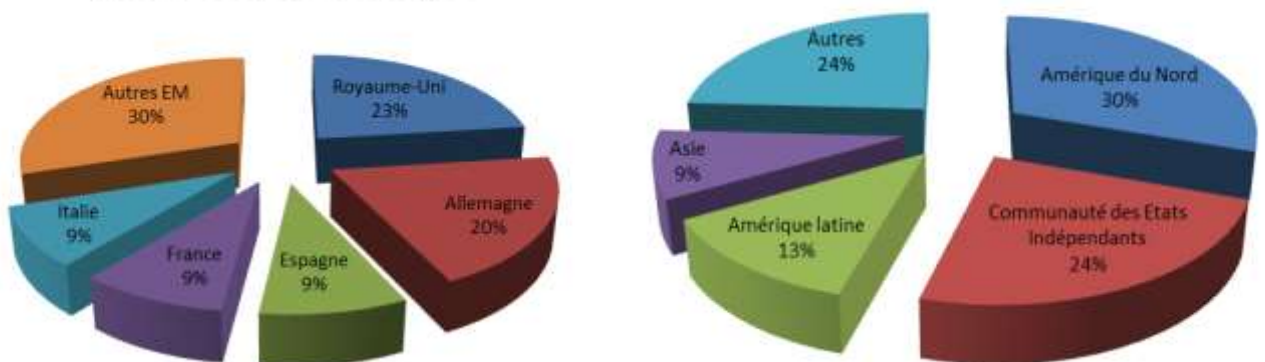
⁷¹ Japan Automobile Manufacturers Association (JAMA). (Page consultée le 16 avril 2019). Japanese Automobile and Motorcycle Industry Statistics, [En ligne]. Adresse URL : <https://www.jama.org/japanese-automobile-and-motorcycle-industry-statistics/>

⁷² Ibid.,

⁷³ Organisation Mondiale du Commerce. Profils tarifaires dans le monde 2018, op. cit.,

Pour les camions, les destinations sont l'Italie (54%) et le Portugal (17%). Quant aux véhicules pour passager, ceux-ci sont principalement exportés vers le Royaume-Uni et l'Allemagne (voir graph ci-après). Au sujet de l'UE, en 2017, plus de 1,5 million de véhicules japonais ont été produits sur le territoire et près de 650.000 véhicules ont été importés depuis le pays du Soleil Levant. Parmi ces 1.5 million de véhicules, près de 300.000 ont été exportés.⁷⁴ Les principales destinations de ces derniers sont l'Amérique du Nord et la Communauté des Etats Indépendants comme le montre le graph ci-dessous.

Principales destinations dans l'UE de voitures japonaises pour passager **Exportations de voitures japonaises produites sur le territoire de l'UE**



Source : JAMA

Les constructeurs japonais ont acheté, la même année, pour 15 milliards d'euros de pièces fabriquées dans l'UE mais utilisées pour la production automobile tant dans l'UE qu'au Japon.⁷⁵ Pour ce qui est des constructeurs japonais basés dans l'Union, en 2017, on comptait 14 entreprises de production situées dans 7 Etats membres et 17 entreprises de Recherches et Développement (R&D) et de conception localisées dans 6 Etats européens pour une production totale de 1,51 million de véhicules dont près de 170.000 personnes y travaillent. Parmi les personnes employées, 81% travaillent indirectement dans le secteur automobile à savoir dans la distribution, la vente et autres services). Quant aux 19% restant, ils travaillaient directement pour le secteur automobile à savoir dans la production (94%) et la R&D (6%).⁷⁶

⁷⁴ Japan Automobile Manufacturers Association (JAMA). (Page consultée le 16 avril 2019). Common challenges, common future. Japanese Auto Manufacturers contribute to the competitiveness of Europe's Motor Industry 2018, [En ligne]. Adresse URL:

<http://www.jama-english.jp/europe/auto/2018/CommonChallenges18.pdf>

⁷⁵ Ibid.,

⁷⁶ Ibid.,

Le constructeur automobile japonais le plus présent⁷⁷ sur le territoire européen, en termes d'entreprises de production, est Toyota puisqu'il est implanté dans 5 pays. On retrouve également Mitsubishi et Nissan présents, tous les deux, au Royaume-Uni et en Espagne. Quant à Honda et Suzuki, ils sont localisés, respectivement, au Royaume-Uni et en Hongrie.⁷⁸ Par ailleurs, Toyota et Nissan exportent respectivement 75% et 80% de la production britannique vers l'ensemble du marché de l'UE.⁷⁹

Ici, il est important de souligner l'Alliance Renault-Nissan-Mitsubishi. L'année 1999 marque l'Alliance entre les constructeurs français et japonais. Depuis 2017, Mitsubishi l'a rejointe. La structure de l'Alliance se présente comme suit : Renault détient 43.4% du capital de Nissan tandis que ce dernier ne détient que 15% du capital de Renault. Les deux détiennent chacun 50% du capital de l'Alliance. Par ailleurs, Nissan détient 34% du capital de Mitsubishi Motors. Même si Renault détient 43.4% du capital de Nissan, ce dernier est classé comme une entreprise japonaise sur le territoire européen.⁸⁰ Toujours selon le document du Groupe Renault, Nissan est considéré comme un partenaire et par conséquent comme une entreprise japonaise.⁸¹ Cette information est également confirmée par un document de la Commission européenne qui considère Nissan comme une entreprise japonaise.⁸²

Tout comme l'ACEA, du côté japonais, on souligne cette volonté des entreprises japonaises à davantage de libéralisation des secteurs, pas seulement du secteur automobile. Déjà en 2006, « Nippon Keidanren⁸³ sout[ena]ient les efforts multilatéraux des gouvernements et des représentants d'entreprises pour éliminer ou harmoniser les droits de douane dans des secteurs spécifiques dans les négociations sur l'accès aux marchés pour les produits non agricoles (AMNA) dans le cadre du programme de Doha pour le développement de l'OMC.

⁷⁷ N.B. : Carte disponible en Annexes – Annexe II : Cartographie des constructeurs automobiles dans l'Union européenne

⁷⁸ Japan Automobile Manufacturers Association (JAMA). Common challenges, common future. Japanese Auto Manufacturers contribute to the competitiveness of Europe's Motor Industry 2018, op. cit.,

⁷⁹ ECIPE – European Centre for International Political Economy. The EU-Japan Economic Partnership Agreement – A springboard for a Freer, Fairer and more Open Trading System ? 22 November 2018, 9:30 – 13:00, Renaissance Brussels Hotel, Rue du Parnasse 19, 1050 Bruxelles.

⁸⁰ Groupe Renault. (Page consultée le 20 juillet 2019). Groupe Renault en bref, [En ligne]. Adresse URL : <https://group.renault.com/wp-content/uploads/2018/03/mars-edition-2018-en-bref.pdf>

⁸¹ Ibid.,

⁸² European Commission. (Page consultée le 24 juillet 2019). The impact of trade liberalisation on the EU automotive industry: trends and prospects, DG Trade, 2014, [En ligne]. Adresse URL : <https://www.copenhageneconomics.com/dyn/resources/Publication/publicationPDF/9/369/1476171293/copenhagen-economics-2016-the-impact-of-trade-liberalisation-on-the-eu-automotive-industry.pdf>

⁸³ N.B. : Keidanren (la Fédération des entreprises du Japon) est une organisation économique regroupant 1.329 entreprises japonaises, 109 associations industrielles et 47 organisations économiques régionales.

[II] appelle à la réduction des droits de douane grâce à de telles approches sectorielles dans l'AMNA⁸⁴ ». ⁸⁵ Par ailleurs, en 2018, les firmes appelaient à une ratification rapide du JEUFTA pour que les entreprises tant japonaises qu'européennes puissent bénéficier de leurs avantages comparatifs ainsi que de leurs connaissances afin d'offrir de meilleurs produits à des prix compétitifs⁸⁶.

1.2.2.3 Secteur électronique

Le secteur électronique de l'UE reste relativement protégé puisque les droits de douane⁸⁷ (selon le principe de la nation la plus favorisée) varient entre 2.8% et 14% alors que les tarifs japonais varient entre 0.1% et 5%. On peut, ainsi, observer que les entreprises européennes ne seront plus protégées, d'une certaine manière, de la concurrence japonaise. Néanmoins, les entreprises japonaises exportaient déjà vers l'UE avant l'Accord et que certaines d'entre elles sont déjà implantées sur le territoire européen. Par conséquent, les entreprises européennes sont habituées à la compétition japonaise.

Pour les machines, appareils et matériels électriques et leurs parties ainsi que les télévisions, les enregistreurs et reproducteurs de son, le principal exportateur mondial est la Chine dont la part dans les exportations mondiales est de 23.9%. La Corée est en 3^{ème} position (6.7%) suivie des Etats-Unis (6.3%) et de l'Allemagne (5.8%) alors que le Japon n'est que 8^{ème} avec 3.9% (part similaire pour le Vietnam).⁸⁸

Les principaux produits exportés par le Japon vers l'UE sont les accumulateurs électriques et l'allumage électrique représentant respectivement 20% et 29% des exportations japonaises vers le monde. Ces deux produits représentent respectivement 6% et 12% des importations de l'UE en provenance du monde. Les principaux pays hors-UE fournissant le 1^{er} produit sont la Chine et la Corée alors que le Japon n'est que 4^{ème} (l'Allemagne étant le 3^{ème} fournisseur).⁸⁹

⁸⁴ Keidanren. (Page consultée le 20 juillet 2019). Toward a closer and stronger Economic Partnership between Japan and Europe, [En ligne]. Adresse URL : <https://www.keidanren.or.jp/english/policy/2006/017.html>

⁸⁵ N.B. : Traduit de l'anglais par l'auteur

⁸⁶ Keidanren. (Page consultée le 20 juillet 2019). Business calls for speedy ratification of the EU-Japan Economic Partnership Agreement, [En ligne]. Adresse URL : <https://www.keidanren.or.jp/en/policy/2018/078.pdf>

⁸⁷ Organisation Mondiale du Commerce. Profils tarifaires dans le monde 2018, op. cit.,

⁸⁸ International Trade Statistics. (Page consultée le 17 avril 2019). List of importing markets for the product exported by Japan in 2018, product: 85 electrical machinery and equipment and parts thereof; sound recorders and reproducers, television, [En ligne]. Adresse URL : https://www.trademap.org/Country_SelProductCountry.aspx?nvpm=1%7c392%7c%7c%7c%7c85%7c%7c%7c2%7c1%7c1%7c2%7c1%7c1%7c2%7c1%7c1

⁸⁹ Ibid.,

Pour le 2^{ème} produit, le Japon est le deuxième fournisseur de l'UE (l'Allemagne étant le principal). Alors que la Chine est 4^{ème}.⁹⁰ Cela s'explique par le fait que l'UE et la Corée ont conclu un accord de libre-échange permettant de supprimer les droits de douane. Néanmoins, le JEFTA pourrait inciter le détournement de commerce en défaveur de la Corée du Sud. Concernant la Chine, comme elle est toujours considérée comme un pays émergent, elle bénéficie de droits de douane réduits.

Les exportations japonaises de machines, appareils et matériels électriques et leurs parties ainsi que les télévisions, les enregistreurs et reproducteurs de son à destination des Etats membres européens, seule l'Allemagne est dans le top 10 (7ème position) à l'échelle mondiale dont la valeur est estimée, en 2018, à plus de 4,5 millions de dollars soit 4.2% dans la part des exportations japonaises. Par ailleurs, les exportations japonaises représentent 3.9% des exportations mondiales pour ce produit et que ce dernier se situe à la 8ème position du classement dans les exportations mondiales. Parmi les Etats membres de l'UE28, l'Allemagne est la première destination (4.2% dans la part des exportations japonaises) suivie des Pays-Bas et du Royaume-Uni (1.5% chacun).⁹¹ Parmi les entreprises électroniques japonaises présentes sur le marché de l'Union européenne, on retrouve Hitachi, Panasonic et Toshiba. Néanmoins, Sony n'est plus localisé sur le territoire européen puisque celui-ci a décidé de délocaliser sa production afin de bénéficier de la sous-traitance taïwanaise.⁹²

Le siège européen de Panasonic se trouve en Allemagne, mais l'entreprise dispose également de bureaux ventes dans d'autres Etats membres (Autriche, République Tchèque, Finlande, France, Hongrie, Italie, Pologne, Portugal, Slovaquie, Espagne, Suède, Royaume-Uni et dans les pays du Benelux)⁹³. Parmi le groupe Hitachi Europe⁹⁴, 130 sociétés opèrent dans 23 pays européens dont 19 sont des Etats membres. Enfin, le siège de Toshiba se trouve en Allemagne mais la compagnie est également présente en France, au Royaume-Uni, en Suède, en Espagne et en Italie.⁹⁵

⁹⁰ International Trade Statistics. List of importing markets for the product exported by Japan in 2018, product: 85 electrical machinery and equipment and parts thereof; sound recorders and reproducers, television, op. cit.,

⁹¹ Ibid.,

⁹² LOUKIL R., « Sony arrête la production en Europe », in *Industrie & Technologies*, le 08 septembre 2010, [En ligne]. Adresse URL : <https://www.industrie-techno.com/article/sony-arrete-la-production-en-europe.10149>

⁹³ Panasonic. (Page consultée le 04 mai 2019). European Sales Offices, [En ligne]. Adresse URL : <https://eu.industrial.panasonic.com/about-us/sales-offices>

⁹⁴ Hitachi. (Page consultée le 04 mai 2019). European Directory, [En ligne]. Adresse URL : <http://www.hitachi.eu/fr-be/european-directory>

⁹⁵ Toshiba. (Page consultée le 04 mai 2019). Toshiba Offices in Europe, [En ligne]. Adresse URL : <https://toshiba.semicon-storage.com/eu/corporate/tee/toshiba-offices.html>

1.2.2.4 Services financiers

Pour les secteurs financiers, le rapport du Secrétariat de l'OMC stipule que : « L'Etat possède encore beaucoup de grandes entreprises japonaises dans les secteurs des services financiers, des télécommunications, du pétrole, du tabac et du transport ferroviaire, ainsi que certains aéroports internationaux ». ⁹⁶ On constate ainsi la difficulté de la concurrence étrangère d'accéder à ces secteurs. Cela confirme, par ailleurs, par le fait que parmi les 195 banques présentes sur le territoire japonais en 2015, seules 4 étaient des banques étrangères et on comptait 54 succursales de banques étrangères. ⁹⁷

Outre cela, le secteur des services financiers est très protégé suite aux barrières à l'entrée. En 2013, une modification a eu lieu concernant la « Loi de 1947 » sur les activités bancaires et ses textes d'application. ⁹⁸ Cela concerne tant les banques japonaises que les banques étrangères. Les succursales de ces dernières doivent maintenir en permanence au Japon des actifs correspondants au montant minimum du capital des banques japonaises (c'est-à-dire 2 milliards de yen soit environ 16 millions d'euros). D'autre part, la banque étrangère doit générer du profit durant une des trois années suivant le début de son activité. ⁹⁹ Ces réformes visent à garantir la stabilité du système financier.

1.2.2.5 Les marchés publics

Les administrations nationales, régionales et municipales japonaises au sein de l'Union européenne, achètent chaque année en provenance du secteur privé des biens et services valant plusieurs milliards d'euros. Ces administrations font appel aux entreprises privées à travers la publication de marchés publics ou d'appels d'offre.

Les MP des deux partenaires commerciaux font partie des deux plus importants, en termes de volume, au monde. On estime entre 10 et 15% de l'économie totale la part de l'achat de biens et de services par l'Etat dans les économies développées telles que celle de l'UE et du Japon. ¹⁰⁰ L'ouverture des MP à la compétition étrangère et aux entreprises étrangères est de seulement 3.5% pour le Japon contre 4.5% pour l'UE. ¹⁰¹

⁹⁶ Organisation Mondiale du Commerce. (Page consultée le 05 mai 2019). Examen des politiques commerciales – Japon 2017, [En ligne]. Adresse URL : https://www.wto.org/french/tratop_f/tpr_f/tp451_f.htm

⁹⁷ Ibid.,

⁹⁸ Ibid.,

⁹⁹ Ibid.,

¹⁰⁰ Organisation Mondiale du Commerce. (Page consultée le 22 avril 2019). L'OMC et les marchés publics, [En ligne]. Adresse URL : https://www.wto.org/french/tratop_f/gproc_f/gproc_f.htm

¹⁰¹ Commission européenne. (Page consultée le 22 avril 2019). Présentation de l'accord de partenariat économique UE-Japon – Marchés publics, [En ligne]. Adresse URL : http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2017/july/tradoc_155765.pdf

Les MP japonais constituent un potentiel considérable dont la valeur se situerait entre 550 et 565 milliards d'euros, selon les estimations de l'Union européenne.¹⁰² Les marchés publics européens, en comparaison avec ceux au Japon, sont plus importants puisque selon les données de l'OCDE, les marchés publics japonais représentent 13% du P.I.B contre 17% pour les MP européens (ce qui correspond à la moyenne globale).¹⁰³

On observe, cependant, une sous-représentation des entreprises européennes en raison des obstacles non réglementaires, de la distance ou encore du manque de connaissances du marché. Ainsi, plusieurs difficultés sont rencontrées par les entreprises européennes pour ce qui est des marchés publics japonais. Parmi elles, on peut, tout d'abord, mentionner la « clause de sécurité opérationnelle ». ¹⁰⁴ Cette dernière permet l'exclusion des fournisseurs étrangers à une quelconque participation concernant les procédures d'adjudication de marchés publics dans le secteur du transport ferroviaire. Ensuite, il existe des critères complexes relatifs aux relations client-fournisseur favorisant ainsi les soumissionnaires japonais. Enfin, on peut citer une obligation d'apporter une preuve quant à la réalisation antérieure de travaux sur le marché japonais et d'une expérience passée en matière de collaboration avec des partenaires locaux. Cela décourage les nouveaux adjudicataires.

Les avantages des appels d'offre pour les marchés publics japonais sont multiples à savoir, entre autres, un paiement par les bureaux gouvernementaux souvent supérieur au prix du marché pour les biens et services, un nombre important d'avis d'appels d'offre chaque année et aucune distinction concernant la taille de l'entreprise d'où des conditions équitables.

2. Analyse de l'accord nippon-européen (JEUFTA)

2.1 Contexte international

Pour comprendre ce qui a poussé les Européens et les Japonais à négocier entre eux en vue de conclure un accord bilatéral, il faut, pour cela, analyser le contexte international. Tout d'abord, à cette époque, les négociations de l'OMC, furent des échecs que ce soit à Bali (en 2013), à Nairobi (en décembre 2015) ou à Buenos Aires (2017) puisque aucun accord n'a pu être conclu.

¹⁰² EU-Japan Centre for Industrial Cooperation. (Page consultée le 22 avril 2019). Les marchés publics au Japon : un aperçu, [En ligne]. Adresse URL : <https://www.eu-japan.eu/government-procurement/public-procurement-japan-outline>

¹⁰³ European Commission. (Page consultée le 22 avril 2019). Trade Sustainability Impact Assessment of the Free Trade Agreement between the European Union and Japan – Final report, [En ligne]. Adresse URL : http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2016/may/tradoc_154522.pdf

¹⁰⁴ EU-Japan Centre for Industrial Cooperation. Les marchés publics au Japon : un aperçu, op. cit.,

On constate, ainsi, que le multilatéralisme ne fonctionne pas comme on peut l'observer d'après les déclarations de Cecilia Malmström, la Commissaire européenne au Commerce et Roberto Azévédo, Président de l'OMC. En effet, ce dernier a déclaré que : « Les membres n'ont pas réussi à s'entendre, cette fois-ci, sur des accords de fonds définitifs ». ¹⁰⁵ Quant à la Commissaire européenne au commerce, celle-ci a affirmé que : « Tous les membres de l'OMC doivent tout simplement reconnaître que nous avons échoué à atteindre nos objectifs. Nous ne sommes parvenus à aucun résultat multilatéral ». ¹⁰⁶ Afin de finaliser les négociations du Cycle de Doha (2001), le choix s'est porté sur des négociations en parties. ¹⁰⁷ Le principal perdant de l'échec des négociations dans le cadre de l'OMC serait l'UE car la conclusion d'un accord lui permettrait d'avoir un meilleur accès aux marchés industriels et des services des pays émergents. ¹⁰⁸ C'est ce contexte international qui a, alors, poussé les deux partenaires commerciaux à négocier le JEUFITA afin de faciliter les échanges commerciaux et l'accès aux divers secteurs puisque cela semble compliqué sous l'OMC. Néanmoins, même si les Européens ont conclu un accord de libre-échange avec le Japon pour toutes ses raisons et notamment les échecs successifs des négociations dans le cadre de l'OMC, « L'Europe fait de la réforme de l'OMC sa priorité ». ¹⁰⁹

Le second élément est relatif à la position du Président des Etats-Unis, Donald Trump. Ce dernier s'était retiré du Traité Trans-Pacifique (TPP) qui avait été signé fin 2015 entre les Etats-Unis et 11 pays de la région Asie-Pacifique comprenant le Japon mais pas la Chine. ¹¹⁰

¹⁰⁵ Le Moci. (Page consultée le 18 juillet 2019). OMC / Commerce international : échec complet à Buenos Aires, [En ligne]. Adresse URL : <https://www.lemoci.com/actualites/pays-marches/omc-commerce-international-echec-complet-a-buenos-aires/>

¹⁰⁶ Ibid.,

¹⁰⁷ International Centre for Trade and Sustainable Development. (Page consultée le 18 juillet 2019). Bali et le futur du commerce multilatéral, [En ligne]. Adresse URL : <https://www.ictsd.org/bridges-news/passerelles/news/bali-et-le-futur-du-commerce-multilat%C3%A9ral>

¹⁰⁸ Mouilliard S., « Quel avenir pour le commerce international après l'échec des négociations à l'OMC », in 20 minutes, 30 juillet 2008, [En ligne]. Adresse URL : <https://www.20minutes.fr/monde/243247-20080730-avenir-commerce-international-apres-echec-negociations-a-omc>

¹⁰⁹ BOUCHAUD B., « L'Europe fait de la réforme de l'OMC sa priorité », in AGEFI, 01^{er} février 2019, [En ligne]. Adresse URL : <https://www.agefi.fr/asset-management/actualites/quotidien/20190201/l-europe-fait-reforme-l-omc-priorite-266929>

¹¹⁰ DE VERGES M., « Qu'est-ce que le traité transpacifique, que Trump veut abandonner ? », in Le Monde, 23 novembre 2016, [En ligne]. Adresse URL : https://www.lemonde.fr/ameriques/article/2016/11/23/qu-est-ce-que-le-partenariat-transpacifique-que-donald-trump-veut-abandonner_5036344_3222.html

Le TPP, en comparaison au JEUFTA, était plus important puisqu'il concernait 800 millions d'habitants et couvrant 40% du commerce mondial¹¹¹ (contre 640 millions de personnes et 36% du commerce international pour le JEUFTA¹¹²). Selon le Premier ministre japonais, Shinzo Abe, il serait impossible de renégocier cet Accord. Et donc ce retrait a, pour ainsi dire, favorisé les négociations entre Bruxelles et Tokyo puisque ce dernier a fait du JEUFTA sa nouvelle priorité et a demandé une accélération des négociations avec son partenaire.¹¹³ Par ailleurs, d'une part, le Président américain, privilégie les accords bilatéraux plutôt que multilatéraux et plurilatéraux et d'autre part, il adopte une position de plus en plus protectionniste. En raison de cela, les Européens et Japonais, à travers cet Accord, veulent envoyer un signal fort sur la scène internationale afin de montrer qu'ils œuvrent pour du libre-échange et non du protectionnisme, comme nous l'aborderons davantage plus loin.

Toujours est-il que tout comme avec le Japon, l'UE a ouvert le dialogue avec son partenaire américain en vue d'un accord bilatéral connu sous le nom du TTIP (*Transatlantic Trade and Investment Partnership*, en français le Partenariat de commerce et d'investissement) afin de supprimer les barrières non tarifaires, entre autres, dans le secteur automobile. Cet accord, dont les négociations avaient débuté en 2013, aurait permis une croissance économique entre les deux partenaires sachant que leurs échanges automobiles représentent 10% du commerce mondial.¹¹⁴ Toutefois, les deux partenaires n'ont pas pu conclure cet accord au vu de divergences et le 15 avril 2019, le Conseil de l'Union européenne, lors de sa décision, a indiqué que « [...] les directives de négociations pour le TTIP sont obsolètes et ne sont plus pertinentes¹¹⁵ ». ¹¹⁶

¹¹¹ S.A., « TPP : What is it and why does it matter ? », in *BBC news*, 23 janvier 2017, [En ligne]. Adresse URL : <https://www.bbc.com/news/business-32498715>

¹¹² Ministère de l'Economie et des Finances. (Page consultée le 20 avril 2019). L'Accord de Partenariat économique Union Européenne - Japon est entrée en vigueur le 1^{er} février 2019, [En ligne]. Adresse URL : <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/2019/02/01/l-accord-de-partenariat-economique-union-europeenne-japon-est-entre-en-vigueur-le-1er-fevrier-2019>

¹¹³ Le Moci. (Page consultée le 19 juillet 2019). UE/Japon : l'accord de libre-échange devrait entrer en vigueur début 2019, [En ligne]. Adresse URL : <https://www.lemoci.com/actualites/pays-marches/uejapon-laccord-de-libre-echange-devrait-entrer-en-vigueur-debut-2019/>

¹¹⁴ Association des constructeurs européens automobiles (ACEA). (Page consultée le 11 avril 2019). Etats-Unis, [En ligne]. Adresse URL : <https://www.acea.be/industry-topics/tag/category/usa>

¹¹⁵ Commission européenne. (Page consultée le 02 juillet 2019). Négociations et accords commerciaux, [En ligne]. Adresse URL : http://ec.europa.eu/trade/policy/in-focus/ttip/index_fr.htm

¹¹⁶ N.B. : Traduit de l'anglais par l'auteur

Outre pour contrer le protectionnisme américain, il s'agit également de faire face à la montée en puissance de la Chine sur la scène internationale ou comme certains appellent la « ré-émergence »¹¹⁷ sachant qu'aujourd'hui, elle est la deuxième plus grande économie du monde après les Etats-Unis, selon les données de l'OMC.¹¹⁸

Enfin, le dernier élément qui a poussé les Japonais à négocier avec Bruxelles est la conclusion de l'Accord de libre-échange entre l'UE et la Corée en 2011 provoquant du détournement de commerce en défaveur des produits japonais que nous aborderons en détail plus loin.

2.2 Aperçu général

Les négociations entre l'Union européenne et le Japon en vue de conclure un accord commercial ont débuté en 2013. Quatre ans plus tard, après les échecs de la réforme de l'OMC et les échecs du TPP et du TTIP, soit le 6 juillet 2017, les deux partenaires sont parvenus à un accord de partenariat économique, à savoir le JEUFTA (*Japan-EU Free Trade Agreement*). Quant aux négociations, celles-ci se sont finalisées en décembre de la même année. Le 1^{er} février 2019, l'Accord est entré en vigueur.¹¹⁹ Par ailleurs, parallèlement à cet accord de libre-échange, un accord de partenariat stratégique est en cours de négociation.

Il s'agit du plus important accord signé jusqu'à aujourd'hui, à tel point que le Premier ministre japonais Shinzo Abe et le Président de la Commission européenne Jean-Claude Juncker l'ont qualifié d'accord « historique ».¹²⁰ En effet, dans un communiqué publié à la suite de la signature du texte, le Premier ministre et le Président de la Commission européenne ont déclaré : « Aujourd'hui marque un jour historique alors que nous célébrons la signature d'un accord commercial extrêmement ambitieux entre deux des plus grandes économies du monde ».¹²¹

¹¹⁷ NYE S. J., « La montée 'pacifique' de la Chine ? », in *La Libre*, 18 mars 2005, [En ligne]. Adresse URL : <https://www.lalibre.be/debats/opinions/la-montee-pacifique-de-la-chine-51b88901e4b0de6db9abca31>

¹¹⁸ Le Corre Philippe, « Montée en puissance de la Chine : l'Europe et les États-Unis peuvent-ils coopérer ? », *Revue internationale et stratégique*, 2017/3 (N° 107), p. 42-51. DOI : 10.3917/ris.107.0042. URL : <https://www.cairn.info/revue-internationale-et-strategique-2017-3-page-42.htm>

¹¹⁹ Commission européenne. (Page consultée le 31 mars 2018). UE-JAPON, Accord de partenariat économique, [En ligne]. Adresse URL : http://ec.europa.eu/trade/policy/in-focus/eu-japan-economic-partnership-agreement/index_fr.htm

¹²⁰ Commission européenne. (Page consultée le 20 avril 2019). Sommet UE-Japon : une étape historique dans le commerce et la coopération, [En ligne]. Adresse URL : http://europa.eu/rapid/press-release_IP-18-4504_fr.htm

¹²¹ Ibid.,

Quelques chiffres peuvent être soulignés. Tout d'abord, ce partenariat économique couvre 36% du commerce mondial, 28% du P.I.B mondial et 640 millions de personnes.¹²² En effet, le Japon aura accès au marché unique et ses plus de 512 millions de citoyens européens¹²³ tandis que les exportateurs européens auront accès à un marché de 127 millions de Japonais.¹²⁴ D'autre part, le marché du pays du Soleil Levant est important car le Japon est la quatrième économie à l'échelle mondiale et que son économie est supérieure à celle de l'Allemagne. De plus, 600.000 emplois sont liés aux exportations européennes vers le Japon et que 550.000 personnes sont employées par des compagnies japonaises dans l'Union.¹²⁵ Il faut savoir que, selon la Commission européenne, un milliard d'euros d'exportation équivaut à 14.000 emplois en Europe.¹²⁶ Ainsi, plus l'Europe exportera, plus cela lui permettra la création et la sauvegarde d'emplois. Cela explique, entre autres, pourquoi, l'Union européenne a souhaité la conclusion de cet accord de libre-échange avec son partenaire commercial japonais.

Plusieurs autres objectifs sont poursuivis à travers le JEUFTA. Le premier est la levée des obstacles. Afin d'accroître les échanges commerciaux, les barrières tarifaires seront réduites voire supprimées soit dès l'entrée en vigueur de l'Accord soit via une période de transition (97% des droits de douane seront supprimés à terme).¹²⁷ Parmi les barrières non-tarifaires, une reconnaissance des indications géographiques européennes aura lieu par le Japon. Le deuxième objectif poursuivi est de contribuer à la définition des règles du commerce international et qu'elles soient conformes aux normes élevées et à aux valeurs communes des deux partenaires. Enfin, le dernier objectif est de montrer au monde que « L'UE défend un commerce libre et équitable ».¹²⁸

¹²² Ministère de l'Economie et des Finances. L'Accord de Partenariat économique Union Européenne - Japon est entrée en vigueur le 1^{er} février 2019, op. cit.,

¹²³ Eurostat. (Page consultée le 20 avril 2019). Evolution de la population – Bilan démographique et taux bruts au niveau national, [En ligne]. Adresse URL :

http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=demo_gind&lang=fr

¹²⁴ Commission européenne. (Page consultée le 20 avril 2019). L'accord UE-Japon en clair, [En ligne]. Adresse URL : http://ec.europa.eu/trade/policy/in-focus/eu-japan-economic-partnership-agreement/agreement-explained/index_fr.htm

¹²⁵ European Commission. (Page consultée le 17 avril 2019). EU-Japan Economic Partnership Agreement, [En ligne]. Adresse URL : http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2017/july/tradoc_155723.pdf

¹²⁶ Commission européenne. L'accord UE-Japon en clair, op. cit.,

¹²⁷ Commission européenne. (Page consultée le 05 mai 2019). Les principaux éléments de l'accord de partenariat économique UE-Japon, [En ligne]. Adresse URL : [http://europa.eu/rapid/press-release MEMO-18-3326_fr.htm](http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-18-3326_fr.htm)

¹²⁸ Commission européenne. (Page consultée le 13 mars 2019). Pourquoi c'est important ?, [En ligne]. Adresse URL : <http://trade.ec.europa.eu/doclib/press/index.cfm?id=1696&serie=1307&langId=fr>

« Dans l’environnement international d’aujourd’hui, la conclusion d’un accord de partenariat économique entre l’UE et le Japon enverra au reste du monde un signal fort indiquant que deux des plus grandes économies résistent au protectionnisme et promeuvent un système international fondé sur des règles ». ¹²⁹ Il s’agit de montrer que l’UE œuvre pour le libre-échange alors que les Etats-Unis œuvrent pour plus de protectionnisme, comme nous l’avions mentionné précédemment.

Les deux puissances économiques (le Japon et l’UE) disposent, toutefois, de mesures protectionnistes, notamment dans certains secteurs-clés pour faire face à la concurrence internationale, comme l’agriculture ou encore l’automobile qui sont deux secteurs défensifs de la politique commerciale de l’UE. ¹³⁰ En termes de protectionnisme, ils se reprochent mutuellement des barrières techniques au commerce. Le Japon reproche des tarifs douaniers élevés sur ses produits exportés en direction de son partenaire européen. Etant donné une structure asymétrique des tarifs, il était primordial, pour le Japon, de conclure cet accord puisque 72.4% des exportations européennes entraient, en 2016, sur le territoire japonais sans droits de douane contre seulement 32.2% des exportations japonaises à destination de l’UE. ¹³¹

2.3 Le JEUFITA et l’OMC

L’UE et le Japon sont, tous les deux, membres de l’Organisation Mondiale du Commerce (OMC) depuis le 1^{er} janvier 1995. ¹³² C’est pourquoi, lorsque deux Etats concluent un accord de libre-échange, celui-ci doit se faire, entre autres, dans le respect des règles de l’OMC. En effet, le JEUFITA, signé en juillet 2018 et entré en vigueur en février 2019, a été notifié à l’OMC le 14 janvier 2019 sous l’Article XXIV du GATT et l’Article V du GATS. ¹³³

¹²⁹ Commission européenne. Pourquoi c’est important ?, op. cit.,

¹³⁰ DEFRAIGNE (J.-C.), Introduction à l’économie européenne, De Boeck, Supérieur, France, 2^{ème} Edition, Juillet 2017, pp. 343-347

¹³¹ ECIPE, op. cit.,

¹³² Organisation Mondiale du Commerce. (Page consultée le 31 mars 2018). Liste des Membres et Observateurs, [En ligne]. Adresse URL : https://www.wto.org/french/thewto_f/whatis_f/tif_f/org6_f.htm

¹³³ World Trade Organisation. (Page consultée le 04 mai 2019). Welcome to the Regional Trade Agreements Information System (RTA-IS), [En ligne]. Adresse URL : <http://rtais.wto.org/ui/PublicMaintainRTAHome.aspx>

L'Article XXIV autorise l'élaboration d'accords de libre-échange mais elle est sujette à des conditions.¹³⁴ Le paragraphe 5 de l'Article XXIV, stipule que « [...] en vue de l'établissement d'une zone de libre-échange, les droits de douane maintenus dans chaque territoire constitutif et applicables au commerce des parties contractantes qui ne font pas partie d'un tel territoire [...] ne seront pas plus élevés, ni les autres réglementations commerciales plus rigoureuses que ne l'étaient les droits et réglementations correspondants en vigueur dans les mêmes territoires avant l'établissement de la zone [...] ».¹³⁵ Deuxièmement, selon le paragraphe 8 de l'Article XXIV, « [...] les droits de douanes et les autres réglementations commerciales restrictives (à l'exception, dans la mesure où cela serait nécessaire, des restrictions autorisées aux termes des articles XI, XII, XIII, XV et XX) sont éliminés pour l'essentiel des échanges commerciaux portant sur les produits originaires des territoires constitutifs de la zone de libre-échange ».¹³⁶

2.3.1 Règle d'origine

Selon l'OMC, et dans le cadre du JEUFTA, on parle de règles d'origine préférentielles (en opposition aux règles d'origine non préférentielles). Tout d'abord, les règles d'origine, en référence à l'Article IX¹³⁷ de l'accord de l'OMC se référant aux 'marquages d'origine', sont définies comme suit : « Les règles d'origine sont les critères permettant de définir le pays d'origine d'un produit. Elles sont importantes du fait que les droits et restrictions applicables dépendent dans bien des cas de la provenance des produits importés ».¹³⁸ Quant aux règles d'origines préférentielles¹³⁹, elles sont d'application, notamment, lors d'accords commerciaux régionaux. Ces règles d'origine doivent être transparentes et ne doivent pas produire des effets de restriction, de distorsion ou de désorganisation sur le commerce international. Autrement dit, la règle d'origine ne soit pas ou ne crée pas des obstacles non nécessaires au commerce. Cependant, l'OMC n'a établi aucune disposition concernant la règle d'origine et il incombe aux Etats de la déterminer.

¹³⁴ HOEKMAN B. M., MAVROIDIS P. C. *The World Trade Organisation: law, economics, and politics*. Routledge Global Institutions. The United Kingdom, 2007, p.57

¹³⁵ Organisation Mondiale du Commerce. (Page consultée le 09 avril 2019). Accord Général sur les Tarifs Douaniers et le Commerce (GATT de 1947), [En ligne]. Adresse URL : https://www.wto.org/french/docs_f/legal_f/gatt47_02_f.htm#articleXXIV

¹³⁶ Ibid.,

¹³⁷ Ibid.,

¹³⁸ Organisation Mondiale du Commerce. (Page consultée le 09 avril 2019). Renseignements techniques sur les règles d'origine, [En ligne]. Adresse URL : https://www.wto.org/french/tratop_f/roi_f/roi_info_f.htm

¹³⁹ Ibid.,

Pour bénéficier de droits préférentiels au Japon, un certificat d'origine délivré par les organismes agréés du pays exportateur est demandé. En plus d'être stipulé dans la politique commerciale du Japon¹⁴⁰, on retrouve cette condition dans le JEUFTA notamment pour les produits vitivinicoles ou encore des certificats à des fins sanitaires ou phytosanitaires.¹⁴¹

Etant donné que les droits et taxes applicables à un produit sont déterminés via l'origine du produit, il faut que les entreprises européennes déterminent si leurs produits sont suffisamment liés à leur pays afin de pouvoir bénéficier des taux de droits préférentiels applicables au travers de cet accord de libre-échange. Selon le paragraphe 1 de l'Article 3.2 du JEUFTA, « [...], les produits suivants, s'ils satisfont à toutes les autres exigences applicables du présent chapitre [Chapitre 3 – règles d'origine et procédures d'origine], sont considérés comme originaires de l'autre partie : a) les produits entièrement obtenus ou produits conformément à l'article 3.3 ; b) les produits exclusivement à partir de matières originaires de cette partie ; ou c) les produits produits au moyen de matières non originaires, à condition qu'ils satisfassent à toutes les exigences applicables de l'annexe 3-B ». ¹⁴²

Toutefois selon l'Article 3.13, il existe des éléments neutres pour lesquels la détermination de l'origine n'est pas nécessaire tels que le combustible, les équipements, les chaussures, les vêtements, machines, outils, etc. (liste non exhaustive). Enfin, il est prévu dans l'Accord que le Japon reconnaîtra un certain nombre d'indications géographiques européennes (qui sera abordé plus loin).

2.3.2 Barrières techniques au commerce

L'Accord avec le Japon va beaucoup loin que l'OMC en termes de barrières techniques au commerce. Selon l'Accord sur les Obstacles Techniques au Commerce de l'OMC, les principes de la « nation la plus favorisée » et le « traitement national » sont également d'application pour les barrières non tarifaires.¹⁴³ Les Parties doivent se baser sur les normes internationales existantes (telles qu'elles sont définies par les Nations Unies) ou qu'elles sont sur le point d'être adoptées afin de définir leurs propres barrières techniques au commerce. Néanmoins, les Parties peuvent y déroger lorsqu'un objectif légitime est recherché et que les normes définies à l'international se sont révélées inefficaces voire inappropriées.¹⁴⁴

¹⁴⁰ Organisation Mondiale du Commerce. Examen des politiques commerciales – Japon 2017, op.cit.,

¹⁴¹ Commission européenne. Accord de Partenariat économique UE-Japon : textes de l'accord, op. cit.,

¹⁴² Ibid.,

¹⁴³ Organisation Mondiale du Commerce. (Page consultée le 18 juillet 2019). Accord sur les Obstacles Techniques au Commerce, [En ligne]. Adresse URL : https://www.wto.org/french/docs_f/legal_f/17-tbt_f.htm

¹⁴⁴ Ibid.,

Parmi les objectifs légitimes, on retrouve « [...] la sécurité nationale, la prévention de pratiques de nature à induire en erreur, la protection de la santé ou de la sécurité des personnes, de la vie ou de la santé des animaux, la préservation des végétaux ou la protection de l'environnement ».¹⁴⁵

Malgré cela, comme mentionné précédemment, les Européens et Japonais se reprochent mutuellement des obstacles techniques. En effet, en dépit de certaines prescriptions techniques et procédures de certifications, les entreprises européennes ont des difficultés à accéder au marché japonais. C'est pourquoi, avec la mise en œuvre du JEUFITA, on observera une reconnaissance voire une harmonisation des normes et ainsi, les deux partenaires commerciaux, en termes de barrières techniques au commerce, vont plus loin que les engagements imposés par l'OMC. Un alignement relatif aux normes de sécurité des produits et à la protection de l'environnement aura lieu. Par conséquent, les voitures européennes et japonaises feront l'objet d'exigences similaires, ce qui ne nécessitera plus de réaliser des essais et d'obtenir une certification pour la pénétration du marché d'exportation.

Des engagements ont lieu également pour les dispositifs médicaux, l'étiquetage des produits textiles, les produits parapharmaceutiques et cosmétiques ainsi que pour la bière qui pourra être exportée telle quelle (alors qu'elle était considérée comme « boissons rafraichissantes alcoolisées »). Ainsi, les bières seront désormais taxées de la même manière que les boissons alcoolisées japonaises supprimant les différences de traitement.¹⁴⁶

A côté de cela, l'Accord inclut l'idée que, dans le cas où il n'y aurait aucune norme internationale comme, par exemple, pour les nouvelles technologies ou les nouveaux produits, les Parties coopèrent en vue d'élaborer des normes communes.¹⁴⁷

2.3.3 Agriculture

Dans le cadre de l'OMC, des mesures de sauvegarde sont autorisées selon l'Article XIX du GATT.¹⁴⁸ Celles-ci sont définies comme des : « Mesures prises pour protéger une branche de production spécifique contre une poussée imprévue des importations, [...] ».¹⁴⁹

¹⁴⁵ Organisation Mondiale du Commerce. (Page consultée le 18 juillet 2019). Accord sur les Obstacles Techniques au Commerce,

¹⁴⁶ Commission européenne. Les principaux éléments de l'accord de partenariat économique UE-Japon, op. cit.,

¹⁴⁷ Commission européenne. Accord de Partenariat économique UE-Japon : textes de l'accord, op. cit.,

¹⁴⁸ Organisation Mondiale du Commerce. (Page consultée le 05 mai 2019). Les sauvegardes, [En ligne]. Adresse URL : https://www.wto.org/french/tratop_f/safeg_f/safeg_f.htm

¹⁴⁹ Organisation Mondiale du Commerce. Glossaire, op.cit.,

L'UE, dans sa politique commerciale, se réserve le droit d'avoir recours à ces mesures pour 539 lignes tarifaires pour ce qui est du secteur agricole.¹⁵⁰ Ceci est également valable pour le Japon mais, cette fois-ci, pour 121 lignes tarifaires.¹⁵¹ Dans le cadre du JEUFTA, seul le Japon peut appliquer des mesures de sauvegardes agricoles puisque dans les annexes de l'Accord, rien n'est mentionné concernant l'Union européenne. Toutefois, une limitation est imposée à ces mesures. En effet, il est mentionné au paragraphe 2 de l'Article 5.3 de l'Accord en référence aux sauvegardes agricoles que « les mesures de sauvegarde bilatérales ne peuvent être appliquées que pendant la période de transition ».¹⁵² Et l'Article 5.7 stipule que des mesures de sauvegarde bilatérales provisoires peuvent être appliquées dans des circonstances critiques.

2.3.4 Clause d'arbitrage

L'Union européenne avait proposé d'intégrer un mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et Etats (Investor-State Dispute Settlement ou ISDS) dans le JEUFTA. "Le règlement des différends entre investisseurs et États (ISDS) est un mécanisme inclus dans les accords internationaux d'investissement visant à garantir le respect des engagements pris mutuellement par les pays afin de protéger leurs investissements mutuels"¹⁵³ ».¹⁵⁴

Malgré cette proposition, l'UE avait estimé que revenir à un vieux ISDS n'était pas acceptable et la Commission européenne avait déclaré, en juillet 2017 que : « Pour l'UE, l'ISDS est mort ».¹⁵⁵ C'est pourquoi, elle avait proposé le nouveau système de tribunal des investissements (Investment Court System ICS). La différence par rapport à l'ISDS repose sur la nomination des juges.¹⁵⁷ En effet, ces derniers sont nommés par les deux partenaires de l'accord commercial qui est, dans ce cas-ci, l'Union européenne et le Japon. Toutefois, malgré le fait que l'accord cherche à promouvoir les investissements nippon-européens, celui-ci ne couvre pas la protection des investissements.

¹⁵⁰ Organisation Mondiale du Commerce. Examen des politiques commerciales – Union européenne 2017, op. cit.,

¹⁵¹ Organisation Mondiale du Commerce. Examen des politiques commerciales – Japon 2017, op. cit.,

¹⁵² Commission européenne. Accord de Partenariat économique UE-Japon : textes de l'accord, op. cit.,

¹⁵³ European Commission. (Page consultée le 05 mai 2019). Investor-to-State Dispute Settlement (ISDS) Some facts and figures, [En ligne]. Adresse URL : http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2015/january/tradoc_153046.pdf

¹⁵⁴ N.B. : Traduit de l'anglais par l'auteur

¹⁵⁵ European Commission. (Page consultée le 05 mai 2019). A new EU trade agreement with Japan, [En ligne]. Adresse URL : http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2017/july/tradoc_155684.pdf

¹⁵⁶ N.B. : Traduit de l'anglais par l'auteur

¹⁵⁷ European Commission. A new EU trade agreement with Japan, op. cit.,

Dès lors, en parallèle au JEUFTA, les Parties sont en train de négocier un éventuel accord sur la protection des investissements.¹⁵⁸ Ce qui explique pourquoi aucune clause d'arbitrage n'est présente dans l'Accord et que tout repose sur le chapitre 21 relatif au règlement des différends dans lequel le mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends figurant à l'annexe 2 de l'accord sur OMC est incorporé.¹⁵⁹

Toujours est-il que plusieurs articles/chapitres de l'Accord n'entrent pas dans le cadre de l'Article 21. Pour les chapitres, c'est, entre autres, le cas de la politique de concurrence (chapitre 11), le commerce et le développement durable (chapitre 16), la coopération dans le domaine de l'agriculture (chapitre 19) ou encore les petites et moyennes entreprises (chapitre 20). Certains articles du chapitre 6 relatif aux mesures sanitaires et phytosanitaires ou encore la section C du chapitre 5 concernant les mesures de sauvegarde ne sont pas soumis au règlement des différends prévu dans le JEUFTA.¹⁶⁰

2.4 Les opportunités/forces

2.4.1 Réduction/suppression des barrières tarifaires

2.4.1.1 Secteur automobile

Pour ce qui est des tarifs douaniers de l'UE pour le secteur automobile et plus particulièrement pour les véhicules (autres que matériel roulant de chemin de fer ou de tramway), ceux-ci seront supprimés progressivement pour être ramenés d'environ 16% (selon les caractéristiques du véhicule) à 0% via une période de transition de 7 ans.¹⁶¹

Les parties et accessoires liés à ces véhicules sont imposés à un taux de 4.5% qui sera exempté 3 ans après la mise en œuvre de l'Accord.¹⁶² Les droits de douane relatifs aux exportations de véhicules européennes vers le Japon, ceux-ci sont de 0% (avant et après l'Accord). Concernant les camions, ces derniers se verront également une suppression des droits de douane passant ainsi de 22% à 0%.¹⁶³ Quant aux pièces détachées, les tarifs varient entre 1.7% et 4.5% et ne seront plus que de 0% entre 3 et 7 ans après la mise en œuvre du JEUFTA.¹⁶⁴

¹⁵⁸ Commission européenne. Les principaux éléments de l'accord de partenariat économique UE-Japon, op. cit.,

¹⁵⁹ Commission européenne. Accord de Partenariat économique UE-Japon : textes de l'accord, op. cit.,

¹⁶⁰ Ibid.,

¹⁶¹ Ibid.,

¹⁶² Ibid.,

¹⁶³ Ibid.,

¹⁶⁴ Ibid.,

2.4.1.2 Secteur agricole

Les droits de douane imposés par le Japon aux produits agricoles en provenance de l'Union européenne sont de 30 à 40% pour le fromage, 38.5% pour la viande de bœuf, 15% sur le vin, jusqu'à 24% pour les pâtes et 30% sur le chocolat.¹⁶⁵

Le Japon impose des droits de douane plus élevés pour les produits agricoles dont la moyenne est de 16.3% sachant que la moyenne pour les produits non agricoles est de 3.6%.¹⁶⁶ Cela s'explique par le fait que le pays présente une balance déficitaire¹⁶⁷ quant au secteur de l'agriculture car la production nationale ne parvient pas à répondre à la demande intérieure. Ces droits de douane seront supprimés dès l'entrée en vigueur de l'Accord pour le vin (et vin mousseux), les boissons alcooliques et la viande de porc transformée. On passera ainsi pour la plupart de 15% de droits douane (excepté la viande de porc transformée qui est à 8,5%) à 0%.¹⁶⁸

Pour ce qui est de la viande porcine, l'accès sera pratiquement libre. En effet, les droits de douane seront ramenés à 0% (avant l'Accord, ils étaient en moyenne de 4.3%). L'exception réside dans le fait que le Japon peut appliquer une mesure de sauvegarde, sous certaines conditions énoncées dans l'Accord et ses annexes, pour certains produits agricoles classés dans certaines lignes tarifaires. En effet, si ces conditions sont remplies alors « le Japon peut, à titre de mesure de sauvegarde pour l'agriculture, augmenter le taux de droit de douane [...] à un niveau ne dépassant pas le moindre des montants suivants : a) le taux de droit de douane appliqué à la nation la plus favorisée en vigueur au moment de l'application de la mesure de sauvegarde pour l'agriculture ; b) le taux de droit de douane appliqué à la nation la plus favorisée en vigueur le jour précédant immédiatement la date d'entrée en vigueur du présent accord ; et c) le taux du droit de douane indiqué dans la présente section¹⁶⁹ ». ¹⁷⁰

¹⁶⁵ Commission européenne. (Page consultée le 18 avril 2019). Présentation de l'accord de partenariat économique UE-Japon – Agriculture, [En ligne]. Adresse URL : http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2017/july/tradoc_155747.pdf

¹⁶⁶ Organisation Mondiale du Commerce. . Examen des politiques commerciales – Japon 2017, op. cit.,

¹⁶⁷ Ibid.,

¹⁶⁸ Commission européenne. Accord de Partenariat économique UE-Japon : textes de l'accord, op. cit.,

¹⁶⁹ Ibid.,

¹⁷⁰ N.B. : Traduit de l'anglais par l'auteur

Pour les fruits et légumes, les exportations japonaises ne sont soumises à aucun de droits de droit. Les exportations européennes bénéficieront d'une suppression après une période de transition de 10 ans des droits de douane pour les légumes passant de maximum 15% (pour le manioc, par exemple) à 0%.¹⁷¹ Quelques exceptions subsistent notamment pour les champignons pour lesquels le taux douanier (soit 9.6% soit 3.7% selon qu'ils soient frais ou réfrigéré, coupés en rondelles, en morceaux ou en poudre) subsiste même après une période de 21 ans. Concernant les fruits, les tarifs passeront d'un plafond de 23.8% (pour les ananas, par exemple) à 0% maximum 10 ans après la mise en œuvre de l'Accord.¹⁷² Un élément à mettre en évidence, c'est que ces tarifs varient selon la période d'importation. Par exemple, pour les oranges importées entre le 1^{er} juin et le 30 novembre se verront soumis à des droits de douane passant de 16% à 13.3% la première année et à 0% après 5 ans. Tandis que pour les oranges importées du 1^{er} décembre au 31 mars, le tarif douanier passera de 32% à 26.7% la première année et à 0% après 7 ans. Ce système est également applicable aux bananes.¹⁷³

Certains de ces droits de douane seront supprimés progressivement à travers une période de transition pouvant aller jusqu'à 15 ans. C'est notamment le cas des fromages à pâte dure (Gouda, Cheddar, etc.) dont les droits de douane pouvant aller jusqu'à 29.8% seront ramenés à 0%¹⁷⁴. Pour les produits laitiers, la libéralisation sera partielle car les droits tarifaires subsistent et restent élevés (soit 16% pour certains produits) même après une période de transition de 21 ans.¹⁷⁵ Pour d'autres produits agricoles comme la viande bovine, les barrières tarifaires seront considérablement réduites passant de 38.5% à 9% après une période de transition de 15 ans.¹⁷⁶ Enfin, quelques exceptions subsistent quant au secteur agricole puisque le riz et le sucre sont exclus de l'Accord et donc restent des produits protégés. L'exclusion du riz s'explique par le fait que celui-ci fait partie d'une des cultures dominantes, avec le thé, au Japon.

¹⁷¹ N.B : les droits de douane varient selon le produit et sa nature et ce pour tous les secteurs.

¹⁷² Commission européenne. Accord de Partenariat économique UE-Japon : textes de l'accord, op. cit.,

¹⁷³ Ibid.,

¹⁷⁴ Commission européenne. Présentation de l'accord de partenariat économique UE-Japon – Agriculture, op.cit.,

¹⁷⁵ Commission européenne. Accord de Partenariat économique UE-Japon : textes de l'accord, op. cit.,

¹⁷⁶ Commission européenne. Présentation de l'accord de partenariat économique UE-Japon – Agriculture, op.cit.,

2.4.1.3 Secteur du textile et vêtements

Les exportations de textile et d'habillement pourraient accroître de manière significative puisqu'avant l'Accord, les droits de douane¹⁷⁷ étaient respectivement de 6.5% et 11.5% (selon le principe de la nation la plus favorisée) pour l'UE et de 5.4% et 9% pour le Japon. Après sa mise en œuvre, les droits seront réduits à 0% avec une période de transition de 10 ans. Il se pourrait que le Japon remonte dans le classement des principaux clients de l'UE puisque les droits de douane, même s'ils sont moindres vis-à-vis de la Chine qui est toujours considérée comme un pays émergent et bénéficie par conséquent de tarifs douaniers réduits, seront supprimés.

Pour les chaussures, les droits de douane¹⁷⁸ dans l'UE dont le taux de base est de plus ou moins 17% seront progressivement supprimés et ramenés à 0% via une période de transition de 10 ans. Concernant le Japon, les droits de douane varient pour ce produit selon sa composition et ces droits seront progressivement éliminés via une période de transition qui varie également. Cela est également le cas pour les vêtements et les accessoires de vêtement.

2.4.1.4 Secteur des services financiers

Selon l'Accord, « [...] les services financiers comprennent tous les services d'assurance et services connexes et tous les services bancaires et autres services financiers, [...] ».¹⁷⁹ L'Accord permet à tout fournisseur de services financiers d'offrir tout nouveau service financier sur le territoire de l'autre Partie. Seulement, des exceptions voire des barrières sont d'application (qui seront abordées plus loin). Par ailleurs, dans le cadre du JEUFTA, le secteur financier de l'UE ainsi que celui de ses Etats membres s'ouvrent de manière significative. Néanmoins, l'accès au secteur des assurances dans l'UE est, en quelque sorte, restreint aux assureurs japonais. En effet, les Etats membres ont la possibilité d'imposer des formes juridiques spécifiques. Cela est valable pour une institution financière autre que la succursale. Ces dérogations sont mentionnées dans les annexes de l'Accord.¹⁸⁰

¹⁷⁷ Organisation Mondiale du Commerce. Profiles tarifaires dans le monde 2018, op. cit.,

¹⁷⁸ Commission européenne. Accord de Partenariat économique UE-Japon : textes de l'accord, op. cit.,

¹⁷⁹ Ibid.,

¹⁸⁰ Ibid.,

2.4.1.5 Secteur de l'électronique

Le secteur électronique contient, pour rappel, les machines, appareils et matériels électriques et leurs parties ; les enregistreurs et reproducteurs sonores, enregistreurs et reproducteurs d'images sonores et sonores en télévision, ainsi que les parties et accessoires de ces articles. Les droits de douane de l'UE varient d'un produit à l'autre allant de 2.1% à 14%.¹⁸¹ Quant à la période de transition, celle-ci varie également allant de 3 ans à 10 ans. Avec la mise en œuvre du JEUFITA, les droits de douane seront ramenés à 0% favorisant davantage les échanges économiques euro-nippons ainsi que les exportations japonaises réduisant par conséquent l'asymétrie tarifaire entre les deux partenaires. Quant au Japon, les droits de douanes consolidés finals pour les machines électriques sont en moyenne de 0.1% (nation la plus favorisée) et allant jusqu'à 5%.¹⁸² Ces tarifs seront également supprimés.

2.4.2 Barrières non tarifaires

2.4.2.1 Barrières techniques au commerce

Outre la réduction considérable voir la suppression à terme des droits de douane, l'UE et le Japon souhaitent, à travers cet accord, la suppression des barrières techniques au commerce. Les règles et réglementations au Japon diffèrent de celles de l'Union européenne. Par conséquent, il s'agit d'un obstacle substantiel pour les entreprises européennes souhaitant pénétrer le marché japonais. À cela s'ajoute les coûts, qui sont quant à eux élevés, pour la mise en conformité. D'après les entreprises, le surcoût entraîné par ces obstacles sont de l'ordre de 10 à 30%.¹⁸³

La plupart des normes de l'UE sont issues de celles qui ont été adoptées au niveau international. Ce qui n'est pas le cas pour le Japon puisque ses normes diffèrent souvent fortement des normes internationales entraînant des difficultés et des coûts supplémentaires et élevés pour les exportateurs européens. Par conséquent, le souhait de l'Union est que le Japon s'aligne sur ces normes internationales pour d'une part, faciliter les exportations européennes et d'autre part, les renforcer. En effet, l'une des préoccupations de l'ACEA¹⁸⁴ durant les négociations était les progrès limités du Japon en termes d'harmonisation. Avec la conclusion de cet Accord, le Japon a harmonisé, pour les véhicules, ses normes afin que ceux-ci soient en accord avec les réglementations internationales de l'O.N.U.

¹⁸¹ Commission européenne. Accord de Partenariat économique UE-Japon : textes de l'accord, op. cit.,

¹⁸² Organisation Mondiale du Commerce. Profils tarifaires dans le monde 2018, op. cit.,

¹⁸³ Commission européenne. L'accord UE-Japon en clair, op. cit.,

¹⁸⁴ Association des constructeurs européens automobiles (ACEA). L'industrie automobile réagit à la conclusion de l'accord de libre-échange UE-Japon, op. cit.,

Par conséquent, un véhicule authentifié par l'UE pourra être commercialisé sur le territoire japonais sans réaliser des modifications coûteuses. Un chapitre est, par conséquent, dédié aux obstacles techniques au commerce dans l'Accord. En effet, les objectifs stipulés dans le chapitre 7 dudit Accord : « [...] sont de faciliter et d'accroître le commerce des marchandises entre les parties : a) en veillant à ce que les règlements techniques, les normes et les procédures d'évaluation de la conformité ne créent pas d'obstacles non nécessaires au commerce ; b) en améliorant la coopération entre les parties, y compris en ce qui concerne la mise en œuvre de l'accord OTC [l'accord sur les obstacles techniques au commerce figurant à l'annexe 1A de l'accord sur l'OMC] ; et c) en mettant en œuvre les moyens appropriés de sorte à réduire les effets négatifs inutiles sur le commerce des mesures relevant du champ d'application du présent chapitre ». ¹⁸⁵

Suite à la mise en œuvre en œuvre du JEUFTA, le Japon autorise 35 additifs dans les 5 ans. Il y aura également des changements pour les règles sanitaires et phytosanitaires avec le respect des normes internationales notamment. Pour le secteur automobile, les barrières non tarifaires seront réduites afin que l'UE puisse accroître ses exportations à destination du Japon puisque ce dernier alignera complètement ses normes sur les standards internationaux. Les barrières techniques seraient équivalentes à 22% de droits de douane pour les produits chimiques et à 30% pour la mécanique et les dispositifs médicaux. ¹⁸⁶ Par ailleurs, avec la suppression des obstacles techniques au commerce, le Japon reconnaîtra et protégera 200 indications géographiques au sein de l'UE. ¹⁸⁷

2.4.2.2 Les indications géographiques

Les indications géographiques sont définies dans l'Accord comme suit: « on entend par 'indications géographiques' des indications qui servent à identifier un produit comme étant originaire du territoire d'une partie, ou d'une région ou localité de ce territoire, dans les cas où une qualité, réputation ou autre caractéristique déterminée du produit peut être attribuée essentiellement à son origine géographique ». ¹⁸⁸ Afin d'accroître les échanges commerciaux, une reconnaissance de plus de 200 indications géographiques européennes ¹⁸⁹ sera entreprise par le Japon afin que seuls ces produits ayant faits l'objet d'une reconnaissance soient vendus sur le territoire japonais.

¹⁸⁵ Commission européenne. Accord de Partenariat économique UE-Japon : textes de l'accord, op. cit.,

¹⁸⁶ Ministère de l'Economie et des Finances. L'Accord de Partenariat économique Union Européenne - Japon est entrée en vigueur le 1^{er} février 2019, op. cit.,

¹⁸⁷ Commission européenne. Les principaux éléments de l'accord de partenariat économique UE-Japon, op. cit.,

¹⁸⁸ Commission européenne. Accord de Partenariat économique UE-Japon : textes de l'accord, op. cit.,

¹⁸⁹ Commission européenne. Les principaux éléments de l'accord de partenariat économique UE-Japon, op. cit.,

En effet, au paragraphe 1 de l'Article 14.22 de l'Accord, il est stipulé que : « La présente sous-section [sous-section 3 relative aux indications géographiques] s'applique à la reconnaissance et à la protection des indications géographiques pour les vins, les spiritueux et d'autres boissons alcooliques [les boissons contenant un pour cent d'alcool ou plus] ainsi que pour les produits agricoles [les produits de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche ainsi que les denrées alimentaires à l'exclusion des boissons alcooliques] originaires des Parties ». ¹⁹⁰ Cette reconnaissance protégera les produits européens sur le territoire japonais, permettra aux producteurs et exportateurs européens d'y développer leur stratégie marketing et d'offrir une garantie aux consommateurs japonais l'origine ainsi que la provenance du produit acheté.

2.4.3 Période de transition

La période de transition est définie comme suit dans l'Accord : « en rapport avec une marchandise originaire particulière, la période débutant à la date d'entrée en vigueur du présent accord et prenant fin dix ans après la date d'achèvement de la réduction ou de l'élimination des droits de douane appliqués à cette marchandise conformément à l'annexe 2-A ». ¹⁹¹

L'Union européenne et le Japon souhaitent réduire considérablement voire supprimer les barrières tarifaires dès la mise en œuvre de l'accord ou à terme c'est-à-dire à travers une période de transition. Celle-ci, pour l'UE, peut aller jusqu'à 15 ans (pour l'élimination complète des droits de douane) pour certains produits notamment le poisson (excepté les produits qui ne connaîtront qu'une réduction tarifaire allant jusqu'à 16 ans). Pour le Japon, cette période de transition peut s'étendre jusqu'à 21 ans. En effet, celle-ci est mise en place afin de protéger les secteurs économiques sensibles avant l'ouverture complète des marchés. Il s'agit d'une opportunité pour les Européens et les Japonais afin de pouvoir se préparer à faire face à une concurrence plus accrue (puisque'ils y faisaient déjà face malgré des droits de douane) de leur partenaire commercial.

2.4.4 L'accès aux marchés publics

L'accès à certains services de certains marchés publics sera facilité par la conclusion du JEUFTA. En effet, il était quasi impossible voire très difficile, pour une entreprise étrangère, de participer aux marchés publics de certains secteurs au Japon. Ainsi, le JEUFTA facilitera la participation des entreprises européennes à ces marchés.

¹⁹⁰ Commission européenne. Accord de Partenariat économique UE-Japon : textes de l'accord, op. cit.,

¹⁹¹ Ibid.,

C'est notamment le cas pour les marchés publics ferroviaires pour lesquels l'Union a souhaité de son partenaire l'accès afin que les constructeurs de trains européens puissent fournir leurs services et ainsi être en compétition avec les entreprises japonaises. C'est pourquoi, le chapitre 10 de l'Accord¹⁹² a été consacré aux marchés publics. L'Article 10.1 de l'Accord stipule que : « L'AMP [L'accord sur les marchés publics figurant à l'annexe 4 de l'accord sur l'OMC] est incorporé au présent chapitre et en fait partie intégrante, *mutatis mutandis* ». ¹⁹³ A travers ce chapitre mentionnant, entre autres, les conditions de participation (Article 10.5) ou encore la qualification des fournisseurs (Article 10.6), cet Accord permet de garantir un traitement non discriminatoire pour les entreprises européennes qui souhaiteraient participer aux marchés publics japonais. Par ailleurs, à travers cet Accord, l'objectif de l'Union est de mettre en place des règles afin de maximiser la transparence quant à la passation des marchés publics de sorte que les entreprises européennes puissent avoir connaissance des débouchés au Japon.

De plus, l'UE cherche également à maximiser les possibilités de participation des entreprises européennes à tous les niveaux de pouvoir qu'il s'agisse des administrations nationales, régionales ou municipales. Ainsi, grâce aux négociations, l'UE a obtenu de la part du Japon, au niveau de l'administration centrale, la suppression de la clause de sécurité opérationnelle (voir précédemment). Par ailleurs, les Japonais ont également accepté d'ouvrir aux soumissionnaires européens les marchés relatifs aux hôpitaux, les établissements universitaires ainsi que ceux relatifs à la distribution d'électricité. Au niveau des administrations régionales et locales, le Japon accorde aux fournisseurs européens un accès non discriminatoire à ses marchés publics de 48 villes dont celles-ci sont peuplées de près de 300.000 habitants représentant environ 15% de la population japonaise.¹⁹⁴ L'Union européenne, quant à elle, offre l'ouverture partielle de son marché du matériel de transport public en milieu urbain. Cela concerne les trains et la signalisation des systèmes de métro ainsi que celle des installations ferroviaires en surface. Néanmoins, malgré une ouverture aux marchés publics, le secteur des services, quant à lui, contient des restrictions en termes d'accès.

¹⁹² Commission européenne. Accord de Partenariat économique UE-Japon : textes de l'accord, op. cit.,

¹⁹³ Commission européenne. (Page consultée le 04 février 2019). Accord de partenariat économique UE-Japon : textes de l'Accord, [En ligne]. Adresse URL : <http://trade.ec.europa.eu/doclib/press/index.cfm?id=1684>

¹⁹⁴ Commission européenne. Présentation de l'accord de partenariat économique UE-Japon – Marchés publics, op. cit.,

En effet, dans l'Accord, les services sont définis comme suit : « tous les services de tous les secteurs à l'exception de ceux fournis dans l'exercice du pouvoir gouvernemental ».¹⁹⁵

Enfin, afin de faciliter l'accès aux marchés publics, le paragraphe 3 de l'Article 20.2 relatif aux échanges d'informations stipule que : « Chaque partie veille à ce que les sites web [...] fournissent des informations concernant : [...] e) la publication des avis de marchés publics conformément à l'Article 10.4, ainsi que d'autres informations pertinentes ; [...] ».¹⁹⁶ Parmi ces sites web, on peut citer le JETRO ou encore *EU-Japan Centre for Industrial Cooperation* sur lesquels, on peut trouver les appels d'offre relatifs aux marchés publics japonais dans leur version anglaise.

2.5 Les menaces/faiblesses

2.5.1 Réduction/suppression des barrières tarifaires

Malgré une réduction voire une suppression des droits de douane pour une grande majorité des produits visant à accroître les échanges commerciaux, il faut néanmoins souligner cinq éléments.

Premièrement, cette réduction, à travers une période de transition, n'entraînera pas une suppression définitive à terme. C'est pourquoi, pour certains produits, les droits de douane persisteront. C'est notamment le cas pour les préparations alimentaires diverses (comme par exemple les préparations à base d'extraits, essences ou concentrés de café) du côté européen. Du côté japonais, ce sera le cas pour les produits animaliers comme la viande bovine (fraîche ou réfrigérée) ou encore les yaourts contenant des sucres ajoutés.

Deuxièmement, pour certains produits spécifiques, les droits de douane resteront élevés. C'est particulièrement le cas pour le yaourt contenant des sucres ajoutés pour lequel le tarif, 21 ans après la mise en œuvre de l'Accord, passera de 35.0% à 17.0%. Pour ce cas-ci, cela s'explique par la présence de sucre.¹⁹⁷ Cela nous mène à notre troisième élément. Le sucre et le riz sont exclus de l'Accord nippon-européen. En effet, le Japon a refusé l'ouverture de ses marchés du riz et du sucre et, par conséquent, ces deux produits restent très protégés.¹⁹⁸ Cela explique pourquoi les yaourts contenant du sucre font l'objet de droits de douane élevés.

¹⁹⁵ Commission européenne. Accord de Partenariat économique UE-Japon : textes de l'accord, op. cit.,

¹⁹⁶ Ibid.,

¹⁹⁷ Ibid.,

¹⁹⁸ DUCOURTIEUX C., « Libre-échange : un accord entre l'Europe et le Japon très symbolique », in *Le Monde*, 06 juillet 2017, [En ligne]. Adresse URL : https://www.lemonde.fr/economie/article/2017/07/06/libre-echange-un-accord-tres-symbolique-entre-l-europe-et-le-japon_5156735_3234.html

Quatrièmement, certaines barrières tarifaires européennes seront supprimées à terme et cela pourrait constituer une menace. C'est le cas des camions soumis à des droits de douane de 22%.¹⁹⁹ Suite à cette suppression, le Japon accroîtra ses exportations de camions menaçant ainsi les constructions automobiles européennes intensifiant la compétition même si l'UE y faisait déjà face. Toutefois, d'une part, cette intensification de la compétition incitera les Européens à être plus innovants et plus compétitifs et de l'autre, ceux qui ne seront pas aptes à s'adapter à la concurrence intensive pourraient disparaître.

Cinquièmement, des contingents tarifaires subsistent malgré la conclusion du JETFA. À cet effet, certains produits à destination du Japon sont régis par les conditions du taux de droit contingent (Tariff Rate Quota - TRQ). On peut citer les produits de blé ainsi que les préparations alimentaires à base de blé ou à base de cacao, le beurre, le lait écrémé en poudre du lait en poudre ou, dans un tout autre registre, le fromage. Il faut, toutefois, préciser que la quantité totale soumise à ces contingents augmentera au fil des années. Par exemple, pour le fromage, la quantité totale agrégée passera, en 16 ans, de 20.000 tonnes à 31.000 tonnes.²⁰⁰

2.5.2 Période de transition

Si, d'une part, la suppression immédiate des droits de douane semble être avantageux car les exportateurs européens et japonais pourront bénéficier de droits de douane à 0%, d'autre part, cela pourrait s'avérer problématique pour certains producteurs. En effet, jusque-là, certains secteurs voire certains produits spécifiques notamment les produits agricoles étaient protégés. Dès la mise en œuvre de l'Accord, ceux-ci seront soumises à une concurrence soutenue et en particulier pour les produits pour lesquels le Japon excelle tant pour la production que pour l'exportation. C'est particulièrement le cas pour l'automobile et les pièces automobiles ainsi que pour l'électronique. Toujours est-il qu'il faut relativiser ces propos puisque certaines entreprises Japonaises et notamment des constructeurs automobiles comme Toyota, Nissan, Suzuki, Honda ou encore Mitsubishi sont déjà présents sur le territoire de l'UE.

2.5.3 L'accès à certains secteurs

Malgré une ouverture partielle des marchés publics tant du côté japonais que du côté européen, l'accès aux secteurs des marchés publics reste limité. En effet, des seuils sont appliqués comme stipulé dans l'AMP ainsi que dans le JEUFTA.

¹⁹⁹ Organisation Mondiale du Commerce. Profils tarifaires dans le monde 2018, op. cit.,

²⁰⁰ Ibid.,

Dans le cadre de l'accord nippon-européen et malgré ce dernier, ces seuils ne sont pas revus à la baisse expliquant ainsi un accès limité des secteurs publics japonais par les entreprises européennes.

Néanmoins, il existe un élément important créant des distorsions entre l'UE et le Japon. Certains secteurs relatifs aux marchés publics, comme mentionné précédemment, restent du ressort des Etats membres et non de l'Union européenne. C'est pourquoi, ils sont exclus du JEUFTA mais aussi des accords commerciaux en général. Dans le chapitre 8 du JEUFTA relatif, entre autres, à la libéralisation des investissements à savoir l'établissement ou l'exploitation d'activités économiques, le cabotage maritime, les services aériens ainsi que les services connexes de soutien aux services aériens, et l'audiovisuel y sont exclus.²⁰¹ Cela permet aux Etats membres de protéger ces secteurs qualifiés de « sensibles » et donc c'est à chaque Etat membre de décider de l'octroi des appels d'offre à la concurrence japonaise.

Pour les approvisionnements transfrontaliers des Etats membres européens, il s'agit surtout d'importations intra-européennes et que ces dernières sont basées sur les liens historiques, culturels et géographiques. Cela pourrait réduire considérablement les chances des entreprises japonaises pour la passation des marchés publics. Quant aux marchés publics japonais, ceux-ci restent quelque peu fermés à la concurrence européenne et étrangère de manière générale malgré la conclusion d'accords de libre-échange. La participation des fournisseurs étrangers aux marchés publics japonais en 2014 n'était que de 3.1%. Pour les marchés adjugés, cette part est de 5.1%.²⁰² D'autre part, dans l'actualité, avec l'affaire de Carlos Ghosn²⁰³, on constate qu'il n'est pas facile de fusionner avec une entreprise japonaise. En effet, Carlos Ghosn a été arrêté par les autorités japonaises pour fraude auprès du fisc nippon. Il était le président de l'Alliance Renault-Nissan-Mitsubishi. Cette affaire est aussi qualifiée, par certains, de « coup d'Etat » afin d'empêcher une quelconque fusion.

Enfin, l'accès au secteur des services financiers semble restreint par diverses barrières. Comme mentionné précédemment, ce secteur est très réglementé du côté européen et davantage du côté japonais.

²⁰¹ Commission européenne. Accord de Partenariat économique UE-Japon : textes de l'accord, op. cit.,

²⁰² Organisation Mondiale du Commerce. Examen des politiques commerciales – Japon 2017, op. cit.,

²⁰³ S.A., « Arrestation de Carlos Ghosn : on vous explique pourquoi cette affaire est qualifiée de 'coup d'Etat' de Nissan », in *FranceTV Info*, 21 novembre 2018, [En ligne]. Adresse URL : https://www.francetvinfo.fr/economie/automobile/carlos-ghosn/arrestation-de-carlos-ghosn-on-vous-explique-pourquoi-cette-affaire-est-qualifiee-de-coup-d-etat-de-nissan_3043873.html

En effet, que ce soit l'UE, le Japon ou encore les Etats membres européens, chacun d'eux dispose de mesures existantes (sous forme de loi ou de directive comme mentionné dans les annexes de l'Accord) auxquelles est soumise la compétition étrangère. Par ailleurs, une Partie (notamment l'UE pour qui il s'agit d'une dérogation) peut imposer la forme juridique à tout nouveau service financier. Elle peut également exiger une autorisation pour la fourniture de celui-ci. Cette autorisation peut être refusée par une Partie pour des raisons prudentielles.²⁰⁴ Par conséquent, une Partie peut adopter ou maintenir des mesures visant à protéger des investisseurs ou encore pour garantir l'intégrité et la stabilité de son système financier.

2.6 Comparaison avec les accords canadien et sud-coréen

2.6.1 Accord économique et commercial global – CETA

Le CETA est un accord commercial de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada qui a pour objectif la réduction de barrières tarifaires et non tarifaires. Il se concentre également sur l'exportation des biens et services et sur un cadre d'investissement pour les entreprises européennes et canadiennes, afin de permettre à celles-ci de participer aux marchés publics. Par ailleurs, cet accord canado-européen doit réduire près de 99% des barrières d'importations à terme.²⁰⁵ Le CETA est le seul accord (à côté du TTIP et TTP – Trans-Pacific Partnership), qui soit entré en vigueur et cela depuis le 21 septembre 2017²⁰⁶, mais provisoirement seulement. Ainsi, une partie assez importante de l'Accord sera appliquée. Cela concerne les dispositions relevant de la compétence exclusive de l'UE et sont exclus de la mise en œuvre provisoire les investissements étrangers de portefeuilles et le régime des règlements de différends entre les investisseurs et les Etats.²⁰⁷

En bref, l'UE a exporté pour 35 milliards d'euros de biens en 2016 et pour 18 milliards d'euros de services en 2015. Elle est le deuxième plus grand partenaire commercial du Canada et compte pour 10% du commerce total de ce dernier. Le Canada, quant à lui, est le 10^{ème} partenaire commercial européen et compte pour 2% de son commerce total.²⁰⁸

²⁰⁴ Commission européenne. Accord de Partenariat économique UE-Japon : textes de l'accord, op. cit.,

²⁰⁵ Toute L'Europe (Page consultée le 24 avril 2018). Qu'est-ce que le CETA ?, [En ligne]. Adresse URL : <https://www.touteleurope.eu/actualite/qu-est-ce-que-le-ceta.html>

²⁰⁶ Commission européenne. (Page consultée le 24 avril 2018). EU-Canada, Accord économique et commercial global (CETA), [En ligne]. Adresse URL :

http://ec.europa.eu/trade/policy/in-focus/ceta/index_fr.htm

²⁰⁷ Toute L'Europe. Qu'est-ce que le CETA ?, op. cit.,

²⁰⁸ European Commission. (Page consultée le 05 juillet 2019). Comprehensive Economic and Trade Agreement (CETA), [En ligne]. Adresse URL :

http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2017/september/tradoc_156064.pdf

Grâce au CETA, 98% des droits de douane seront supprimés à partir du 1^{er} jour de l'entrée en vigueur de celui-ci et les entreprises européennes pourraient, ainsi, économiser 590 millions d'euros chaque année.²⁰⁹

Plusieurs similitudes existent entre le JEUFTA et le CETA. Par contre, il existe quelques différences et parmi ces dernières, nous abordons le secteur agricole et le mécanisme d'arbitrage. Une autre différence entre les deux réside au niveau institutionnel puisque l'Accord avec le Canada est un accord mixte exigeant ainsi l'approbation des gouvernements des Etats membres, du Parlement européen ainsi que celle des Parlements nationaux et éventuellement régionaux²¹⁰ alors que le JEUFTA n'étant pas un accord mixte, cela ne nécessite pas l'approbation des Parlements nationaux. L'Accord doit seulement être approuvé par les gouvernements des Etats membres et du Parlement européen pour entrer en vigueur. Cela explique pourquoi le CETA a pris du temps à être ratifié en raison du blocage du Parlement wallon (Belgique).²¹¹

2.6.1.1 Secteur agricole

Tout comme le JEUFTA, les tarifs douaniers seront supprimés notamment sur le chocolat, le pain, les biscuits, les pâtisseries ou encore le vin. On passera pour certains de 10% ou 15% à 0%. De même, le CETA inclut un système de prix d'entrée pour les fruits et légumes empêchant de vendre moins chers les produits saisonniers et ainsi de protéger les agriculteurs européens.²¹²

Une différence concerne les indications géographiques puisque le CETA autorise 143 produits européens destinés à être vendus au Canada à travers ce statut d'indications géographiques alors qu'il en est de 200 pour le JEUFTA.²¹³ Malgré la mise en place de cet Accord, l'UE protège certains produits. En effet, il existe des produits sensibles²¹⁴ pour lesquels, le CETA n'a pas ouvert son marché c'est-à-dire pour la volaille et les œufs et cela pour les deux Parties.

²⁰⁹ European Commission. (Page consultée le 05 juillet 2019). CETA overview –The 7 main parts of the agreement, [En ligne]. Adresse URL : http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2017/september/tradoc_156056.pdf

²¹⁰ Commission européenne. (Page consultée le 19 juillet 2019). La commission européenne propose la signature et la conclusion d'un accord commercial entre l'UE et le Canada, [En ligne]. Adresse URL : http://europa.eu/rapid/press-release_IP-16-2371_fr.htm

²¹¹ S.A., « Le Parlement wallon confirme son opposition à la signature du CETA », in *RTBE*, 14 octobre 2016, [En ligne]. Adresse URL : https://www.rtbf.be/info/belgique/detail_le-parlement-wallon-debat-ce-vendredi-du-projet-de-traite-ceta?id=9429715

²¹² Commission européenne. (Page consultée le 05 juillet 2019). CETA expliqué, [En ligne]. Adresse URL : <http://ec.europa.eu/trade/policy/in-focus/ceta/ceta-explained/>

²¹³ Commission européenne. CETA expliqué, op. cit.,

²¹⁴ European Commission. CETA overview –The 7 main parts of the agreement, op. cit.,

Par ailleurs, il existera des quotas limités du côté européen pour le bœuf, le porc et le maïs et pour les produits laitiers pour le Canada. Cela s'explique via les mesures sanitaires et phytosanitaires. En comparaison avec le Japon, l'importation de viandes bovine et de volaille est très réglementée. En effet, seuls quelques pays peuvent exporter ces viandes, sous certaines circonstances et sur base d'un examen scientifique qui doit être réalisé par la Commission de la sécurité sanitaire des produits alimentaires, tels que les Etats-Unis, le Canada, le Brésil et parmi l'UE, seuls la France, l'Irlande, l'Italie, le Danemark, les Pays-Bas, la Pologne et la Suède y sont autorisés. La raison est que les Japonais veulent empêcher la propagation de la grippe aviaire et l'ESB (encéphalopathie spongiforme bovine ou plus communément appelé « la maladie de la vache folle²¹⁵).²¹⁶ La France avait fait l'objet d'interdiction d'exportation à destination du Japon de foie gras en 2015-2016 en raison de l'épidémie de la grippe aviaire.²¹⁷ On constate, ainsi, que le marché de la viande au Japon est très réglementé. Malgré cela, le Japon autorise la viande de volaille en provenance des Etats-Unis sachant que ces derniers produisent des bœufs aux hormones et les poulets sont lavés au chlore.²¹⁸

2.6.1.2 Mécanisme d'arbitrage

La ratification du CETA a, d'une part, été bloquée par le Parlement wallon et d'autre part, par le système d'arbitrage, appelé l'ICS (Investment Court System) concernant les litiges entre les Etats et les entreprises et permettant à ces derniers de contester une quelconque réglementation qui entraînerait une réduction de leurs profits.

Les doutes de ce système reposaient sur « [...] sa compatibilité avec le principe général d'égalité de traitement et l'exigence d'effectivité du droit de l'Union, ainsi qu'en ce qui concerne le respect par ledit mécanisme du droit d'accès à un tribunal indépendant et impartial ».²¹⁹

²¹⁵ Wikipédia, l'encyclopédie libre. (Page consultée le 19 juillet 2019). Crise de la vache folle, [En ligne]. Adresse URL : https://fr.wikipedia.org/wiki/Crise_de_la_vache_folle

²¹⁶ Organisation Mondiale du Commerce. Examen des politiques commerciales – Japon 2017, op. cit.,

²¹⁷ TOUTAIN A., « Le Japon autorise à nouveau les importations de volaille et foie gras français », in [Classe export](http://classe-export.com/index.php/actus/22204-japon-autorise-a-nouveau-importations-de-volaille-foie-gras-francais/), 7 novembre 2017, [En ligne]. Adresse URL : <http://classe-export.com/index.php/actus/22204-japon-autorise-a-nouveau-importations-de-volaille-foie-gras-francais/>

²¹⁸ MULLER J. P., « Bœuf aux hormones, poulet au chlore : le Tafta est-il dangereux pour la santé ? », in [Europe 1](https://www.europe1.fr/societe/boeufs-aux-hormones-poulets-au-chlore-le-tafta-est-il-dangereux-pour-la-sante-2728918), 25 avril 2016, [En ligne]. Adresse URL : <https://www.europe1.fr/societe/boeufs-aux-hormones-poulets-au-chlore-le-tafta-est-il-dangereux-pour-la-sante-2728918>

²¹⁹ Cour de Justice de l'Union européenne. (Page consultée le 05 juillet 2019). Le mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et Etats prévu par l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada (CETA) est compatible avec le droit de l'Union, [En ligne]. Adresse URL : <https://curia.europa.eu/jcms/upload/docs/application/pdf/2019-04/cp190052fr.pdf>

Comme expliqué dans le communiqué de presse de la Cour de Justice de l'Union européenne, le CETA ne porte pas atteinte à l'autonomie de l'ordre juridique de l'Union et qu'il est compatible avec le droit de l'Union grâce aux engagements de la Commission européenne et du Conseil de l'Union européenne.²²⁰

Contrairement au JEUFTA, les investissements faisaient partie du mandat de négociation de la Commission européenne car le souhait des gouvernements de l'UE était une amélioration de l'accès des investisseurs européens au marché canadien et qu'elle négocie des règles afin de promouvoir et protéger les intérêts de l'UE.²²¹ Cela explique l'importance du système d'arbitrage alors que pour le JEUFTA, il n'y a pas de mécanisme d'arbitrage puisque l'UE et le Japon n'ont pas réussi à se mettre d'accord à propos de celui-ci. En effet, l'Union voulait le même système que celui du Canada. Or, son partenaire japonais n'en voulait pas et optait pour la résolution des différends de manière privée.²²² Ainsi, en raison de ce désaccord, ils sont en train de négocier un accord, à part, sur la protection des investissements.

La raison pour laquelle le Canada et l'UE se sont mis d'accord sur l'ICS est tout simplement parce que dans l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA ou en anglais NAFTA) entré en vigueur en 1994 établissant une zone de libre-échange entre le Canada, les Etats-Unis et le Mexique, le mécanisme d'arbitrage (chapitre 11 de l'Accord) était déjà présent.²²³ Aujourd'hui, le « nouvel accord commercial »²²⁴ selon les propos du Président américain Donald Trump, s'appelle désormais l'Accord Etats-Unis – Mexique – Canada (AEUMC) et remplace ainsi l'ALENA.²²⁵ Lors de sa renégociation en 2018 (mise en œuvre depuis le 1^{er} octobre 2018), l'une des raisons qui a bloqué, notamment par les Etats-Unis, sa conclusion c'est, entre autres, le système d'arbitrage.

²²⁰ Cour de Justice de l'Union européenne. Le mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et Etats prévu par l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada (CETA) est compatible avec le droit de l'Union, op. cit.,

²²¹ European Commission. (Page consultée le 05 juillet 2019). Safeguards in CETA – 6 ways CETA guarantees the EU's interests, [En ligne]. Adresse URL : http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2017/september/tradoc_156060.pdf

²²² DUCOURTIEUX C., « Libre-échange : un accord entre l'Europe et le Japon très symbolique », in *Le Monde*, 06 juillet 2017, op. cit.,

²²³ Gouvernement du Canada. (Page consultée le 19 juillet 2019). Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) – chapitre 11 – investissement, [En ligne]. Adresse URL : <https://www.international.gc.ca/trade-agreements-accords-commerciaux/topics-domaines/disp-diff/nafta.aspx?lang=eng>

²²⁴ S.A., « Un nouvel accord de libre-échange entre le Canada, les Etats-Unis et le Mexique », in *Le Monde*, 01^{er} octobre 2018, [En ligne]. Adresse URL : https://www.lemonde.fr/economie-mondiale/article/2018/10/01/alena-incertitude-sur-un-accord-entre-ottawa-et-washington_5362493_1656941.html

²²⁵ Ibid.,

L'AEUMC a pu être conclu grâce à des concessions obtenues par le Président américain concernant la fabrication des composants de voitures (dont 75% des composants doit être produit au sein de l'AEUMC²²⁶) et sur l'ICS. En effet, les dispositions du chapitre 11 restent majoritairement inchangées mais sont soumises à des restrictions. Ainsi, il faut d'abord s'adresser aux tribunaux nationaux avant de déclencher le mécanisme d'arbitrage.²²⁷ Etant donné que dans l'ALENA, l'ISDS était déjà présent, il était plus facile de l'intégrer dans le CETA alors que pour le JEUFTA, il s'agit d'un mécanisme complètement nouveau pour les Japonais. D'autant plus que le Japon fait partie de ces pays pour lesquels la souveraineté est très importante. Dès lors, il ne voulait pas de l'ISDS et préfère régler les litiges liés aux investissements de manière privée.

2.6.1.3 CETA – JEUFTA : avantages comparatifs

Pour le secteur automobile, l'accord commercial profitera au Japon sachant que ce dernier produit des voitures très compétitives. Le Japon est le deuxième exportateur de produits automobiles après l'UE et en termes d'importation, il n'est que sixième.²²⁸ D'autant plus que l'automobile est l'un des secteurs dominants au Japon. En 2016, 8.7% de la population active (soit 5.5 millions de personnes) y travaillaient. Il existe également 78 usines de fabrication automobiles réparties à travers 22 préfectures.²²⁹

Les voitures, par ailleurs, représentaient, en 2017, 15% des exportations totales du Japon contre 12%²³⁰ pour le Canada.²³¹ Ce dernier était soumis à 10%²³² de droits douane contre 6%²³³ pour le Canada en termes d'exportation vers l'UE. Avec la mise en œuvre des deux accords, les droits de douane étant dorénavant nuls, le Japon pourra davantage accroître ses exportations vers l'UE.

²²⁶ AMADEO K., « Qu'est-ce que l'Accord de libre-échange nord-américain ? », in *The Balance*, 25 juin 2019, [En ligne]. Adresse URL : <https://www.thebalance.com/nafta-definition-north-american-free-trade-agreement-3306147>

²²⁷ AWEX. (Page consultée le 19 juillet 2019). L'ALENA 2.0 est conclu !, [En ligne]. Adresse URL : <http://www.awex-export.be/fr/medias/l-alena-2-0-est-conclu>

²²⁸ World Trade Organisation. World trade statistical review 2018, op. cit.,

²²⁹ NEELY C., The Japanese automotive industry », in *Japan Industry News*, 14 mars 2016, [En ligne]. Adresse URL : <https://www.japanindustrynews.com/2016/03/japanese-automotive-industry/>

²³⁰ The Observatory of Economic Complexity. (Page consultée le 19 juillet 2019). What does Japan export? (2017), [En ligne]. Adresse URL : https://oec.world/en/visualize/tree_map/hs92/export/jpn/all/show/2017/

²³¹ The Observatory of Economic Complexity. (Page consultée le 19 juillet 2019). What does Canada export? (2017), [En ligne]. Adresse URL : https://oec.world/en/visualize/tree_map/hs92/export/can/all/show/2017/

²³² Organisation Mondiale du Commerce. Profils tarifaires dans le monde 2018, op. cit.,

²³³ Exportation et développement Canada. (Page consultée le 19 juillet 2019). L'essentiel des obstacles au commerce de l'UE avant et après l'AECG, [En ligne]. Adresse URL : <https://www.edc.ca/fr/article/obstacles-commerce-ue.html>

En matière d'agriculture, le Canada dispose d'un avantage comparatif sur le Japon puisqu'en 2017, il était le 5^{ème} exportateur sur la scène internationale²³⁴ tandis que le Japon n'est pas un exportateur important de produits agricoles. Au contraire, il est dépendant des importations pour répondre à la demande intérieure. Cependant, certains produits sont exclus pour le CETA. En effet, l'UE a interdit, par exemple, l'importation de viande de bœuf nourri aux hormones.²³⁵ Par contre, pour l'Accord avec le Japon, les œufs bénéficieront d'une suppression progressive, d'une période allant de 5 à 12 ans, des droits de douane qui se sont entre 17.0% et 21.3%.²³⁶ Pour la volaille, l'Accord autorise toutes les préparations à base de volaille et par conséquent, l'exportation de celle-ci vers le Japon et l'UE.²³⁷ Ainsi, tous les Etats membres, en tout cas ceux dans lesquels il existe des producteurs et exportateurs de volaille et d'œufs, pourront y exporter. Cela ne sera plus limité à certains pays comme mentionné précédemment puisque le Japon voulait éviter la propagation de la grippe aviaire.

Enfin, en matière de barrières non tarifaires, une réduction considérable s'opère pour les deux accords. On observe une reconnaissance d'un nombre important d'indications géographiques ainsi que des normes voire d'une harmonisation de ces dernières sur base de celles définies sur la scène internationale. Cela permettra ainsi aux produits canadiens et japonais de pénétrer plus facilement le marché européen. Cela est également valable pour les produits européens à destination de ses deux partenaires. Ainsi, une réduction des coûts aura lieu puisqu'il ne sera plus nécessaire de réaliser des transformations afin de répondre aux exigences du marché d'exportation.

2.6.2 L'Accord de libre-échange entre l'UE et la Corée du Sud

L'accord commercial avec la Corée du Sud, signé en 2010, était en application provisoirement depuis juillet 2011 et n'a été ratifié qu'en 2015. Il s'agit du premier accord conclu par l'UE avec un pays asiatique. Il a été modifié en 2014 afin de permettre à la Croatie d'en tirer profit au même titre que les autres Etats membres puisqu'elle n'est membre de l'UE que depuis 2013.²³⁸

²³⁴ World Trade Organisation. World trade statistical review 2018, op. cit.,

²³⁵ Exportation et développement Canada. (Page consultée le 19 juillet 2019). L'essentiel des obstacles au commerce de l'UE avant et après l'AECG, op. cit.,

²³⁶ Commission européenne. Accord de Partenariat économique UE-Japon : textes de l'accord, op. cit.,

²³⁷ Ibid.,

²³⁸ Commission européenne. (Page consultée le 09 juillet 2019). Corée du Sud, [En ligne]. Adresse URL : <http://ec.europa.eu/trade/policy/countries-and-regions/countries/south-korea/>

En 2012, en termes d'exportation, la Corée du Sud était le dixième partenaire²³⁹ de l'UE tandis qu'aujourd'hui avec la mise en œuvre de l'accord, elle est neuvième.²⁴⁰ Quant à l'Union, elle est actuellement le troisième marché d'exportations de marchandises coréennes.²⁴¹

La Corée du Sud, en termes d'importation, était le neuvième partenaire européen²⁴² et actuellement, elle est en huitième position.²⁴³ On peut conclure que grâce à l'Accord, la Corée du Sud est remontée dans le classement des partenaires commerciaux de l'UE, tant pour les importations que pour les exportations.

2.6.2.1 Les similitudes et les différences

Premièrement, concernant les objectifs, ces derniers sont assez similaires pour les deux accords, beaucoup plus qu'avec le CETA. En effet, parmi ceux-ci, on retrouve la libéralisation et la facilitation du commerce des biens et services via la suppression voire la réduction des obstacles tarifaires et non tarifaires, la promotion de la compétition des économies, un accès aux marchés publics, la protection des droits de propriété intellectuelle, la promotion des IDE, ainsi que la contribution au développement durable. Néanmoins, en raison du contexte international, le JEUFITA va plus loin en termes d'objectifs. Etant donné que le Président des Etats-Unis prône le protectionnisme, l'accord euro-nippon veut envoyer un signal fort en termes de libéralisation.

Deuxièmement, la réduction des barrières tarifaires est assez similaire. Lors de la mise en œuvre provisoire de l'accord coréen en 2011, 70% des lignes tarifaires²⁴⁴ ont connu une suppression immédiate et près de la totalité cinq ans après puisque les deux Parties s'étaient engagées à supprimer 98.7% des droits de douane²⁴⁵ contre 97% pour le JEUFITA.²⁴⁶

²³⁹ Conseil économique et social. (Page consultée le 09 juillet 2019). Avant-projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord de libre-échange entre l'Union européenne et ses Etats membres, d'une part, et la République de Corée, d'autre part, signé à Bruxelles le 6 octobre 2010, [En ligne]. Adresse URL :

https://ces.irisnet.be/fr/avis/avis-du-conseil/par-date/2013/a-2013-039-ces/at_download/file

²⁴⁰ Commission européenne. Corée du Sud, op. cit.,

²⁴¹ Ibid.,

²⁴² Assemblée nationale. (Page consultée le 09 juillet 2019). Rapport de la commission des affaires étrangères sur le projet de loi adopté par le sénat sur l'accord de libre-échange et l'accord-cadre entre l'Union européenne et la Corée, [En ligne]. Adresse URL : <http://www.assemblee-nationale.fr/14/rapports/r1464.asp>

²⁴³ Commission européenne. Corée du Sud, op. cit.,

²⁴⁴ European Commission. (Page consultée le 09 juillet 2019). Evaluation of the implementation of the Free Trade Agreement between the EU and its Member States and the Republic of Korea, [En ligne]. Adresse URL : http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2019/march/tradoc_157716.pdf

²⁴⁵ Consilium Europa. (Page consultée le 09 juillet 2019). Conclusion de l'accord de libre-échange entre l'UE et la Corée du Sud, [En ligne]. Adresse URL : <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2015/10/01/korea-free-trade/>

²⁴⁶ Commission européenne. Les principaux éléments de l'accord de partenariat économique UE-Japon, op.cit.,

Les produits agricoles et de la pêche considérés comme hautement sensibles bénéficieront d'une période de transition de 5 ans²⁴⁷ alors que dans l'accord nippon-européen, comme mentionné précédemment, certains droits de douane seront supprimés voire réduits après 10, 15 ou encore 21 ans. Une similitude aux deux accords commerciaux est que le riz est exclu.²⁴⁸

Comparaison des droits de douane (avant Accord)*		
Produits	Corée du Sud**	Japon***
Véhicules	8%	Environ 16%
Pièces et accessoires de véhicules	Entre 0 et 8%	4.5%
Camions	Entre 8 et 10%	22%
Pièces et accessoires de camions	Entre 0% et 8%	Entre 1.7% et 4.5%
Produits électroniques	Entre 0 et 16%	De 2.1 à 14%
Fromage	36% ou contingents tarifaires	30 à 40%
Viande de bœuf	15.4% + contingents numériques	38.5%
Viande de porc	Entre 18% et 25% + contingents numériques	4.3%
Vin	Contingents numériques	15%
Pâtes	8%	Jusqu'à 24%
Chocolat	8%	30%
Fruits et légumes	20% ou 30% selon le produit	Plafond de 23.8%
Textile	8%	5.4% et 9%
Chaussures	10 à 13%	10.1%

*Seuls les produits dont les tarifs douaniers seront à 0% à partir de la mise en œuvre de l'Accord ou après une période de transition sont repris dans le tableau (à titre d'exemple, par conséquent tous les produits ne sont pas mentionnés).

** Les données proviennent de l'Accord.²⁴⁹

*** Les données ont été mentionnées précédemment.

²⁴⁷ Commission européenne. Corée du Sud, op. cit.,

²⁴⁸ Office des publications de l'Union européenne. (Page consultée le 09 juillet 2019). L'accord de libre-échange entre l'UE et la Corée en pratique, [En ligne]. Adresse URL : <https://publications.europa.eu/fr/publication-detail/-/publication/4878c0b2-58be-4db9-8984-8982c8fb84b1>

²⁴⁹ Ibid.,

Pour bénéficier de la suppression des droits de douane, l'origine du produit a son importance.²⁵⁰ Cela est valable tant dans l'Accord coréen que japonais. En effet, dans les deux cas, les marchandises sont soumises à ces certaines conditions comme être « originaires » de l'UE (selon que le produit ait été entièrement obtenu ou suffisamment transformé au sein d'une des deux Parties) ou encore être accompagnés d'une déclaration d'origine (comme mentionné plus haut pour le JEUFTA).

Troisièmement, l'un des objectifs dans ces deux accords était la levée des barrières techniques au commerce (via une reconnaissance voire une harmonisation). On retrouve, ici aussi, des similitudes entre les deux Accords car les Parties œuvrent pour une meilleure coopération quant aux normes, aux questions réglementaires, à la transparence, au marquage et enfin à l'étiquetage. Et par ailleurs, la levée des barrières techniques va au-delà de celles imposée par l'OMC.²⁵¹

Quatrièmement, une différence importante est à souligner pour les marchés publics car malgré un accès à ces derniers au Japon, on observe une plus grande ouverture dans l'Accord coréen. Dans ce dernier, les entreprises européennes ont accès à l'ensemble des entités contractantes comprenant ainsi les villes, les districts, les niveaux régional et national. Cela représente une couverture de 50% du P.I.B coréen et plus de la moitié de sa population²⁵² contrairement au JEUFTA qui ne couvre, pour rappel, que 15% de la population japonaise.²⁵³ Cela représente 48 villes japonaises soit 300.000 habitants.²⁵⁴ Pour ce qui est la couverture en termes de P.I.B, aucune information n'a été divulguée ni par la Commission européenne ni par une autorité japonaise. Quant à la transparence et la non-discrimination dans la procédure d'appels d'offre, ces objectifs sont similaires pour les deux accords.

²⁵⁰ Office des publications de l'Union européenne. L'accord de libre-échange entre l'UE et la Corée en pratique, op. cit.,

²⁵¹ Ibid.,

²⁵² Ibid.,

²⁵³ Commission européenne. Présentation de l'accord de partenariat économique UE-Japon – Marchés publics, op. cit.,

²⁵⁴ Ibid.,

Cinquièmement, à propos de la propriété intellectuelle, le JEUFTA et l'Accord UE-Corée offrent une protection assez importante à travers une reconnaissance de 200 indications géographiques pour le Japon et cela est assez similaire pour la Corée du Sud. Cela concerne les vins, les vins aromatisés et spiritueux, les produits agricoles ainsi que les denrées alimentaires.²⁵⁵

Enfin, les Parties peuvent appliquer une mesure de sauvegarde dans le secteur agricole et cela, de manière transparente.²⁵⁶

2.6.2.2 Le détournement de commerce

Avec la conclusion de l'Accord entre l'UE et la Corée du Sud, les deux Parties bénéficient de droits de douane nuls voire réduits avec pour conséquence du détournement de commerce au détriment du Japon puisque les tarifs européens, pour ce dernier, restent élevés. Ainsi, cela permet d'augmenter la compétitivité ainsi que les importations et exportations des produits européens et coréens et donc une baisse des échanges avec le partenaire japonais pour des produits similaires. La conclusion de cet Accord fut donc une des préoccupations du Japon et surtout des constructeurs automobiles japonais. En effet, l'Accord UE-Corée a engendré une suppression des barrières tarifaires ainsi que des barrières techniques au commerce (ou du moins une reconnaissance des normes). Cette inquiétude s'est confirmée car durant l'année qui a suivi la mise en œuvre de l'accord, une augmentation de voitures coréennes exportées de 20% en valeur et de 12% en volume a été enregistrée.²⁵⁷

Cette donnée provient d'une analyse de la CGE (*Computable General Equilibrium*) sachant que cette dernière est sujette à plusieurs critiques. Par exemple, le choix des variables étudiées varie d'un modèle CGE à un autre. Ainsi, parfois certaines variables ne sont pas prises en compte comme les investissements ou les technologies puisqu'il s'agit d'un modèle statique (étudiant une période unique).²⁵⁸ Cela explique que la CGE puisse se tromper dans ses résultats surtout s'il s'agit d'une économie ouverture comme la Corée du Sud et donc elles peuvent être erronées voire être surestimées en termes d'impact positif.

²⁵⁵ Eur-Lex. (Page consultée le 09 juillet 2019). Décision du Conseil du 16 septembre 2010 relative à la signature, au nom de l'Union européenne, et à l'application provisoire de l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et ses Etats membres, d'une part, et la République de Corée, d'autre part, [En ligne]. Adresse URL : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=OJ:L:2011:127:FULL&from=EN>

²⁵⁶ Office des publications de l'Union européenne. L'accord de libre-échange entre l'UE et la Corée en pratique, op. cit.,

²⁵⁷ Global Trade Analysis Project (GTAP). (Page consultée le 10 juillet 2019). Free trade agreements and import-export substitution effect - Evidence from a CGE analysis: the case of EU-Korea and EU-Japan FTAs, [En ligne]. Adresse URL : <https://www.gtap.agecon.purdue.edu/resources/download/8886.pdf>

²⁵⁸ IDEAS. (Page consultée le 23 juillet 2019). A critique of Computable General Equilibrium Models for Trade Policy Analysis, [En ligne]. <https://ideas.repec.org/p/ags/iatrw/51131.html>

Elles ne sont ainsi là qu'à titre indicatif pour tenter une certaine comparaison et expliquer le détournement de commerce (qui lui a bien eu lieu même si pour certains produits, cela fut minime). Selon l'*Observatory of Economic Complexity*, si on compare les exportations de voitures coréennes à destination de l'UE, on observe, effectivement une légère hausse ou comme dans le cas de l'Allemagne ou du Royaume-Uni (RU) avec une hausse où l'on passe d'un taux d'exportation de 1.3% en 2010 (RU = 1.9%) à 2.1% en 2011 (RU = 1.4%) et à 2.9% en 2017 (RU = 3.9%). On reste tout de même loin des 12% comme annoncée par la CGE²⁵⁹.

Pour le secteur électronique japonais, le directeur des relations extérieures européennes de Sony, Arnaud Brunet, avait déclaré, en 2011, que : « L'Accord coréen a été une sorte d'électrochoc pour les entreprises japonaises, particulièrement comme il l'a été après le tsunami, ce qui était extrêmement difficile pour le pays²⁶⁰ ». ²⁶¹ Selon une étude réalisée par la Commission européenne, les importations européennes de produits électroniques coréens ont augmenté de 8% pour la période juillet 2011-juin 2012 comparé à la même période de l'année précédente.²⁶² Cet Accord a, par ailleurs, eu un impact positif sur les entreprises européennes en termes d'exportations puisque grâce à cela, l'UE est passée d'un déficit commercial à un surplus vis-à-vis de son partenaire coréen entre 2013 et 2016. Quant aux importations européennes en provenance de la Corée, celles-ci ont diminué de 8%.²⁶³ Cela s'explique, d'une part, par le fait que l'Accord n'était en vigueur qu'à partir du second semestre de l'année 2011 et d'autre part, parce que durant les années 2011-2012, plusieurs Etats membres de la zone euro étaient toujours affectés (dont certains le sont toujours) par les crises financière et économique de 2008. Tandis qu'en 2011, les exportations coréennes en direction de l'UE diminuaient, la part des autres partenaires (Chine, Japon, Taïwan) augmentait. Ces crises ont engendré un ralentissement économique, une baisse de la demande et par conséquent, une réduction de la production et des exportations.

²⁵⁹ The Observatory of Economic Complexity. (Page consultée le 31 juillet 2019). Where does South Korea export cars to ? (2017), [En ligne]. Adresse URL :

https://oec.world/en/visualize/tree_map/hs92/export/kor/show/8703/2017/

²⁶⁰ FLEMING J., « EU-Korea deal pushes Japan to negotiate », in *Euractiv*, 19 octobre 2011, [En ligne]. Adresse URL : <https://www.euractiv.com/section/trade-society/news/eu-korea-deal-pushes-japan-to-negotiate/>

²⁶¹ N.B. : Traduit de l'anglais par l'auteur

²⁶² Global Trade Analysis Project (GTAP). Free trade agreements and import-export substitution effect - Evidence from a CGE analysis: the case of EU-Korea and EU-Japan FTAs, op. cit.,

²⁶³ Ibid.,

Néanmoins, en 2012, cette tendance s'est inversée. Si l'on compare avec le Japon, on observe qu'en 2011, les importations européennes en provenance de la Corée ont augmenté de 38% alors que celles du Japon ont diminué de 3%.²⁶⁴

En 2017, la valeur des importations de la Corée était de 50 milliards d'euros alors que celle du Japon était de 68.5 milliards d'euros.²⁶⁵ Le tableau ci-après reprend une comparaison du taux de croissance annuel composé (TCAC ou en anglais le *Compounded Annual Growth Rate – CGAR*) avant et après la mise en œuvre de l'Accord avec la Corée du Sud.

	2004-2010	2004-2017	2011-2017
Corée du Sud	+5.5%	+3.8%	+5.5%
Japon	-1.8%	-0.7%	-0.5%
Chine	+14%	+8.5%	+14%
Taiwan	+0.2%	+1.6%	+3.3%

Source : *Global Trade Analysis Project (GTAP)*

On constate, ainsi, que le TCAC de la Corée du Sud est similaire avant et après la mise en œuvre de l'Accord. La situation est similaire pour la Chine. Le Japon, malgré l'Accord UE-Corée et son impact sur l'économie japonaise, le TCAC est en augmentation même s'il reste négatif. Cette baisse du TCAC s'explique, rappelons-le, également par la crise de 2008 et donc que l'Accord avec la Corée du Sud n'est pas la seule explication à cette tendance en baisse pour le Japon. Par ailleurs, la croissance de la Corée (+5.5%) est plus élevée que la croissance mondiale qui était, en 2017, de 4.7% (et de 3.6% en 2016) selon l'OMC. Et toujours selon cette dernière, le taux de croissance prévu pour 2019 est de 4.0%.²⁶⁶ On peut supposer que l'Accord a été l'un des facteurs ayant eu un impact positif sur l'économie coréenne. D'autre part, la Chine, qui est un exportateur mondial, est le principal client de la Corée du Sud, et par conséquent, cela a permis à cette dernière d'exporter davantage vers son partenaire chinois.²⁶⁷

²⁶⁴ Global Trade Analysis Project (GTAP). Free trade agreements and import-export substitution effect - Evidence from a CGE analysis: the case of EU-Korea and EU-Japan FTAs, op. cit.,

²⁶⁵ Ibid.,

²⁶⁶ Organisation Mondiale du Commerce. (Page consultée le 31 juillet 2019). Prévisions commerciales de l'OMC : conférence de Presse, [En ligne]. Adresse URL : https://www.wto.org/french/news_f/spra_f/spra218_f.htm

²⁶⁷ France Diplomatie. (Page consultée le 31 juillet 2019). Présentation de la République de Corée, [En ligne]. Adresse URL : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/coree-du-sud/presentation-de-la-republique-de-coree/>

Pour les secteurs des produits alimentaires, des boissons et du tabac, de très faibles quantités sont importées en provenance de la Corée, du Japon et de Taïwan. Toutefois, les importations européennes ont augmenté en 2017 par rapport à 2011 de 158% pour la Corée et de 88% pour le Japon.²⁶⁸

Ensuite, pour le secteur des machines et du matériel de transport, grâce à la mise en œuvre de l'Accord, les exportations coréennes se portaient mieux comparées à celles du Japon. Une augmentation de 34% pour les importations coréennes tandis qu'une diminution de 1% pour les produits japonais ont été enregistrées en 2017 (par rapport à 2011).²⁶⁹

	2004-2010	2004-2017	2011-2017
Corée du Sud	+3%	+3.8%	+17%
Japon	+8%	-0.7%	+11%
Chine	+14%	+8.5%	+2%
Taïwan	+2%	+1.6%	+8%

Source : Global Trade Analysis Project (GTAP)

Le TCAC montre, ici, que l'Accord UE-Corée a eu impact très positif sur l'économie coréenne. Les économies taïwanaise et japonaise ne sont pas affectées négativement par cet Accord. Au contraire, le TCAC est positif voire meilleur que pour la période 2004-2010. Seule la Chine, pour qui, le TCAC est faible (comparé à la période 2004-2010).

Pour le secteur automobile, plus précisément, une baisse dans les exportations de voitures japonaises à destination de l'UE a été observée, la première en 2008 et 2009 suite à la crise économique et la seconde fois en 2011 (avec une augmentation en 2010) qui s'explique, entre autres, par la mise en œuvre de l'Accord avec la Corée du Sud. De plus, le volume des exportations de voitures japonaises vers l'UE, en 2016, est inférieur à 2007.²⁷⁰ Pour les camions, les exportations japonaises sont faibles mais aucune information n'est révélée sur les éventuelles baisses engendrées par l'Accord coréen.

²⁶⁸ Global Trade Analysis Project (GTAP). Free trade agreements and import-export substitution effect - Evidence from a CGE analysis: the case of EU-Korea and EU-Japan FTAs, op. cit.,

²⁶⁹ Ibid.,

²⁷⁰ Japan Automobile Manufacturers Association (JAMA). (Page consultée le 20 juillet 2019). The motor industry of Japan 2017, [En ligne]. Adresse URL : <http://www.jama-english.jp/publications/MIJ2017.pdf>

	2004-2017	Avant Accord	Après Accord
Corée du Sud	+1.7%	+2.5%	+5.1%
Japon	-1.6%	-3.9%	-0.1%
Chine	+9%	+15%	+5%
Taïwan	+0.6%	-1.2%	+3.3%

Source : *Global Trade Analysis Project (GTAP)*

L'Accord UE-Corée a permis d'accroître le TCAC de la Corée du Sud en termes d'exportation de voitures. On aperçoit un impact positif sur l'économie de Taïwan. La Chine connaît une baisse de son TCAC en comparaison avec la période 2004-2017 et celle avant l'Accord. Quant au Japon, même si le TCAC est en négatif, celui-ci reste en progression positive malgré la mise en œuvre de l'Accord coréen.

Ainsi, comme nous l'avons vu, l'Accord avec la Corée du Sud a engendré du détournement de commerce en défaveur du Japon. Avec la mise en œuvre du JEUFTA, il se peut que du détournement de commerce en défaveur, cette fois, de la Corée du Sud se produise car les produits japonais deviendront plus compétitifs en raison de la suppression des tarifs douaniers et de la reconnaissance ou l'harmonisation des barrières techniques au commerce.

3. L'impact du JEUFTA

3.1 Les gains en valeur et en pourcentage

3.1.1 En termes de P.I.B

Les conséquences du JEUFTA sont multiples. En effet, une augmentation jusqu'à 0.76% de la production européenne²⁷¹ est attendue selon une analyse d'impact indépendante comme il est mentionné sur le site de la Commission européenne.²⁷² Selon la *London School of Economics* dont l'étude examine les conséquences économiques, ainsi que sociales et environnementales du JEUFTA, les exportations européennes en direction du Japon pourraient accroître d'au moins un tiers.²⁷³ Quant à l'impact économique sur le P.I.B, selon les études, varie comme le montre le tableau ci-après.²⁷⁴

²⁷¹ Commission européenne. L'accord UE-Japon en clair, op. cit.,

²⁷² N.B. : Aucun nom n'a été fourni par la Commission européenne au sujet de cette analyse d'impact indépendante

²⁷³ Commission européenne. L'accord UE-Japon en clair, op. cit.,

²⁷⁴ N.B. : Tableau officiel et complet se trouvant dans les annexes provenant du DG pour les politiques externes de l'UE (Parlement européen) – Annexe I : Tableau de comparaison des résultats de simulation

Impact sur le P.I.B	
Etudes	Estimation
DG Trade (2018)	+ 0.14% (augmentation du P.I.B de l'UE de 34 milliards d'euros)
Vicard (2018)	+ 0.07%
Ifo Working Paper (2018 >< 2017)	+ 0.10% (augmentation de 15 milliards d'euros) >< 0.06%
TSIA (European Commission, 2016)	+ 0.76%
Benz and Yalcin (2015)	+ 0.21%
CIAR (2012 >< 2016)	Entre + 0.34% et 0.79% >< + 0.76%
Copenhagen Economics (2010)	Entre + 0.10% et 0.14%

Source: European Parliament – DG for External Policies of the Union

En comparaison avec l'Accord coréen, les études (Civic Consulting et Ifo Institute, 2017) estimaient une augmentation de 0.03% (4.4 milliards d'euros). Ce pourcentage est inférieur aux estimations du CIAR (2012) et du TSIA (2016) mais il est proche de celui de l'Ifo (2017). D'après les études les plus récentes, l'impact sur le P.I.B, pour le JEUFTA, serait plus important que celui de l'Accord coréen et il est estimé entre +0.06% et +0.14%.²⁷⁵

3.1.2 En termes d'importations et d'exportations

Etant donné que l'un des objectifs de cet Accord était de supprimer voire de réduire (progressivement) les droits de douane, cela permettrait aux exportateurs européens d'économiser plus d'un milliard de droits de douane chaque année.²⁷⁶ Ainsi, les produits deviendront plus compétitifs et par conséquent, de favoriser les exportations européennes. De surcroît, un nombre important d'entreprises avaient soulevé le fait que ces obstacles entraînaient un surcoût allant de 10 à 30%, limitant par ailleurs la variété des produits à l'exportation.²⁷⁷ L'impact estimé pour les exportations européennes à destination du Japon varie, à nouveau, selon les études comme le montre le tableau ci-après.

²⁷⁵ European Parliament. (Page consultée le 15 juillet 2019). The EU – Japan Economic Partnership Agreement, Directorate General for External Policies of the Union, [En ligne]. Adresse URL : http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2018/603880/EXPO_STU%282018%29603880_EN.pdf

²⁷⁶ Commission européenne. L'accord UE-Japon en clair, op. cit.,

²⁷⁷ Commission européenne. (Page consultée le 23 juillet 2019). Ouvrir le marché japonais aux exportations de l'UE, [En ligne]. Adresse URL : http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2017/july/tradoc_155763.pdf

Impact sur les exportations européennes	
Etudes	Estimation
DG Trade (2018)	+ 13.2% (13 milliards d'euros)
CIAR (2012)	Entre + 22.6% et 32.7%
Ifo (2017 >< 2018)	61% >< 73%

Source: European Parliament – DG for External Policies of the Union

Cette suppression des barrières tarifaires et cette réduction des obstacles techniques au commerce permettront aux entreprises de proposer un large éventail de produits à des prix attractifs accroissant la demande générant davantage de bénéfices et par conséquent favoriser, dans une moindre mesure, l'économie des Etats membres et celui de l'UE. De même, la réduction/suppression des tarifs douaniers va accroître, d'une part, les exportations japonaises et, d'autre part, les importations européennes. Selon les différentes études, les estimations se présentent comme suit :

Impact sur les importations européennes	
Etudes	Estimation
DG Trade (2018)	+ 23.5% (22 milliards d'euros)
CIAR (2012)	Entre + 17.1% et 23.5%
Ifo (2017 >< 2018)	53% >< 63%

Source: European Parliament – DG for External Policies of the Union

En comparaison avec la Corée du Sud²⁷⁸, les exportations et importations européennes ont augmenté respectivement de 42% et 25% pour la période 2010-2016. Selon les estimations des différentes études, une augmentation substantielle est attendue du JEUFTA. Ainsi, cela pourrait inverser la tendance. En effet, comme mentionné précédemment, l'Accord coréen avait engendré du détournement de commerce en défaveur du Japon provoquant une baisse de sa participation dans le commerce international de l'UE. Par conséquent, avec le JEUFTA et les estimations, le Japon participera davantage au commerce international de l'UE et cela, éventuellement, au détriment de la Corée du Sud.

²⁷⁸ European Parliament. The EU – Japan Economic Partnership Agreement, Directorate General for External Policies of the Union, op. cit.,

3.1.3 En termes d'investissements

Au sujet des investissements, le JEUFTA permettra de libéraliser et de faciliter ceux-ci. Cela donnera lieu à une augmentation des flux d'IDE entre les deux partenaires. En comparaison, l'évaluation de l'Accord UE-Corée a montré un taux de croissance annuel du stock d'IDE de l'UE chez son partenaire coréen passant de 5% (avant Accord) à 8% durant les années qui ont suivi la mise en œuvre de l'Accord alors que pour le stock d'IDE de la Corée dans l'UE est passé de 7% à 19%.²⁷⁹ Ainsi grâce à la libéralisation et la facilitation des investissements, le JEUFTA permettra l'échange de technologies entre les deux partenaires. De plus, comme le Japon a une position dominante (deuxième dans le classement après les Etats-Unis et devant la Chine)²⁸⁰ en matière de R&D, cela favorisera les performances de croissance de l'UE.²⁸¹

Par ailleurs, il y a cette théorie selon laquelle la suppression des barrières techniques au commerce mène à un environnement plus favorable aux investissements. Cela a été démontré avec l'Accord UE-Corée car, avec la suppression de ces obstacles, les investissements (flux d'IDE sortant) ont augmenté de 55% alors que les exportations n'ont accru que de 20%.²⁸² Ainsi, l'Accord UE-Japon devrait favoriser les investissements entre les deux partenaires malgré que l'Accord sur les investissements soit négocié à part, et de ce fait, le JEUFTA ne contienne pas de mécanisme d'arbitrage. L'Accord coréen, lui aussi, ne contient pas de mécanisme d'arbitrage et pourtant, on observe un accroissement des investissements.

3.1.4 En termes d'emploi et salaires réels

Pour rappel, 600.000 emplois étaient liés aux exportations de l'UE à destination du Japon et que les compagnies japonaises localisées dans l'Union employaient 550.000 personnes²⁸³. Et lorsqu'on exporte pour un milliard d'euros, cela représente 14.000 emplois²⁸⁴. Selon les estimations du CIAR (2012), l'impact serait modeste avec une augmentation pour les travailleurs hautement qualifiés entre 0.0001% et 0.002%. Quant aux travailleurs peu qualifiés, il est attendu un impact entre -0.001% et + 0.002%²⁸⁵.

²⁷⁹ European Parliament. The EU – Japan Economic Partnership Agreement, Directorate General for External Policies of the Union, op. cit.,

²⁸⁰ OCDE (2017), *OECD Science, Technology and Industry Scoreboard 2017: The digital transformation*, Éditions OCDE, Paris, 22nd November 2017.

²⁸¹ European Parliament. The EU – Japan Economic Partnership Agreement, Directorate General for External Policies of the Union, op. cit.,

²⁸² H. Lee-Makiyama, At the nexus of trade & investment : The EU-Japan Economic Partnership Agreement, LES, July 2018, op. cit.,

²⁸³ European Commission. EU-Japan Economic Partnership Agreement, op. cit.,

²⁸⁴ Commission européenne. L'accord UE-Japon en clair, op. cit.,

²⁸⁵ European Parliament. The EU – Japan Economic Partnership Agreement, Directorate General for External Policies of the Union, op. cit.,

Cet impact négatif signifiant une perte d'emplois en Europe est surtout attendu dans le secteur automobile et pour les produits chimiques. Néanmoins, le TSIA (2016) va ajuster les estimations de la CIAR 2012 et estime que 192.000 emplois seront créés dans la manufacture et pour les services. La TSIA explique cela par le fait qu'il y aura zéro perte dans les industries des services, pharmaceutiques et chimiques. Par ailleurs, Benz et Yalcin (2015), tout comme la TSIA s'attendent, d'une part, à une augmentation de +0.01% grâce à l'élimination des barrières non tarifaires permettant des ajustements et par conséquent, et d'autre part, à une augmentation de la taille des entreprises et à ce que la main-d'œuvre soit réaffectée vers des firmes plus productives. Ainsi, il est estimé des gains pour l'emploi. Toutefois, les ajustements ainsi que la réallocation pourront avoir comme effet des pertes d'emplois temporaires.²⁸⁶

Au sujet des salaires, un effet positif est attendu que ce soit pour les travailleurs peu qualifiés que pour les travailleurs hautement qualifiés. Toujours selon la TSIA (2016), les salaires réels pourraient augmenter respectivement de +0.68% et de +0.70%. Selon les simulations du CEPII (Centre d'Etudes Prospectives et d'Informations Internationales), l'impact serait de +0.03% à +0.04% pour l'augmentation des salaires des travailleurs non qualifiés et de +0.04% à 0.05% pour les travailleurs qualifiés.²⁸⁷ En comparaison avec l'Accord coréen, les salaires réels ont augmenté en moyenne de +0.04% dans l'UE28.²⁸⁸

3.2 Les secteurs gagnants & perdants

3.2.1 Secteur automobile

Le secteur automobile fait partie des secteurs gagnants et celui des perdants. Cela s'explique, entre autres, par la réduction des barrières techniques au commerce. En effet, à travers le JEUFTA, les Européens et Japonais se sont mis d'accord sur une reconnaissance des normes de sécurité de l'industrie automobile évitant aux constructeurs des coûts supplémentaires pour répondre aux exigences en matière de normes du pays partenaire. Cette réduction des obstacles non tarifaires serait la principale source de cette augmentation des exportations pouvant aller jusqu'à 5,4 milliards d'euros, selon *Copenhagen Economics*.²⁸⁹

²⁸⁶ European Parliament. The EU – Japan Economic Partnership Agreement, Directorate General for External Policies of the Union, op. cit.,

²⁸⁷ European Commission. EU-Japan Economic Partnership Agreement, op. cit.,

²⁸⁸ European Parliament. The EU – Japan Economic Partnership Agreement, Directorate General for External Policies of the Union, op. cit.,

²⁸⁹ European Commission. The impact of trade liberalisation on the EU automotive industry : trends and prospects, DG Trade, 2014, op. cit.,

D'après le JETRO une augmentation de 84% de véhicules européens au Japon pour une valeur de 4,7 milliards d'euros²⁹⁰ est estimée. En comparaison avec la Corée du Sud, selon la Commission européenne, les exportations auraient triplé passant de 2 milliards d'euros en 2010 (avant l'Accord) à plus de 6 milliards en 2014.²⁹¹ Malgré un impact positif sur les exportations européennes, le marché européen fera face à d'importantes importations en provenance du Japon. Toujours selon *Copenhagen Economics*, les exportations japonaises seraient estimées entre 20 et 27 milliards d'euros. Il est également mentionné que les réductions tarifaires pourraient accroître de 16 milliards d'euros les exportations européennes et à l'inverse, les normes de sécurité pourraient accroître de 4 à 11 milliards d'euros supplémentaires les exportations japonaises.²⁹²

L'UE, ayant un déficit commercial vis-à-vis du Japon pour le secteur automobile (comprenant les véhicules et pièces de véhicules), se verra creuser davantage ce déficit.²⁹³ D'autre part, l'Accord avec la Corée du Sud a engendré du détournement de commerce en défaveur du Japon augmentant ainsi la production de voitures coréennes passant de 0 à environ 500.000 véhicules contre une baisse de 300.000 véhicules japonais.²⁹⁴ Par conséquent, le JEUFTA engendrera du détournement de commerce en défaveur de la Corée du Sud étant donné que le Japon est le 2^{ème} plus important producteur de voitures dans le monde, après l'UE.²⁹⁵ Un autre impact négatif à prendre en compte serait celui sur l'emploi. Selon le JETRO, le JEUFTA aurait un impact positif sur les effets sociaux (pour tous les secteurs pris ensemble) estimés à 33 milliards d'euros pour l'UE et de 18 milliards d'euros pour le Japon.²⁹⁶ Toutefois, des inquiétudes étaient, lors du lancement des négociations, qu'avec un accord qui n'est pas équitable et équilibré, une perte d'emplois importante aura lieu.

²⁹⁰ JETRO. (Page consultée le 24 juillet 2019). Le marché japonais est ouvert sur le monde, Juillet 2013, [En ligne]. Adresse URL : https://www.jetro.go.jp/ext_images/en/eu-japan/pdf/FR201307rev.pdf

²⁹¹ Commission européenne. Ouvrir le marché japonais aux exportations de l'UE, op. cit.,

²⁹² European Commission. The impact of trade liberalisation on the EU automotive industry : trends and prospects, DG Trade, 2014, op. cit.,

²⁹³ Commission européenne. Ouvrir le marché japonais aux exportations de l'UE, op. cit.,

²⁹⁴ Ibid.,

²⁹⁵ World Trade Organisation. World trade statistical review 2018, op cit.,

²⁹⁶ JETRO. (Page consultée le 24 juillet 2019). Le marché japonais est ouvert sur le monde, Juillet 2013, op. cit.,

Même si les négociations ont permis de réduire les barrières techniques, le démantèlement des barrières tarifaires de l'UE augmentera l'importation des véhicules japonais pouvant provoquer une baisse de la production de voitures européennes (estimée à 443.000 unités selon l'ACEA) supprimant entre 35.000 et 73.000 emplois, toujours selon l'Association des constructeurs européens d'automobiles.²⁹⁷ Grâce aux négociations notamment sur les obstacles techniques au commerce, est-ce que ces estimations seront confirmées ou au contraire infirmées ?

D'autre part, les usines de production automobile japonaises présentes sur le marché, en raison des barrières tarifaires et non tarifaires, utilisent essentiellement des pièces de véhicule produites sur le territoire européen et importent peu du Japon. Avec la suppression des tarifs, est-ce que les producteurs japonais en Europe continueront de produire des voitures via des pièces européennes ou au contraire, vont-ils accroître les importations de pièces de véhicules japonaises ? Si tel sera le cas, les importations de pièces japonaises pourraient supprimer encore plus d'emplois européens.

Toujours est-il que suite à son Alliance avec Renault, Nissan a pris des mesures afin de se dégager des liens traditionnels du *keiretsu* (ensemble d'entreprises entretenant entre elles des participations croisées²⁹⁸) et de s'aligner davantage sur son partenaire français. Honda a adopté la même stratégie en modifiant sa chaîne d'approvisionnement et collaborant davantage avec des fournisseurs non japonais.²⁹⁹ On peut supposer que les Japonais produiront davantage de véhicules sur le territoire européen avec des pièces de véhicules non japonais réduisant l'impact négatif sur l'emploi. Cela sera-t-il suffisant pour compenser l'impact négatif sur l'emploi européen comme mentionné précédemment ?

Enfin, la multiplication des accords bilatéraux met sous pression le secteur automobile et l'emploi européens sachant que le secteur automobile a un effet multiplicateur comme mentionné précédemment sur l'économie.

²⁹⁷ European Automobile Manufacturers Association (ACEA). (Page consultée le 24 juillet 2019). Position on the launch of free trade talks between the EU and Japan, [En ligne]. Adresse URL : <https://www.acea.be/news/article/acea-position-on-the-launch-of-free-trade-talks-between-the-eu-and-japan>

²⁹⁸ Wikipédia, l'encyclopédie libre. (Page consultée le 26 juillet 2019). Keiretsu, [En ligne]. Adresse URL : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Keiretsu>

²⁹⁹ NEELY C., *The Japanese automotive industry* », in *Japan Industry News*, op. cit.,

3.2.2 Secteur agricole

Le grand gagnant du secteur agricole est l'Union européenne parce que cette dernière est le deuxième plus grand exportateur, après les Etats-Unis, sur la scène internationale.³⁰⁰ A l'inverse, le Japon n'est pas un exportateur important à l'échelle mondiale de produits agricoles puisqu'il dépend essentiellement de ces importations. Selon la Commission européenne, les exportations pourraient augmenter jusqu'à 180% représentant jusqu'à 10 milliards d'euros.³⁰¹

Un autre élément qui explique que l'UE est gagnante, c'est le fait que le Japon peut appliquer (l'UE peut également l'appliquer puisque l'OMC l'autorise mais dans l'Accord, il ne fait mention que du Japon) une clause de sauvegarde sous certaines conditions, comme expliqué précédemment. On constate une tendance protectionniste du secteur agricole japonais. Par ailleurs, le riz est exclu de l'Accord. Ainsi, on s'aperçoit une certaine crainte du côté japonais pour ce secteur quant à sa libéralisation. La suppression progressive des tarifs permettra aux exportateurs agricoles d'accéder plus facilement au marché japonais et ses 121 millions de consommateurs accroissant la compétitivité des agriculteurs européens et ainsi favoriser les exportations de l'Union.

De même, les Japonais pourront bénéficier de produits agricoles à des prix plus attractifs vu leur dépendance à l'importation et à leur consommation de produits issus de l'agriculture. Malgré un déclin de la main-d'œuvre agricole européenne, le marché japonais devrait être favorable à l'emploi européen sachant que 20 millions de personnes³⁰² y travaillent régulièrement soit 5.8% de la population européenne.³⁰³ A côté du travail régulier, des services sont liés à l'agriculture et à l'alimentation. Au total, cela concerne 44 millions d'emplois dans l'UE.³⁰⁴

Etant donné la faible production de produits agricoles, l'impact négatif, malgré qu'il soit faible pour le marché européen, est bien présent notamment pour la viande de bœuf. D'une part, les Japonais bénéficieront de la libéralisation pour exporter, par exemple, le bœuf *wagyu* qui coûte deux à trois fois plus que le bœuf Holstein (Allemagne) et ainsi accéder au vaste marché européen.

³⁰⁰ Organisation Mondiale du Commerce. Examen des politiques commerciales – Union européenne 2017, op. cit.,

³⁰¹ Commission européenne. Ouvrir le marché japonais aux exportations de l'UE, op. cit.,

³⁰² Union européenne. Agriculture, op. cit.,

³⁰³ Eurostat. Statistiques sur l'emploi, op. cit.,

³⁰⁴ Union européenne. (Page consultée le 11 avril 2019). Agriculture, op. cit.,

En effet, même si la production est faible, le Japon bénéficie de certaines caractéristiques culinaires spécifiques.³⁰⁵ D'autre part, rappelons que les droits de douane pour le bœuf passeront de 15% à 9%, ce qui reste quand même élevé.³⁰⁶ Toujours est-il que grâce à la réduction tarifaire, 50.500 tonnes de viandes bovines pourront être exportées.³⁰⁷

L'impact, contrairement à la viande bovine, sera positif pour celle du porc. Les exportateurs européens bénéficieront de vastes opportunités existant sur le marché puisque la production japonaise est très limitée même si le Japon produit certaines viandes de porc comme le Kurobuta.³⁰⁸ Pour les produits laitiers, tout comme pour la viande bovine, il s'agit d'une libéralisation partielle et les droits de douane, malgré une réduction, restent élevés pour l'UE. Néanmoins, les Européens bénéficieront d'une libéralisation totale après 15 ans pour le fromage passant d'un tarif douanier de 29.8% à 0%.³⁰⁹ Ici aussi, ils ressortent gagnants du JEUFTA sans oublier le fait qu'il bénéficie d'une reconnaissance de plus de 200 indications géographiques.

A propos du vin et des boissons alcoolisées en général, il est vrai que les Européens pourront davantage les exporter vers leur partenaire japonais puisqu'ils profiteront également d'une libéralisation tarifaire et d'une reconnaissance des indications géographiques. D'autant plus que la production japonaise est faible et que le marché japonais du vin est, quant à lui, considérable. Par conséquent, les importations de vins depuis l'UE seraient assez importantes.³¹⁰ Cette levée des barrières tarifaires est très avantageuse d'une part, pour l'UE qui pourra davantage exporter, et d'autre part pour les Japonais qui auront accès à du vin à un prix plus attractif et également bénéficier d'un vaste choix. Seulement un problème persiste et il s'agit de liste des additifs. Le Japon n'étant pas un exportateur important sur la scène internationale, sa liste d'additifs n'est ainsi pas adaptée et cela pourrait poser problème pour les exportateurs européens.³¹¹ Cela pourrait, dès lors, limiter les exportations européennes de vins.

³⁰⁵ European Commission. Trade Sustainability Impact Assessment of the Free Trade Agreement between the European Union and Japan – Final report, op. cit.,

³⁰⁶ Commission européenne. Présentation de l'accord de partenariat économique UE-Japon – Agriculture, op.cit.,

³⁰⁷ Ministère de l'Economie et des Finances. L'Accord de Partenariat économique Union Européenne - Japon est entrée en vigueur le 1^{er} février 2019, op. cit.,

³⁰⁸ European Commission. Trade Sustainability Impact Assessment of the Free Trade Agreement between the European Union and Japan – Final report, op. cit.,

³⁰⁹ Commission européenne. Présentation de l'accord de partenariat économique UE-Japon – Agriculture, op.cit.,

³¹⁰ European Commission. Trade Sustainability Impact Assessment of the Free Trade Agreement between the European Union and Japan – Final report, op. cit.,

³¹¹ Ibid.,

3.2.3 Les marchés publics

Dans le cas des marchés publics, il s'avère difficile de dire si l'UE et ses Etats membres ressortent gagnants ou perdants. Tout d'abord, certains marchés publics sont exclus du JEUFTA (comme c'est le cas pour n'importe quel accord bilatéral). Par conséquent, ils restent protégés et ne tirent pas profit de la compétition.

Pour le côté gagnant, le Japon a ouvert le secteur du chemin de fer à la compétition européenne et cela à tous les niveaux de pouvoir japonais. Il autorise également l'accès aux hôpitaux, aux établissements universitaires ainsi qu'à la distribution d'électricité. Ce sont les seuls secteurs ouverts aux Européens. Dès lors, la majorité des marchés publics japonais restent fermés à la compétition. Le problème qui se pose aux Européens est qu'il faut une présence sur place pour assurer le service clientèle. Et à ce problème s'ajoute un autre qui est la barrière de la langue. En contre-parti, l'UE permet aux entreprises japonaises d'accéder au marché du matériel de transport public permettant aux entreprises européennes de se soumettre à la compétition étrangère et donc d'accroître la compétitivité. Malgré cette ouverture, les Européens commercent énormément entre eux. Les marchés publics ne font pas exception à cette tendance et cela en raison de liens historiques, culturels et géographiques. De ce fait, cela joue en défaveur des Japonais et en faveur des Européens. On peut supposer que le gagnant pour les marchés publics est l'Union européenne.

Selon une enquête réalisée auprès de fonctionnaires japonais à tous les niveaux de gouvernement, 92,8% d'entre eux étaient informés à propos de la conclusion d'un accord de libre-échange entre l'UE et le Japon et parmi eux, seulement 10.7% étaient au courant pour l'inclusion des marchés publics.³¹² Plus de la moitié (54%) des entités ont mis en place des dispositifs afin de promouvoir la participation de fournisseurs étrangers à leurs procédures de passation de marché. Il s'agit essentiellement d'organisations gouvernementales nationales alors que cette tendance est en baisse aux niveaux régional et local. Quant aux organisations de la « ville principale », qui ouvriront leurs marchés publics aux entreprises européennes, elles ne disposent d'aucun arrangement.³¹³ Seules les entités gouvernementales (en tout cas la majorité d'entre elles) ne prévoient pas de mesures additionnelles et les entités qui en prévoient se situent surtout au niveau des gouvernements nationaux.

³¹² EU-Japan Centre for Industrial Cooperation. (Page consultée le 25 juillet 2017). The impact of EU-Japan EPA on Government practices in Japan – Survey report, [En ligne]. Adresse URL : https://www.eu-japan.eu/sites/default/files/imce/government_procurement/epa_government_procurement_survey_report_fin.pdf

³¹³ Ibid.,

Les un cinquième des organisations n'ayant pas d'arrangement prévoient de mettre en œuvre de nouvelles mesures comme un résumé en anglais des appels d'offre ou encore de la mise à disposition en ligne de la documentation. Il s'agit surtout d'agences administratives indépendantes locales comme les hôpitaux et les universités tandis que la plupart des villes principales semblent n'envisager aucune nouvelle mesure.³¹⁴

Toujours selon cette enquête, la plupart des organisations situées aux niveaux régional et local espèrent un impact faible de cet Accord et que cela ne leur offrira pas plus de choix en termes de fournisseurs alors qu'aux niveaux des gouvernements nationaux, ils espèrent une augmentation du nombre d'entreprises européennes participant aux appels d'offre. On constate ainsi une certaine réticence (voire pour certains un refus de libéralisation) à l'ouverture des marchés publics due peut-être à une peur de la compétitivité pour certains et, dès lors, ils ne prévoient aucune disposition supplémentaire pour faciliter leur accès.³¹⁵

3.2.4 Secteur électronique

Au sujet du secteur électronique, l'UE semble être perdante puisque jusqu'ici, ce secteur était protégé par des barrières tarifaires élevées comparé au Japon. Néanmoins, selon la Commission européenne, les exportations de machines électriques devraient augmenter, selon les estimations, entre 1 et 16% (20 à 650 millions d'euros). De ce point de vue, l'UE semble être gagnante.³¹⁶ Au vu de la réduction tarifaire, l'impact sera probablement négatif sur la production de produits électroniques ainsi que sur les exportations et la compétitivité des entreprises européennes. On peut s'attendre à un impact négatif sur l'emploi même si ce dernier sera probablement moins important que celui attendu pour le secteur automobile.

3.2.5 Le secteur du textile et de l'habillement

Le secteur du textile et de l'habillement fait partie des secteurs gagnants puisqu'une augmentation de 220% d'ici 2035 est attendue soit 5,2 milliards d'euros accroissant la compétitivité des entreprises européennes.³¹⁷ Ces estimations sont basées sur le modèle CGE et par conséquent, il faut tenir compte des erreurs engendrées. On peut également supposer un effet positif du JEUFITA sur l'emploi pour ce secteur. Précédemment, nous avons mentionné qu'avec la suppression progressive des tarifs douaniers, le Japon pourrait remonter dans le classement des principaux clients de l'UE pour ce secteur.

³¹⁴ EU-Japan Centre for Industrial Cooperation. (Page consultée le 25 juillet 2017). The impact of EU-Japan EPA on Government practices in Japan – Survey report, op. cit.,

³¹⁵ Ibid.,

³¹⁶ Commission européenne. (Page consultée le 17 avril 2019). Un nouvel accord commercial de l'UE avec le Japon, [En ligne]. Adresse URL : http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2017/july/tradoc_155697.pdf

³¹⁷ Ibid.,

Au vu de l'impact significatif, cette hypothèse pourrait se confirmer. Il ne reste qu'à attendre quelques années afin de déterminer si tel est le cas.

3.2.6 Secteurs financier

Avec une certaine ouverture du secteur financier, celle-ci reste limitée et par conséquent, il ne s'agit pas vraiment d'un secteur gagnant pour l'UE. Comme mentionné précédemment, il existe très peu de banques étrangères sur le territoire japonais et que beaucoup d'entreprises japonaises, pas seulement dans le secteur financier, sont détenues par l'Etat. Il est ainsi difficile d'accéder à ces secteurs en étant étranger. De plus, malgré la mise en œuvre de l'Accord, des barrières subsistent pour ce secteur du côté japonais alors que l'UE a ouvert quasi totalement son secteur financier à son partenaire nippon. Il semble que le gagnant du secteur financier soit le Japon. D'un côté, cela permettra aux Japonais d'accroître les investissements dans l'UE mais de l'autre, comme le pays du Soleil Levant reste fermé, cela limite les investissements européens au Japon et par conséquent à son développement économique et financier.

De manière générale, environ 74.000 entreprises européennes exportent vers le Japon et 78% de celles-ci sont des petites et moyennes entreprises.³¹⁸ Avec la libéralisation partielle ou totale, la réduction des barrières techniques au commerce et enfin, l'accès à certains secteurs, le JEUFITA permettra la création d'emplois dans l'UE, ainsi que l'accroissement de la compétitivité des entreprises européennes et les exportations. D'autre part, l'Accord de libre-échange permettra la réduction quasi-totale de l'asymétrie des tarifs entre les deux partenaires à la suite de la suppression (progressive) de 97% des droits de douanes³¹⁹ favorisant les exportations japonaises permettant aux Européens d'accéder à certains produits à des prix plus attractifs. En effet, pour rappel, 72,4% des exportations de l'UE, en 2016, bénéficiaient de tarifs nuls contre seulement 32.2% des exportations japonaises.³²⁰

Pour ce qui est de la distribution des gains, les cinq principaux secteurs représenteraient (voir tableau ci-dessous), selon les estimations, 90 à 93% des gains de l'UE et du Japon³²¹. Les secteurs pour lesquels l'UE et le Japon pourraient enregistrer de fortes progressions sont respectivement les produits alimentaires transformés et les véhicules.

³¹⁸ Commission européenne. Un nouvel accord commercial de l'UE avec le Japon, op. cit.,

³¹⁹ Commission européenne. Les principaux éléments de l'accord de partenariat économique UE-Japon, op. cit.,

³²⁰ ECIPE, op. cit.,

³²¹ European Commission. Trade Sustainability Impact Assessment of the Free Trade Agreement between the European Union and Japan – Final report, op. cit.,

Pour les produits chimiques et les voitures, il est possible que différents segments du marché soient exportés par le Japon et l'UE.

Table 6 Top five categories of bilateral export gains

<i>EU 28 bilateral export gains (share of export increase)</i>	<i>Japan bilateral export gains (share of export increase)</i>
Food, feed, processed foods (55%)	Motor vehicles (47%)
Other manufacturing (14%)	Other machineries (21%)
Chemicals (incl. pharmaceuticals) (12%)	Electrical machinery (10%)
Business services (4%)	Chemicals (incl. pharmaceuticals) (8%)
Motor vehicles (3%)	Other transport equipment (7%)

Source : European Commission - TSIA

Pour l'UE, la majeure partie de ses exportations de produits chimiques se font dans les produits pharmaceutiques alors que pour son partenaire japonais, il s'agit de produits chimiques industriels spécialisés. Cette situation est semblable pour les véhicules puisque les deux partenaires exportent différents segments de prix et de produits.³²²

Quant aux services, ceux-ci ne figurent pas dans ce top 5 et la raison est que énormément de barrières subsistent, par exemple, pour les services financiers ou les marchés publics puisque pour ces derniers, la libéralisation est assez faible et qu'aucune mesure supplémentaire par certains niveaux de pouvoir n'est envisagée pour la passation des marchés publics pour les entreprises européennes. Les gains pour les services sont estimés à 5% pour l'UE et 1% pour le Japon.³²³

3.3 Les Etats membres gagnants & perdants

3.3.1 Les exportateurs de produits alimentaires et de vins

Les Etats membres gagnants sont ceux dans lesquels se situent les exportateurs de produits alimentaires et de vins. En effet, au vu de la suppression progressive des droits de douane élevés ainsi que de la reconnaissance des indications géographiques, il s'agit clairement des gagnants de cet Accord de libre-échange.

³²² European Commission. Trade Sustainability Impact Assessment of the Free Trade Agreement between the European Union and Japan – Final report, op. cit.,

³²³ Ibid.,

Exportations de fromage (2017)³²⁴

Pays	Exportations totales	Exportations vers le Japon
Allemagne	0.32%	1.4%
Danemark	2.0%	4.8%
France	0.68%	2%
Grèce	1.6%	0.091%
Pays-Bas	0.82%	2.6%
Chypre	6.0%	0.079%

Pour Chypre, il s'agit surtout de commerce intra-européen d'où une importante exportation de fromage au niveau mondial mais un taux faible vers le Japon. La principale destination européenne est le Royaume-Uni (36%). Les gagnants seront probablement le Danemark et probablement les Pays-Bas qui exportaient déjà énormément malgré des tarifs japonais élevés.

Exportations de chocolat (2017)³²⁵

Pays	Exportations totales	Exportations vers le Japon
Allemagne	0.34%	0.40%
Belgique-Luxembourg ³²⁶	0.89%	2.5%
Italie	0.33%	1.3%

Pour les trois Etats membres, il s'agit surtout de commerce intra-européen. La question que l'on peut se poser, c'est que suite à la suppression des tarifs élevés, est-ce que les exportations augmenteront de manière significative surtout pour un produit comme le chocolat pour lequel il serait préférable de produire dans le pays ? Ou, au contraire, ils privilégieront l'ouverture d'un établissement au Japon malgré les barrières qui subsistent ?

³²⁴ The Observatory of Economic Complexity. (Page consultée le 25 juillet 2019). Cheese (2017), [En ligne]. Adresse URL : <https://oec.world/en/profile/hs92/0406/>

³²⁵ The Observatory of Economic Complexity. (Page consultée le 25 juillet 2019). Chocolate (2017), [En ligne]. Adresse URL : <https://oec.world/en/profile/hs92/1806/>

³²⁶ N.B. : Sur le site de l'*Observatory of Economic Complexity*, la Belgique et le Luxembourg ont été analysés ensemble.

Exportations de viande de porc (2017)³²⁷

Pays	Exportations totales	Exportations vers le Japon
Allemagne	0.35%	2.3%
Danemark	3.4%	19%
Espagne	1.33%	12%

Les gagnants de cette libéralisation seront le Danemark et l’Espagne. Pour l’Allemagne, on constate qu’elle exporte essentiellement vers la Corée du Sud (7.8% contre 2.3% pour le Japon)³²⁸. Néanmoins, les exportations allemandes de viande de porc à destination de la Corée du Sud sont passées de 0.48% en 2010³²⁹ à 2.7% en 2012³³⁰ grâce à la mise en œuvre de l’Accord UE-Corée du Sud. Peut-on s’attendre à de tels résultats dans le cas du JEUFTA et par conséquent l’Allemagne fera-t-elle partie des gagnants de l’Accord pour ce produit ?

Exportations de boissons alcoolisées (2017)³³¹

Pays	Exportations totales	Exportations vers le Japon
Belgique-Luxembourg	0.49%	0.54%
Espagne	1.1%	2.8%
France	2.1%	7.1%
Italie	1.5%	2.7%
Portugal	1.4%	0.84%
Royaume-Uni	2.0%	3.0%
Lettonie	4.1%	0.15%

Au vu des données, la France est clairement la grande gagnante dans les exportations de boissons alcoolisées.³³² Elle est suivie du Royaume-Uni et de l’Italie. Pour le Portugal, il s’agit surtout d’exportations intra-européennes et à destination de la France et du Royaume-Uni.

³²⁷ The Observatory of Economic Complexity. (Page consultée le 25 juillet 2019). Pig meat (2017), [En ligne]. Adresse URL : <https://oec.world/en/profile/hs92/0203/>

³²⁸ The Observatory of Economic Complexity. (Page consultée le 25 juillet 2019). Where does Germany export pig meat to ? (2017), [En ligne]. Adresse URL : https://oec.world/en/visualize/tree_map/hs92/export/deu/show/0203/2017/

³²⁹ The Observatory of Economic Complexity. (Page consultée le 25 juillet 2019). Where does Germany export pig meat to (2010), [En ligne]. Adresse URL : https://oec.world/en/visualize/tree_map/hs92/export/deu/show/0203/2010/

³³⁰ The Observatory of Economic Complexity. (Page consultée le 25 juillet 2019). Where does Germany export pig meat to (2012), [En ligne]. Adresse URL : https://oec.world/en/visualize/tree_map/hs92/export/deu/show/0203/2012/

³³¹ The Observatory of Economic Complexity. (Page consultée le 25 juillet 2019). Wine (2017), [En ligne]. Adresse URL : <https://oec.world/en/profile/hs92/2204/>

³³² N.B.: Pour les boissons alcoolisées, il s’agit de la bière pour la Belgique, de spiritueux pour le Royaume-Uni et de vins pour tous les autres.

La Belgique et le Luxembourg exportent davantage vers la Corée du Sud (1.4%) et cela en raison de l'Accord bilatéral.³³³ Quant à la Lettonie, son principal client est la Russie dont les exportations sont de l'ordre de 55%.³³⁴ Le fait que la France serait la grande gagnante se confirme par un article de presse publié par France Bleu qui déclarait que les exportations françaises de vins alsaciens avaient augmenté de 60% depuis l'entrée en vigueur du JEUFTA et que le Japon est devenu le premier marché d'exportation en Asie pour ces producteurs. Par ailleurs, avec cette suppression immédiate des tarifs douaniers (de 15% à 0%), les prix des vins non-effervescents et effervescents ont baissé respectivement de 0.70€ et de 1.10€.³³⁵

3.3.2 Les exportateurs automobiles et de pièces de véhicule

Les Etats membres susceptibles d'être exposés à un impact négatif de la demande car le secteur automobile représente une valeur ajoutée importante dans l'économie sont la République tchèque, l'Allemagne, la Hongrie et la Slovaquie.³³⁶ En effet, le pays qui devrait subir un choc négatif, à prime à bord, en termes de demande, de compétitivité et par conséquent un impact direct sur l'emploi sera l'Allemagne puisqu'elle est un exportateur important tant sur la scène internationale que dans l'UE. Pour ce qui est de la République tchèque, la Hongrie et la Slovaquie, le principal pays de destination de voitures et de pièces de véhicule est l'Allemagne tout simplement parce que c'est dans ces pays que se déroule la production automobile étant donné que la main-d'œuvre est bon marché comparée aux pays de l'Europe de l'Ouest. Ainsi, si l'Allemagne est impactée négativement par le JEUFTA, les pays de l'Europe de l'Est le seront également à la fois en matière de production qu'en termes d'emploi. D'autant plus que, comme analysée précédemment, le secteur automobile, même si une augmentation des exportations est attendue, d'après les estimations, les importations japonaises seront d'autant plus importantes.

³³³ The Observatory of Economic Complexity. (Page consultée le 25 juillet 2019). Where does Belgium-Luxembourg export Beer to ? (2017), [En ligne]. Adresse URL : https://oec.world/en/visualize/tree_map/hs92/export/blx/show/2203/2017/

³³⁴ The Observatory of Economic Complexity. (Page consultée le 25 juillet 2019). Where does Latvia export Hard Liquor to ? (2017), [En ligne]. Adresse URL : https://oec.world/en/visualize/tree_map/hs92/export/lva/show/2208/2017/

³³⁵ MUNHOZ-BOILLOT W., « Accord UE-Japon : depuis janvier 2019, les exportations de vins alsaciens au Japon ont plus que doublé », in *France Bleu*, 17 avril 2019, [En ligne]. Adresse URL : <https://www.francebleu.fr/infos/economie-social/accord-ue-japon-60-de-vin-alsacien-vendu-au-japon-depuis-janvier-2019-1555515257>

³³⁶ European Commission. Trade Sustainability Impact Assessment of the Free Trade Agreement between the European Union and Japan – Final report, op. cit.,

Exportations de véhicules et de pièces de véhicules (2017)

Pays	Véhicules ³³⁷		Pièces de véhicule ³³⁸	
	Exportations totales	Exportations vers le Japon	Exportations totales	Exportations vers le Japon
Allemagne	12%	3.5%	4.8%	1.0%
République tchèque	12%	/	8.4%	0.37%
Hongrie	10%	2.7%	6.0%	0.27%
Slovaquie	20%	0.6%	7.1%	0.075%

Néanmoins, étant donné que des usines automobiles japonaises sont déjà présentes dans l'Union européenne, les réductions tarifaires seront bénéfiques pour l'économie de certains Etats membres comme la Hongrie, la Pologne, la République tchèque ou encore l'Italie, le Portugal et l'Espagne. En effet, ces pays importent des pièces de véhicule pour la construction de voitures japonaises dans les usines japonaises, même s'ils importent essentiellement de l'Allemagne. Toujours est-il que grâce à la suppression des tarifs, cela permettra de réduire les coûts et par conséquent le prix du produit fini. Les consommateurs pourront bénéficier de produits à prix attractifs et avoir un large choix pour leur achat de véhicule. Cela sera avantageux pour l'économie de ces pays ainsi que pour la compétitivité, les exportations et ainsi la création d'emploi. Cependant, ce côté positif pourrait être en défaveur de l'Allemagne même si ces pays continueront d'importer des pièces de véhicule allemandes pour les usines automobiles allemandes.

Quant à la Corée du Sud, le JEUFTA favorisera les exportations japonaises au détriment des véhicules et des pièces de véhicules coréens. C'est, entre autres, le cas de l'Espagne et des Pays-Bas. L'une des exceptions est la Slovénie car le Japon n'a pas été confrontée à du détournement de commerce puisque les importations de pièces de véhicule même avant la mise en place de l'Accord avec la Corée du Sud étaient inférieures à cette dernière. Cet Accord a, malgré tout, favorisé de manière significative les exportations coréennes passant de 1.8% en 2010³³⁹ à 28% en 2017.³⁴⁰

³³⁷ The Observatory of Economic Complexity. (Page consultée le 25 juillet 2019). Cars (2017), [En ligne]. Adresse URL : <https://oec.world/en/profile/hs92/8703/>

³³⁸ The Observatory of Economic Complexity. (Page consultée le 25 juillet 2019). Vehicle parts (2017), [En ligne]. Adresse URL : <https://oec.world/en/profile/hs92/8708/>

³³⁹ The Observatory of Economic Complexity. (Page consultée le 25 juillet 2019). Where does Slovenia import vehicle parts from ? (2010), [En ligne]. Adresse URL : https://oec.world/en/visualize/tree_map/hs92/import/svn/show/8708/2017/

L'Allemagne (elle n'est pas la seule mais c'est la principale) est supposée être la perdante mais l'ACEA est en faveur de l'Accord de libre-échange. On peut supposer que l'Allemagne l'est également et qu'elle est prête à faire face à la compétition japonaise qui devrait être plus accrue. Si ce n'était pas le cas, elle se serait opposée à la conclusion du JEUFTA et celui-ci ne serait pas entré en vigueur. Par conséquent, l'Accord de libre-échange devrait également être bénéfique pour l'Allemagne au regard du secteur automobile puisqu'elle pourrait, par exemple, bénéficier de pièces de véhicule japonais moins cher pour sa propre production.

D'autre part, il faut tenir compte des différents segments qui composent le secteur automobile permettant de comprendre pourquoi l'Allemagne en ressortirait gagnante. En effet, cette dernière exportait déjà au Japon, malgré des tarifs qui soient faibles comparés à ceux de l'UE. La particularité des voitures allemandes, c'est qu'elles sont pour la plupart des voitures de luxe et cette gamme plait aux Japonais même si les voitures japonaises dominent le marché. En effet, les voitures allemandes sont bien présentes et bien implantées en dominant, tout de même, le segment du luxe. En 2015, les immatriculations de Porsche (+24%) et les ventes de Lamborghini (ont quasiment doublé de 300 unités) ont augmenté de manière significative sachant que les deux marques appartiennent au Groupe Volkswagen.³⁴¹ Ainsi, grâce à l'exportation de voitures de luxe, l'Allemagne pourrait s'implanter davantage sur le marché japonais. Elles seront probablement en concurrence, tant sur le marché japonais que sur celui de l'UE, avec Lexus, qui est la marque de luxe de Toyota dont cette dernière veut concurrencer son partenaire allemand.³⁴² Est-ce que les voitures japonaises de luxe arriveront-elles à concurrencer les voitures allemandes sur le marché européen grâce à la suppression progressive des tarifs ?

Les perdants, au contraire, seront, les Français et les Italiens puisque ces derniers produisent essentiellement des voitures de moyenne gamme voire de gamme inférieure, ce qui est similaire aux voitures japonaises qui dominent leur propre marché puisque peu de constructeurs automobiles japonais (Nissan, Honda, Toyota) produisent quelques voitures de luxe.

³⁴⁰ The Observatory of Economic Complexity. (Page consultée le 25 juillet 2019). Where does Slovenia import vehicle parts from ? (2017), [En ligne]. Adresse URL :

https://oec.world/en/visualize/tree_map/hs92/import/svn/show/8708/2010/

³⁴¹ S.A., « Japon : La voiture de luxe sinon rien », in *Le Vif*, 13 avril 2016, [En ligne]. Adresse URL : <https://www.levif.be/actualite/auto/japon-la-voiture-de-luxe-sinon-rien/article-normal-489293.html>

³⁴² Marque-Voiture. (Page consultée le 01^{er} août 2019). Marque de voiture japonaise, [En ligne]. Adresse URL : <http://marque-voiture.com/marque-voiture-japonaise/>

D'autre part, les ventes de voitures italiennes et françaises sont faibles au Japon puisqu'ils n'ont que peu de parts de marché (voir tableau ci-après). Ainsi, les constructeurs italiens et français seront les plus soumis à la concurrence japonaise tant sur le marché japonais qu'europpéen.

Tendance des véhicules importés nouvellement immatriculés (2018)³⁴³		
Origine	Marque	Part de marché
Allemande	Audi	7.23%
	BMW	13.92%
	Mercedes-Benz	18.44%
	Volkswagen	14.19%
Française	Citroën	0.97%
	Peugeot	2.7%
	Renault	1.98%
Italienne	Ferrari	0.21%
	Lamborghini (appartenant au Groupe VW)	0.15%
	Maserati	0.4%
	Fiat	1.64%

On constate que seules les voitures allemandes de luxe sont appréciées par les Japonais ou en tout cas celles qui détiennent une part de marché assez importante alors que celle des voitures de luxe italiennes, telles que Ferrari, est faible. Est-ce que l'Accord permettra aux constructeurs automobiles français et italiens d'acquérir plus de part de marché ou renforcera-t-il davantage la position allemande ?

3.3.3 Les autres secteurs

Tout d'abord, pour le secteur du textile et de l'habillement, parmi les Etats membres, on dénombre notamment l'Italie, exportatrice de chaussures en cuir, dont ses exportations vers le monde sont de 1.5% et de 3.2% vers le Japon.³⁴⁴ Malgré des droits de douane élevés, elle exportait déjà une certaine part de sa production.

³⁴³ Japan Automobile Importers Association (JAIA). (Page consultée le 01^{er} août 2019). Imported Automobile Market of Japan, [En ligne]. Adresse URL : <http://www.jaia-jp.org/english-imported-automobile-market-of-japan/>

³⁴⁴ The Observatory of Economic complexity. (Page consultée le 25 juillet 2019). Where does Italy export leather footwear to ? (2017), [En ligne]. Adresse URL : https://oec.world/en/visualize/tree_map/hs92/export/ita/show/6403/2017/

Avec la libéralisation, les exportations à destination du pays du Soleil Levant devraient accroître de manière significative suite à une augmentation de la demande puisque les Japonais pourront accéder aux produits italiens à de meilleurs prix. Ce sera, dès lors, avantageux pour l'économie italienne. Aux côtés de l'Italie, on peut citer le Portugal. Ce dernier est également un exportateur de chaussures en cuir (3.5% de ses exportations).

Les exportations à destination du Japon sont, néanmoins, faibles soit 0.092% de ses exportations de chaussures en cuir.³⁴⁵ Il s'agit essentiellement de commerce intra-européen puisque ses principaux clients sont l'Espagne, la France et l'Allemagne. Suite à la libéralisation, est-ce que les exportations portugaises de chaussures en cuir accroîtront à destination du Japon ? Ou, au contraire, les produits italiens intéresseront davantage les Japonais et, ainsi, les exportations portugaises ne devraient pas connaître une forte augmentation ? Pour ce secteur, il faut également distinguer les segments et notamment celui du marché du luxe. Le Japon serait, selon une étude de Bain&Company datant de 2016, le deuxième marché du luxe sur la scène internationale et qu'une augmentation de 10% a été enregistrée par rapport à l'année précédente. Grâce à la suppression des tarifs, les exportateurs de produits de luxe seraient probablement les gagnants de ce secteur puisque les marques française (63% de parts de marché du luxe au Japon) et italienne (17%) plaisent aux consommateurs japonais et que la France et l'Italie se placent en deuxième et troisième places des endroits où les Japonais aimeraient acheter du luxe.³⁴⁶

Deuxièmement, au sujet du secteur électronique, un pays qui pourrait être affecté est l'Allemagne car elle est le 3^{ème} pays fournisseur de l'UE mais également le seul sachant que le Japon est le gagnant dans le secteur électronique. D'autant plus que jusque-là, les tarifs douaniers japonais pour ces produits étaient bas et les Européens avaient déjà un certain accès au marché japonais alors que les Japonais faisaient face à des droits de douane européens élevés en raison d'un secteur protégé. Dès lors, on ne s'attend pas à ce qu'il y ait des Etats membres gagnants pour ce secteur sachant qu'ils sont surtout des importateurs et d'autre part, on peut s'attendre à ce que l'Allemagne soit affectée négativement.

³⁴⁵ The Observatory of Economic Complexity. (Page consultée le 25 juillet 2019). Where does Portugal export leather footwear to ? (2017), [En ligne]. Adresse URL : https://oec.world/en/visualize/tree_map/hs92/export/prt/show/6403/2017/

³⁴⁶ Les conseillers du commerce extérieur de la France (CNCCEF). (Page consultée le 01^{er} août 2019). Luxe Japon, [En ligne]. Adresse URL : <https://www.cnccef.org/publication/luxe-japon/>

Pour terminer, pour ce qui est du secteur financier (y compris les assurances) et des marchés publics, comme mentionné précédemment, il ne s'agit pas de secteur gagnant ni perdant au vu de la faible libéralisation en tout cas du côté japonais, alors que les Européens ont quasiment libéralisé l'entièreté des secteurs financier et de l'assurance. Il s'avère difficile à l'heure actuelle, même avec des simulations de résultats, de déterminer ou en tout cas de supposer quels Etats membres seront gagnants. Le résultat dépendra surtout des entreprises européennes qui décideront de proposer leurs services sur le marché japonais malgré des barrières existantes telles que la langue ou encore des barrières techniques.

3.4 Brexit

Suite au référendum du 23 juin 2016, 51,9% des électeurs britanniques³⁴⁷ étaient en faveur de quitter l'Union européenne. Ainsi, le 29 mars 2017, l'ancienne Premier ministre britannique, Theresa May, a notifié au Conseil de l'Europe l'intention du Royaume-Uni de se retirer de l'UE en déclenchant l'Article 50 du Traité sur l'Union européenne. Cette dernière et le Royaume-Uni sont entrés, et cela jusqu'à la sortie de ce dernier dans une période de négociations intenses. Le processus de négociations devait se terminer le 29 mars 2019 mais cela fut prolongé, une première fois au 12 avril et puis jusqu'au 31 octobre de la même année car les deux Parties n'arrivent pas à parvenir à un accord. Et le BREXIT pourrait s'achever avec un « *no deal* » ce qui serait problématique à la fois pour l'UE27 et à la fois pour le Royaume-Uni sans oublier les conséquences pour le JEUFTA.³⁴⁸

Les raisons pour lesquels cela sera problématique est que le Royaume-Uni est le deuxième partenaire du Japon (après l'Allemagne) dans l'Union et que les investissements japonais dans le secteur financier sont assez importants ainsi que pour les équipements de transport et les services professionnels.³⁴⁹ Si le BREXIT se conclut sur un « *no deal* », le Royaume-Uni se verrait fortement impacté. De plus, comme la *City of London* est le centre financier dominant en Europe, et qu'avec un « *no deal* », les investissements japonais pourraient baisser et impacter l'UE.

³⁴⁷ Robert Schuman. (Page consultée le 26 juillet 2019). 43 ans après leur adhésion, les Britanniques décident de quitter l'Union européenne, [En ligne]. Adresse URL : <https://www.robert-schuman.eu/fr/doc/oeo/oeo-1650-fr.pdf>

³⁴⁸ GALLANT N., « Brexit : un no deal plus probable, les conditions posées par Boris Johnson 'inacceptables' pour l'UE », in *Capital*, 26 juillet 2019, [En ligne]. Adresse URL : <https://www.capital.fr/entreprises-marches/brexit-un-no-deal-plus-probable-avec-boris-johnson-a-la-tete-du-gouvernement-1345890>

³⁴⁹ European Parliament – Directorate General for external policies. The EU – Japan Economic Partnership Agreement, op. cit.,

Le BREXIT a déjà eu des conséquences sur les IDE japonais car, depuis l'annonce du retrait en 2016, on observe une tendance à la baisse des IDE qui est assez drastique passant de 29% (IDE japonais dans le monde alors que les IDE japonais vers le Royaume-Uni dans le total de l'UE représentent 73.01%) à 13.47% en 2018 (ne représentant plus que 43.47% des IDE japonais à destination de l'UE). Alors qu'on peut observer une hausse des IDE vers le Royaume-Uni durant la période 2008-2012 malgré la crise financière, on enregistre, pour la même période, une baisse pour l'UE passant de 17.54% à 6.83%. Le BREXIT, en plus d'une baisse des IDE au Royaume-Uni, a provoqué un déplacement de ces derniers vers les autres Etats membres comme c'est le cas pour l'Allemagne où des IDE japonais passent de 1.05% à 3.24% entre 2016 et 2018 tandis que durant la crise, le Japon n'investissait plus en Allemagne.³⁵⁰

Pour certains Etats membres, le BREXIT pourrait améliorer le bien-être de l'Allemagne, par exemple, qui deviendrait la plaque tournante pour les exportations européennes. *A contrario*, les Etats membres qui exportent vers le Japon depuis le Royaume-Uni verront une diminution des gains en matière de bien-être. Mais c'est surtout le Japon qui sera désavantagé par le BREXIT puisque selon les estimations de l'Ifo (2017 et 2018), celui-ci pourrait réduire les avantages économiques japonais entre 14% et 20% étant donné que les entreprises japonaises auront accès à un marché européen de plus petite taille.³⁵¹ L'UE avec le BREXIT perdra 14% de son P.I.B, elle sera moins peuplée car la population britannique représente 12.7% de la population européenne et enfin, elle perdra 6.6% de sa superficie.³⁵²

Des inquiétudes ont été rapportées tant par le Japon que par les constructeurs automobiles européens. En effet, le secrétaire général de l'ACEA, Erik Jonnaert a déclaré : « Nous demandons à la Commission européenne de préciser comment transférer les homologations existantes d'une autorité de l'UE27 vers le Royaume-Uni, et inversement³⁵³ ». ³⁵⁴

³⁵⁰ Japan External Trade Organisation (JETRO). FDI Flow 2018, op. cit.,

³⁵¹ Ibid.,

³⁵² BEZAMAT-MANTES C., VERLUISE P., « L'UE sans le Royaume-Uni. Carte », in *La Revue Géopolitique*, 15 novembre 2016, [En ligne]. Adresse URL : <https://www.diploweb.com/L-UE-sans-le-Royaume-Uni-Carte.html>

³⁵³ Association des constructeurs européens d'automobiles (ACEA). (Page consultée le 26 juillet 2019). BREXIT : les constructeurs automobiles de l'UE appellent à une action urgente pour résoudre des problèmes spécifiques à un secteur, [En ligne]. Adresse URL : <https://www.acea.be/press-releases/article/brexit-eu-auto-makers-call-for-urgent-action-to-solve-sector-specific-issue>

³⁵⁴ N.B.: Traduit de l'anglais par l'auteur

Le BREXIT est aussi une préoccupation du Japon puisque le Premier ministre japonais, Shinzo Abe, espère qu'un BREXIT sans accord soit évité déclarant au Royaume-Uni que : « Le Japon a la ferme volonté de développer davantage ce partenariat solide [à travers la conclusion d'un accord bilatéral ambitieux] avec le Royaume-Uni, d'investir davantage dans votre pays et de poursuivre sa croissance économique avec le Royaume-Uni³⁵⁵ ». ³⁵⁶ Par ailleurs, les entreprises japonaises ont mis en évidence certains éléments importants dans le cas du BREXIT comme par exemple l'application continue des normes internationales (UE/O.N.U) dans les automobiles, de leur permettre d'établir des succursales et d'offrir des services tout en garantissant l'équivalence dans la réglementation des services financiers si le système de passeport unique n'est plus appliqué en Grande-Bretagne, de sécuriser la protection unifiée des propriétés intellectuelles.³⁵⁷

³⁵⁵ S.A., « Brexit: Japan's PM says 'wish of whole world' to avoid no-deal », in BBC News, 10 January 2019, [En ligne]. Adresse URL : <https://www.bbc.com/news/uk-politics-46826345>

³⁵⁶ N.B. : Traduit de l'anglais par l'auteur

³⁵⁷ Keidanren – Japan Business Federation. (Page consultée le 26 juillet 2019). Keidanren's View on Brexit, [En ligne]. Adresse URL : <https://www.keidanren.or.jp/en/policy/2017/027.html>

4. Conclusion

Après des années de négociations et sa conclusion fin 2018, le JEUFITA a envoyé un signal fort sur la scène internationale en montrant que l'Union européenne et le Japon prônent le libre-échange. En effet, selon les estimations, l'impact de l'Accord nippon-européen, au niveau économique, semble faible. Selon les diverses études, l'impact sur le P.I.B se situerait entre + 0.10% et tout au mieux +0.76%. Les exportations et les importations devraient accroître respectivement entre +13.2% et 73% et entre +17.1% et 63% et on s'attend également à une augmentation des investissements japonais comme ce fut le cas avec l'Accord UE-Corée du Sud. Pour ce qui est de l'emploi et les salaires, les prévisions restent extrêmement faibles et à la fois positives et négatives. On peut, en effet, s'attendre à une perte d'emploi notamment pour le secteur de l'automobile qui sera compensée par l'emploi créé grâce à la manufacture et aux services. (Section 3.1)

Il s'agit tout de même d'un Accord symbolique puisque les négociations, tant japonais qu'européens, avec les Etats-Unis se sont soldées par un échec au vu de la position américaine qui prône le protectionnisme. Toujours est-il que les deux partenaires commerciaux, à travers la mise en œuvre du JEUFITA, souhaitent accroître leurs échanges et cela semble se confirmer d'après les estimations même si l'impact économique reste faible. Néanmoins, grâce à la position nippon-européenne vis-à-vis du libre-échange, est-ce que cela pourrait inciter des Etats à prôner la libéralisation et négocier des accords bilatéraux avec les puissances économiques ou au niveau régional ? Ou, au contraire, certains pays maintiendront leur position protectionniste ? Car il n'est point possible de revenir en arrière une fois que l'Accord de libre-échange est mis en œuvre. Ainsi, pour l'UE et le Japon, il est dorénavant inenvisageable d'un retour en arrière, d'un retour vers plus de protectionnisme.

Après de longues analyses, on peut, enfin, répondre à notre problématique qui nous a servi de fil rouge. Pour rappel, celle-ci était la suivante : « Comment l'Accord nippon-européen produirait un impact différencié sur les secteurs-clés des Etats membres européens ? ». On peut supposer trois groupes d'impacts.

Premièrement, un impact positif. Certains Etats membres exportaient déjà vers le Japon, malgré des tarifs douaniers parfois élevés. Grâce au JEUFITA favorisant la libéralisation, les exportations de ces Etats et de certains de leurs secteurs accroîtront davantage et ainsi proposer aux consommateurs japonais plus de choix et à des prix plus attractifs.

Cela est également applicable aux importateurs européens qui pourront bénéficier de produits japonais à moindre coût sachant que les droits de douane européens étaient plus élevés que ceux du Japon créant une asymétrie tarifaire. Ce fut également l'un des reproches japonais. Ce scénario s'applique tant pour les obstacles tarifaires que non tarifaires puisque ces derniers sont réduits grâce à une reconnaissance des normes voire à l'élaboration de normes communes. L'impact positif s'explique également par l'avantage comparatif détenu par certains Etats membres voire certains secteurs à l'échelle européenne et/ou internationale. Ainsi, c'est en cela que l'Accord produirait un impact différencié.

Deuxièmement, un impact négatif. Certains secteurs bénéficiaient d'une certaine protection vis-à-vis de la concurrence non-européenne grâce aux barrières tarifaires et non tarifaires. Désormais, ils ne seront plus protégés et seront soumis à la compétition japonaise dans le cas où ils produisent et exportent des produits similaires. C'est notamment le cas du secteur automobile pour lequel les constructeurs italiens et français produisent essentiellement des voitures de gammes similaires à celles du Japon. De même que pour les produits européens au Japon, les consommateurs européens pourront bénéficier d'un large choix de produits japonais et à des prix attractifs.

Dernièrement, aucun impact attendu, *a priori*. On peut s'attendre à un impact variable selon la stratégie adoptée par les Etats membres et/ou les secteurs. D'une part, nous avons des Etats membres qui n'exportent pas ou très peu vers le Japon. Avec la libéralisation, ces Etats, soit ils commenceront à exporter voire à exporter davantage soit ils supposeront que le marché japonais n'est pas attractif pour leur(s) produit(s) et par conséquent, la situation pré-Accord restera inchangée. D'autre part, avec une faible libéralisation des marchés publics, soit certaines entreprises décideront d'en tirer profit pour offrir leurs services au Japon soit elles ne voudront pas y accéder suite à certains obstacles persistants. C'est également le cas pour les entreprises japonaises, en raison de la distance géographique, de l'exclusion de certains services (maritimes, cabotage, aériens) ou encore parce que les marchés publics font l'objet principalement de commerce intra-européen notamment pour des raisons culturelles et historiques.

Grâce à l'analyse des différents secteurs réalisée précédemment, les Etats membres gagnants et perdants sont repris dans le tableau ci-après à travers une différenciation par secteur et parfois par produit/gamme.

SECTEUR	UNION EUROPEENNE		JAPON
	Etats membres gagnants	Etats membres perdants	
Automobile Sections 3.2.1 & 3.3.2	Allemagne (voitures de luxe) Pièces de véhicules : Hongrie, Pologne, République Tchèque, Italie, Portugal, Espagne	France et Italie (voitures moyenne gamme et gamme inférieure) République Tchèque, Hongrie & Slovaquie – impact négatif sur la demande ?	Gagnant pour les voitures bas de gamme et haut de gamme ; en compétition avec les voitures allemandes de luxe Inversion du détournement de commerce en défaveur de la Corée du Sud (sections 2.6.2.2 & 3.3.2)
Agriculture Sections 3.2.2 & 3.3.1	Produits alimentaires & vins : Danemark & Pays-Bas Chocolat : Belgique-Luxembourg Viande de porc : Danemark & Espagne. <i>Quid</i> de l'Allemagne ? Boissons alcoolisées : France, Royaume-Uni & Italie	<i>A priori</i> , aucun.	Perdant car dépendant des importations ; Pas un exportateur important sur la scène internationale ; Gagnant car exclusion du riz.
Marchés publics Sections 3.2.3 & 3.3.3	Gagnants (accès aux chemins de fer, hôpitaux, établissements universitaires, distribution d'électricité) Perdants (refus/réticence de libéralisation de certains niveaux de pouvoir)		Gagnant – importante libéralisation des marchés publics européens
Electronique Sections 3.2.4 & 3.3.3	Perdants car Etats membres importateurs excepté l'Allemagne		Gagnant de l'Accord car libéralisation importante
Textile & Habillement Sections 3.2.5 & 3.3.3	Chaussures en cuir : Italie. <i>Quid</i> du Portugal ? Marché du luxe : France & Italie	<i>A priori</i> , aucun.	Perdant car pas dans le top 10 des exportateurs et troisième importateur au niveau mondial
Financier Sections 3.2.6 & 3.3.3	Perdants car secteur financier japonais soumis à diverses barrières		Gagnant car libéralisation importante excepté imposition de la forme juridique

Grâce à sa force de négociation, l'UE semble globalement en ressortir la gagnante puisqu'elle a permis aux entreprises européennes d'accéder plus facilement au marché japonais qui, jusque-là, restait difficile d'accès, même si certaines barrières pour certains secteurs persistent toujours à l'heure actuelle. Néanmoins, on peut noter des progrès du côté japonais à ouvrir certains de ces marchés à la concurrence européenne et cela s'explique parce que les Japonais pourront bénéficier de produits européens à des prix plus attractifs, au vu de la suppression des droits de douane. De son côté, le Japon pourra pénétrer plus facilement le marché européen puisqu'il subissait jusqu'à maintenant une asymétrie tarifaire, d'une part, et un détournement de commerce en faveur de la Corée du Sud, d'autre part. Même si on pourrait considérer cela comme une menace pour l'UE, cela favorisera la compétitivité. Dès lors, on peut espérer un accroissement des investissements japonais dans l'UE ainsi que des échanges en matière de R&D.

Selon la Commission européenne, plus l'UE exporte et plus elle crée de l'emploi. Si pour des secteurs comme l'agriculture ou encore le textile et l'habillement, l'UE en ressort vainqueur et ainsi pourra créer de l'emploi grâce à ses exportations, mais qu'en sera-t-il pour le marché de l'automobile pour lequel le Japon semble le grand vainqueur sachant qu'il s'agit d'un secteur avec une valeur ajoutée importante dans l'économie ?

Des préoccupations subsistent. Premièrement, pour les additifs ou encore la pénétration des services pour les marchés publics. Comme nous l'avons souligné dans notre analyse, certains niveaux de pouvoir ne semblent pas ajouter de mesures permettant aux entreprises européennes de participer aux appels d'offre. Ainsi, on se demande si le gouvernement japonais incitera les niveaux de pouvoir à en rajouter et permettre l'accès aux entreprises de l'Union européenne ? Ou, a contrario, les barrières techniques au commerce persisteront toujours autant ? Deuxièmement, que se passera-t-il durant la période post-Brexit ? *Quid* en cas de « no deal » ?

5. Bibliographie

AMADEO K., « Qu'est-ce que l'Accord de libre-échange nord-américain ? », in *The Balance*, 25 juin 2019, [En ligne]. Adresse URL : <https://www.thebalance.com/nafta-definition-north-american-free-trade-agreement-3306147>

Assemblée nationale. (Page consultée le 09 juillet 2019). Rapport de la commission des affaires étrangères sur le projet de loi adopté par le sénat sur l'accord de libre-échange et l'accord-cadre entre l'Union européenne et la Corée, [En ligne]. Adresse URL : <http://www.assemblee-nationale.fr/14/rapports/r1464.asp>

Association des constructeurs européens automobiles (ACEA). (Page consultée le 11 avril 2019). Rapport économique et de marché : situation de l'industrie automobile de l'UE – exercice 2018, [En ligne]. Adresse URL : <https://www.acea.be/statistics/article/economic-and-market-report-state-of-the-eu-auto-industry-full-year-2018>

Association des constructeurs européens automobiles (ACEA). (Page consultée le 11 avril 2019). Fiche technique : voitures, [En ligne]. Adresse URL : <https://www.acea.be/publications/article/fact-sheet-cars>

Association des constructeurs européens automobiles (ACEA). (Page consultée le 11 avril 2019). Etats-Unis, [En ligne]. Adresse URL : <https://www.acea.be/industry-topics/tag/category/usa>

Association des constructeurs européens automobiles (ACEA). (Page consultée le 02 juillet 2019). Déclaration de Trump sur les importations de voitures : les constructeurs européens réagissent, [En ligne]. Adresse URL : <https://www.acea.be/press-releases/article/trump-declaration-on-car-imports-eu-manufacturers-react>

Association des constructeurs européens d'automobiles (ACEA). (Page consultée le 03 juillet 2019). L'industrie automobile réagit à la conclusion de l'accord de libre-échange UE-Japon, [En ligne]. Adresse URL : <https://www.acea.be/press-releases/article/auto-industry-reacts-to-conclusion-of-eu-japan-free-trade-agreement>

Association des constructeurs européens d'automobiles (ACEA). (Page consultée le 20 juillet 2019). Echange international, [En ligne]. Adresse URL : <https://www.acea.be/news/article/international-trade>

Association des constructeurs européens d'automobiles (ACEA). (Page consultée le 26 juillet 2019). BREXIT : les constructeurs automobiles de l'UE appellent à une action urgente pour résoudre des problèmes spécifiques à un secteur, [En ligne]. Adresse URL : <https://www.acea.be/press-releases/article/brexit-eu-auto-makers-call-for-urgent-action-to-solve-sector-specific-issue>

AWEX. (Page consultée le 19 juillet 2019). L'ALENA 2.0 est conclu !, [En ligne]. Adresse URL : <http://www.awex-export.be/fr/medias/l-alena-2-0-est-conclu>

BACON P., MAYER H., NAKAMURA H., *The EU and Japan – A new chapter in civilian power cooperation*, Ashgate, The United Kingdom, 2015, 276 pages.

BALDWIN R., WYPLOSZ C. *The Economics of European Integration*. McGraw-Hill Higher Education. The United States, Third Edition, 2009, chapitre 15, pp. 449-468.

Belrtelsmaan Stiftung. (Page consultée le 24 avril 2018). *On the economics of an EU-Japan Free Trade Agreement*, [En ligne]. Adresse URL : https://www.bertelsmann-stiftung.de/fileadmin/files/BSt/Publikationen/GrauePublikationen/NW_EU-Japan_FTA.pdf

BEZAMAT-MANTES C., VERLUISE P., « L'UE sans le Royaume-Uni. Carte », in *La Revue Géopolitique*, 15 novembre 2016, [En ligne]. Adresse URL : <https://www.diploweb.com/L-UE-sans-le-Royaume-Uni-Carte.html>

BOUISSOU J.-M. *Le Japon contemporain*. Fayard. Paris, 2007, pp. 493-551.

BOUISSOU J.-M. *Japon : sortie de crise(s) ? Asie – Edition 2004-2005*. La Documentation française. France, 2005 pp. 35-60.

BROCARD S., « La Commission propose de signer les accords de libre-échange avec le Japon et Singapour », in *Toute l'Europe*, le 20 avril 2018, [En ligne]. Adresse URL : <https://www.touteurope.eu/actualite/la-commission-propose-de-signer-les-accords-de-libre-echange-avec-le-japon-et-singapour.html>

BROCARD S., « Quatre accords de libre-échange que prépare l'Union européenne », in *Toute l'Europe*, le 13 avril 2018, [En ligne]. Adresse URL :

<https://www.touteurope.eu/actualite/quatre-accords-de-libre-echange-que-prepare-l-union-europeenne.html>

BOUCHAUD B., « L'Europe fait de la réforme de l'OMC sa priorité », in *AGEFI*, 01^{er} février 2019, [En ligne]. Adresse URL : <https://www.agefi.fr/asset-management/actualites/quotidien/20190201/l-europe-fait-reforme-l-omc-priorite-266929>

CARGILL T. F., SAKAMOTO T. *Japan since 1980*. Cambridge University Press, The United Kingdom, 2008, chapter 10, pp. 235-279.

Chambres d'Agriculture, « JEFTA : une opportunité pour l'agriculture européenne et une nouvelle donne du commerce international », in *Analyses et Perspectives*, N° 1708, France, Juillet 2017, 4 pages.

CHRISTIANSEN T., KIRCHNER E., PHILOMENA M., *The palgrave handbook of EU Asia relations*, Palgrave MacMillan, Great Britain, 2013, 664 pages.

CIAR (Commission Impact Assessment Report) on EU-Japan trade relations, European Commission Staff Working Document, Brussels, 2012.

Commission européenne. (Page consultée le 24 avril 2018). Liste des accords, [En ligne]. Adresse URL :

https://ec.europa.eu/taxation_customs/business/calculation-customs-duties/rules-origin/general-aspects-preferential-origin/arrangements-list_fr

Commission européenne. (Page consultée le 04 février 2019). Accord de partenariat économique UE-Japon : textes de l'Accord, [En ligne]. Adresse URL :

<http://trade.ec.europa.eu/doclib/press/index.cfm?id=1684>

Commission européenne. (Page consultée le 04 février 2019). Accord économique et commercial global (CETA), [En ligne]. Adresse URL : http://ec.europa.eu/trade/policy/in-focus/ceta/ceta-chapter-by-chapter/index_fr.htm

Commission européenne. (Page consultée le 24 avril 2018). EU-Canada, Accord économique et commercial global (CETA), [En ligne]. Adresse URL : http://ec.europa.eu/trade/policy/in-focus/ceta/index_fr.htm

Commission européenne. (Page consultée le 23 avril 2018). UE-Japon Accord de partenariat économique, [En ligne]. Adresse URL : http://ec.europa.eu/trade/images/infographics/eu-japan-infographic_fr.jpg

Commission européenne. (Page consultée le 31 mars 2018). UE-JAPON, Accord de partenariat économique, [En ligne]. Adresse URL : http://ec.europa.eu/trade/policy/in-focus/eu-japan-economic-partnership-agreement/index_fr.htm

Commission européenne. (Page consultée le 20 avril 2019). Sommet UE-Japon : une étape historique dans le commerce et la coopération, [En ligne]. Adresse URL : http://europa.eu/rapid/press-release_IP-18-4504_fr.htm

Commission européenne. (Page consultée le 20 avril 2019). L'accord UE-Japon en clair, [En ligne]. Adresse URL : http://ec.europa.eu/trade/policy/in-focus/eu-japan-economic-partnership-agreement/agreement-explained/index_fr.htm

Commission européenne. (Page consultée le 05 mai 2019). Les principaux éléments de l'accord de partenariat économique UE-Japon, [En ligne]. Adresse URL : http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-18-3326_fr.htm

Commission européenne. (Page consultée le 23 avril 2018). L'Accord de libre-échange entre l'UE et la Corée en pratique, [En ligne]. Adresse URL : http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2011/october/tradoc_148312.pdf

Commission européenne. (Page consultée le 13 mars 2019). Relations commerciales UE-Japon – faits et chiffres, [En ligne]. Adresse URL : http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2017/july/tradoc_155737.pdf

Commission européenne. (Page consultée le 08 avril 2019). Japon, [En ligne]. Adresse URL : <http://ec.europa.eu/trade/policy/countries-and-regions/countries/japan/>

Commission Européenne – Direction Générale du Commerce. (Page consultée le 11 avril 2019). European Union, Trade in goods with Japan, [En ligne]. Adresse URL : https://webgate.ec.europa.eu/isdb_results/factsheets/country/details_japan_en.pdf

Commission européenne. (Page consultée le 13 mars 2019). Pourquoi c'est important ?, [En ligne]. Adresse URL : <http://trade.ec.europa.eu/doclib/press/index.cfm?id=1696&serie=1307&langId=fr>

Commission européenne – Directeur général du Commerce. (Page consultée le 11 avril 2019). Agri-food trade statistical factsheet, European Union – Extra EU 28, [En ligne]. Adresse URL :

https://ec.europa.eu/agriculture/sites/agriculture/files/trade-analysis/statistics/outside-eu/regions/agrifood-extra-eu-28_en.pdf

Commission européenne. (Page consultée le 11 avril 2019). L’agriculture dans l’Union européenne et les Etats membres – Fiches statistiques, [En ligne]. Adresse URL :

https://ec.europa.eu/agriculture/statistics/factsheets_en

Commission européenne. (Page consultée le 11 avril 2019). Statistiques du commerce agricole 2007-2016, [En ligne]. Adresse URL :

https://ec.europa.eu/agriculture/statistics/trade/2016/graphs-trade-partners-commodity_en

Commission européenne. (Page consultée le 11 avril 2019). Industrie automobile, [En ligne]. Adresse URL :

https://ec.europa.eu/growth/sectors/automotive_en

Commission européenne. (Page consultée le 12 avril 2019). Textiles et vêtements dans l’UE, [En ligne]. Adresse URL :

https://ec.europa.eu/growth/sectors/fashion/textiles-clothing/eu_en

Commission européenne. (Page consultée le 12 avril 2019). Echange international, [En ligne].

Adresse URL : https://ec.europa.eu/growth/sectors/fashion/textiles-clothing/international-trade_en

Commission européenne. (Page consultée le 18 avril 2019). Présentation de l’accord de partenariat économique UE-Japon – Agriculture, [En ligne]. Adresse URL :

http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2017/july/tradoc_155747.pdf

Commission européenne. (Page consultée le 18 avril 2019). Présentation de l’accord de partenariat économique UE-Japon – Agriculture, [En ligne]. Adresse URL :

http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2017/july/tradoc_155747.pdf

Commission européenne. (Page consultée le 22 avril 2019). Présentation de l’accord de partenariat économique UE-Japon – Marchés publics, [En ligne]. Adresse URL :

http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2017/july/tradoc_155765.pdf

Commission européenne. (Page consultée le 30 avril 2019). Marchés publics, [En ligne]. Adresse URL :

http://ec.europa.eu/internal_market/scoreboard/performance_per_policy_area/public_procurement/index_en.htm

Commission européenne. (Page consultée le 02 juillet 2019). Négociations et accords commerciaux, [En ligne]. Adresse URL :

http://ec.europa.eu/trade/policy/in-focus/ttip/index_fr.htm

Commission européenne. (Page consultée le 19 juillet 2019). La commission européenne propose la signature et la conclusion d’un accord commercial entre l’UE et le Canada, [En ligne]. Adresse URL :

http://europa.eu/rapid/press-release_IP-16-2371_fr.htm

Commission européenne. (Page consultée le 05 juillet 2019). CETA expliqué, [En ligne]. Adresse URL :

<http://ec.europa.eu/trade/policy/in-focus/ceta/ceta-explained/>

Commission européenne. (Page consultée le 09 juillet 2019). Corée du Sud, [En ligne].

Adresse URL : <http://ec.europa.eu/trade/policy/countries-and-regions/countries/south-korea/>

Commission européenne. (Page consultée le 23 juillet 2019). Ouvrir le marché japonais aux exportations de l'UE, [En ligne]. Adresse URL :

http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2017/july/tradoc_155763.pdf

Commission européenne. (Page consultée le 17 avril 2019). Un nouvel accord commercial de l'UE avec le Japon, [En ligne]. Adresse URL :

http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2017/july/tradoc_155697.pdf

Conseil économique et social. (Page consultée le 09 juillet 2019). Avant-projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord de libre-échange entre l'Union européenne et ses Etats membres, d'une part, et la République de Corée, d'autre part, signé à Bruxelles le 6 octobre 2010, [En ligne]. Adresse URL :

https://ces.irisnet.be/fr/avis/avis-du-conseil/par-date/2013/a-2013-039-ces/at_download/file

Consilium Europa. (Page consultée le 09 juillet 2019). Conclusion de l'accord de libre-échange entre l'UE et la Corée du Sud, [En ligne]. Adresse URL :

<https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2015/10/01/korea-free-trade/>

Copenhagen Economics, *Assessment of barriers to trade and investment between the EU and Japan: final report*, Copenhagen, 2009.

Cour de Justice de l'Union européenne. (Page consultée le 05 juillet 2019). Le mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et Etats prévu par l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada (CETA) est compatible avec le droit de l'Union, [En ligne].

Adresse URL :

<https://curia.europa.eu/jcms/upload/docs/application/pdf/2019-04/cp190052fr.pdf>

DE VERGES M., « Qu'est-ce que le traité transpacifique, que Trump veut abandonner ? », in *Le Monde*, 23 novembre 2016, [En ligne]. Adresse URL :

https://www.lemonde.fr/ameriques/article/2016/11/23/qu-est-ce-que-le-partenariat-transpacifique-que-donald-trump-veut-abandonner_5036344_3222.html

DEFRAIGNE J.-C., NOUVEAU P. *Introduction à l'économie européenne*. De Boeck Supérieur. France, Deuxième Edition, 2017, chapitre 8, pp. 321-445.

DELAMOTTE G. *Politique de défense et coopération internationale : la fin de l'exception japonaise ?*. Asie – Edition 2005-2006. La Documentation française. France, 2006, pp. 63-85.

DUCOURTIEUX C., « Libre-échange : un accord entre l'Europe et le Japon très symbolique », in *Le Monde*, 06 juillet 2017, [En ligne]. Adresse URL :

https://www.lemonde.fr/economie/article/2017/07/06/libre-echange-un-accord-tres-symbolique-entre-l-europe-et-le-japon_5156735_3234.html

ECIPE – European Centre for International Political Economy. The EU-Japan Economic Partnership Agreement – A springboard for a Freer, Fairer and more Open Trading System ? 22 November 2018, 9:30 – 13:00, Renaissance Brussels Hotel, Rue du Parnasse 19, 1050 Bruxelles.

EIAS – European Institute for Asian Studies. EU-Japan Security Cooperation Developments in light of the EPA and SPA – Book Launch. 15 November 2018, 12:30 – 15:00, Rue de la Loi 26, 10th Floor, 1040 Brussels.

EL-AGRAA A. M. *The European Union : Economics and Policies*. Cambridge University Press. The United Kingdom, Ninth Edition, 2011, chapitre 24, pp. 383-399.

ETSG – European Trade Study Group. (Page consultée le 24 avril 2018). Partnership in a competitive order : understanding the EU-Japan FTA, [En ligne]. Adresse URL : <http://www.etsg.org/ETSG2016/Papers/425.pdf>

EU-Japan Centre for Industrial Cooperation. (Page consultée le 22 avril 2019). Les marchés publics au Japon : un aperçu, [En ligne]. Adresse URL : <https://www.eu-japan.eu/government-procurement/public-procurement-japan-outline>

EU-Japan Centre for Industrial Cooperation. (Page consultée le 25 juillet 2017). The impact of EU-Japan EPA on Government practices in Japan – Survey report, [En ligne]. Adresse URL : https://www.eu-japan.eu/sites/default/files/imce/government_procurement/epa_government_procurement_survey_report_fin.pdf

Eur-Lex. (Page consultée le 04 février 2019). Accord de libre-échange entre l'Union européenne et ses Etats membres, d'une part, et la République de Corée, d'autre part, [En ligne]. Adresse Url : <http://ec.europa.eu/trade/policy/countries-and-regions/countries/south-korea/>

Eur-Lex. (Page consultée le 14 mars 2019). Version consolidée du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, [En ligne]. Adresse URL : https://eur-lex.europa.eu/resource.html?uri=cellar:2bf140bf-a3f8-4ab2-b506-fd71826e6da6.0002.02/DOC_2&format=PDF

Eur-Lex. (Page consultée le 09 juillet 2019). Décision du Conseil du 16 septembre 2010 relative à la signature, au nom de l'Union européenne, et à l'application provisoire de l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et ses Etats membres, d'une part, et la République de Corée, d'autre part, [En ligne]. Adresse URL : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=OJ:L:2011:127:FULL&from=EN>

European Automobile Manufacturers Association (ACEA). (Page consultée le 24 juillet 2019). Position on the launch of free trade talks between the EU and Japan, [En ligne]. Adresse URL : <https://www.acea.be/news/article/acea-position-on-the-launch-of-free-trade-talks-between-the-eu-and-japan>

European Commission. (Page consultée le 22 avril 2019). Trade Sustainability Impact Assessment of the Free Trade Agreement between the European Union and Japan – Final report, [En ligne]. Adresse URL : http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2016/may/tradoc_154522.pdf

European Commission. (Page consultée le 24 avril 2018). Sustainability Impact Assessments, [En ligne]. Adresse URL : http://ec.europa.eu/trade/policy/policy-making/analysis/policy-evaluation/sustainability-impact-assessments/index_en.htm

European Commission. (Page consultée le 24 avril 2018). South Korea, [En ligne]. Adresse URL : <http://ec.europa.eu/trade/policy/countries-and-regions/countries/south-korea/>

European Commission. (Page consultée le 24 avril 2018). Overview of FTA and other trade negotiations, [En ligne]. Adresse URL : http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2006/december/tradoc_118238.pdf

European Commission. (Page consultée le 08 avril 2019). European Union, Trade in goods with Japan, [En ligne]. Adresse URL : https://webgate.ec.europa.eu/isdb_results/factsheets/country/details_japan_en.pdf

European Commission. (Page consultée le 17 avril 2019). EU-Japan Economic Partnership Agreement, [En ligne]. Adresse URL : http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2017/july/tradoc_155723.pdf

European Commission. (Page consultée le 24 juillet 2019). The impact of trade liberalisation on the EU automotive industry: trends and prospects, DG Trade, 2014, [En ligne]. Adresse URL : <https://www.copenhageneconomics.com/dyn/resources/Publication/publicationPDF/9/369/1476171293/copenhagen-economics-2016-the-impact-of-trade-liberalisation-on-the-eu-automotive-industry.pdf>

European Commission. (Page consultée le 05 mai 2019). Investor-to-State Dispute Settlement (ISDS) Some facts and figures, [En ligne]. Adresse URL : http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2015/january/tradoc_153046.pdf

European Commission. (Page consultée le 05 mai 2019). A new EU trade agreement with Japan, [En ligne]. Adresse URL : http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2017/july/tradoc_155684.pdf

European Commission. (Page consultée le 05 juillet 2019). Comprehensive Economic and Trade Agreement (CETA), [En ligne]. Adresse URL : http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2017/september/tradoc_156064.pdf

European Commission. (Page consultée le 05 juillet 2019). CETA overview –The 7 main parts of the agreement, [En ligne]. Adresse URL : http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2017/september/tradoc_156056.pdf

European Commission. (Page consultée le 05 juillet 2019). Safeguards in CETA – 6 ways CETA guarantees the EU's interests, [En ligne]. Adresse URL : http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2017/september/tradoc_156060.pdf

European Commission. (Page consultée le 09 juillet 2019). Evaluation of the implementation of the Free Trade Agreement between the EU and its Member States and the Republic of Korea, [En ligne]. Adresse URL : http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2019/march/tradoc_157716.pdf

European Parliament – Think Tank. (Page consultée le 01er avril 2018). Towards a free trade agreement with Japan ?, [En ligne]. Adresse URL : [http://www.europarl.europa.eu/thinktank/en/document.html?reference=EXPO-INTA_AT\(2012\)457125](http://www.europarl.europa.eu/thinktank/en/document.html?reference=EXPO-INTA_AT(2012)457125)

European Parliament – Directorate General for external policies. (Page consultée le 13 avril 2019). The EU – Japan Economic Partnership Agreement, [En ligne]. Adresse URL : http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2018/603880/EXPO_STU%282018%29603880_EN.pdf

European Parliament. (Page consultée le 15 juillet 2019). The EU – Japan Economic Partnership Agreement, Directorate General for External Policies of the Union, [En ligne]. Adresse URL : http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2018/603880/EXPO_STU%282018%29603880_EN.pdf

Eurostat. (Page consultée le 08 avril 2019). Eurostat’s concepts and definitions Database, [En ligne]. Adresse URL : https://ec.europa.eu/eurostat/ramon/nomenclatures/index.cfm?TargetUrl=DSP_GLOSSARY_NOM_DTL_VIEW&StrNom=CODED2&StrLanguageCode=EN&IntKey=16701585&RdoSearch=BEGIN&TxtSearch=foreign&CboTheme=&IntCurrentPage=1

Eurostat. (Page consultée le 12 avril 2019). Les comptes nationaux et le PIB, [En ligne]. Adresse URL : https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/National_accounts_and_GDP/fr#L.E2.80.99.C3.A9volution_du_PIB_dans_1.E2.80.99UE:_croissance_depuis_2013

Eurostat. (Page consultée le 12 avril 2019). Valeur ajoutée brute aux prix de base, 2007 et 2017, [En ligne]. Adresse URL : [https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=File:Valeur_ajout%C3%A9e_brute_aux_prix_de_base,_2007_and_2017_\(en_%25_du_total_de_la_valeur_ajout%C3%A9e_brute\)_FP18.png#file](https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=File:Valeur_ajout%C3%A9e_brute_aux_prix_de_base,_2007_and_2017_(en_%25_du_total_de_la_valeur_ajout%C3%A9e_brute)_FP18.png#file)

Eurostat. (Page consultée le 01^{er} juillet 2019). Statistiques sur l’emploi, [En ligne]. Adresse URL : https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Employment_statistics/fr

Eurostat. (Page consultée le 17 juillet 2019). Agriculture, [En ligne]. Adresse URL : https://ec.europa.eu/eurostat/web/agriculture/data/database?p_p_id=NavTreeportletprod_WAR_NavTreeportletprod_INSTANCE_ff6jID0oti4U&p_p_lifecycle=0&p_p_state=normal&p_p_mode=view&p_p_col_id=column-2&p_p_col_count=1

Eurostat. (Page consultée le 20 avril 2019). Evolution de la population – Bilan démographique et taux bruts au niveau national, [En ligne]. Adresse URL : http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=demo_gind&lang=fr

Exportation et développement Canada. (Page consultée le 19 juillet 2019). L’essentiel des obstacles au commerce de l’UE avant et après l’AECG, [En ligne]. Adresse URL : <https://www.edc.ca/fr/article/obstacles-commerce-ue.html>

FLEMING J., « EU-Korea deal pushes Japan to negotiate », in *Euractiv*, 19 octobre 2011, [En ligne]. Adresse URL : <https://www.euractiv.com/section/trade-society/news/eu-korea-deal-pushes-japan-to-negotiate/>

France Diplomatie. (Page consultée le 31 juillet 2019). Présentation de la République de Corée, [En ligne]. Adresse URL : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/coree-du-sud/presentation-de-la-republique-de-coree/>

GALLANT N., « Brexit : un no deal plus probable, les conditions posées par Boris Johnson ‘inacceptables’ pour l’UE », in *Capital*, 26 juillet 2019, [En ligne]. Adresse URL : <https://www.capital.fr/entreprises-marches/brexit-un-no-deal-plus-probable-avec-boris-johnson-a-la-tete-du-gouvernement-1345890>

Global Trade Analysis Project (GTAP). (Page consultée le 10 juillet 2019). Free trade agreements and import-export substitution effect - Evidence from a CGE analysis: the case of EU-Korea and EU-Japan FTAs, [En ligne]. Adresse URL : <https://www.gtap.agecon.purdue.edu/resources/download/8886.pdf>

Groupe Renault. (Page consultée le 20 juillet 2019). Groupe Renault en bref, [En ligne]. Adresse URL : <https://group.renault.com/wp-content/uploads/2018/03/mars-edition-2018-en-bref.pdf>

Gouvernement du Canada. (Page consultée le 19 juillet 2019). Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) – chapitre 11 – investissement, [En ligne]. Adresse URL : <https://www.international.gc.ca/trade-agreements-accords-commerciaux/topics-domaines/disp-diff/nafta.aspx?lang=eng>

HATCH W. F., *Regionalization Trumps globalization: Japanese production networks in Asia*, in Richard Stubbs and Geoffrey R.D. Underhill, eds, *Political Economy and the Changing Global Order*, Oxford University Press, 2000, pp. 382-391.

Hitachi. (Page consultée le 04 mai 2019). European Directory, [En ligne]. Adresse URL : <http://www.hitachi.eu/fr-be/european-directory>

H. Lee-Makiyama, *At the nexus of trade & investment : The EU-Japan Economic Partnership Agreement*, LES, July 2018, op. cit.,

HOEKMAN B. M., KOSTECKI M. M. *The political economy of the world trading system: The WTO and Beyond*. Oxford University Press. The United Kingdom, Third Edition, 2009, 763 pages.

HOEKMAN B. M., MAVROIDIS P. C. *The World Trade Organisation: law, economics, and politics*. Routledge Global Institutions. The United Kingdom, 2007, 158 pages.

HOOS J., HABA K., PALANKAI T., *The enlargement of the EU toward Central Europe and the role of the Japanese economy*, Aula, Budapest, Hongrie, 2002, 237 pages

IDEAS. (Page consultee le 23 juillet 2019). A critique of Computable General Equilibrium Models for Trade Policy Analysis, [En ligne]. <https://ideas.repec.org/p/ags/iatrwtp/51131.html>

International Centre for Trade and Sustainable Development. (Page consultée le 18 juillet 2019). Bali et le futur du commerce multilatéral, [En ligne]. Adresse URL : <https://www.ictsd.org/bridges-news/passerelles/news/bali-et-le-futur-du-commerce-multilat%C3%A9ral>

International Trade Statistics. (Page consultée le 16 avril 2019). List of products exported by Japan, [En ligne]. Adresse URL : https://www.trademap.org/tradestat/Product_SelCountry_TS.aspx?nvpm=1%7c392%7c%7c%7cTOTAL%7c%7c%7c2%7c1%7c1%7c2%7c2%7c1%7c1%7c4%7c1

International Trade Statistics. (Page consultée le 17 avril 2019). List of importing markets for the product exported by Japan in 2018, product: 85 electrical machinery and equipment and parts thereof; sound recorders and reproducers, television, [En ligne]. Adresse URL : https://www.trademap.org/Country_SelProductCountry.aspx?nvpm=1%7c392%7c%7c%7c%7c85%7c%7c%7c2%7c1%7c1%7c2%7c1%7c1%7c2%7c1%7c1

Japan Automobile Importers Association (JAIA). (Page consultée le 01^{er} août 2019). Imported Automobile Market of Japan, [En ligne]. Adresse URL : <http://www.jaia-jp.org/english/imported-automobile-market-of-japan/>

Japan Automobile Manufacturers Association (JAMA). (Page consultée le 16 avril 2019). Japanese Automobile and Motorcycle Industry Statistics, [En ligne]. Adresse URL : <https://www.jama.org/japanese-automobile-and-motorcycle-industry-statistics/>

Japan Automobile Manufacturers Association (JAMA). (Page consultée le 16 avril 2019). Common challenges, common future. Japanese Auto Manufacturers contribute to the competitiveness of Europe's Motor Industry 2018, [En ligne]. Adresse URL : <http://www.jama-english.jp/europe/auto/2018/CommonChallenges18.pdf>

Japan Automobile Manufacturers Association (JAMA). (Page consultée le 20 juillet 2019). The motor industry of Japan 2017, [En ligne]. Adresse URL : <http://www.jama-english.jp/publications/MIJ2017.pdf>

Japan Electronics and Information Technology Industries Association (JEITA). (Page consultée le 17 avril 2019). Production and Exports/Imports of Electronic Equipment 2018, [En ligne]. Adresse URL : <https://www.jeita.or.jp/english/stat/electronic/2018/>

Japan External Trade Organization (JETRO). (Page consultée le 24 avril 2018). EU-Japan EPA/EIA, [En ligne]. Adresse URL : <https://www.jetro.go.jp/en/eu-japan.html>

Japan External Trade Organisation (JETRO). (Page consultée le 16 avril 2019). Japan's International Trade in Goods 2018, [En ligne]. Adresse URL : <https://www.jetro.go.jp/en/reports/statistics.html>

Japan External Trade Organisation (JETRO). (Page consultée le 16 avril 2019). FDI Flow 2018, [En ligne]. Adresse URL : <https://www.jetro.go.jp/en/reports/statistics.html>

JETRO. (Page consultée le 24 juillet 2019). Le marché japonais est ouvert sur le monde, Juillet 2013, [En ligne]. Adresse URL : https://www.jetro.go.jp/ext_images/en/eu-japan/pdf/FR201307rev.pdf

JOVANOVIC M. N. *The Economics of European Integration*. Edward Elgar. The United Kingdom, 2005, 939 pages.

Keidanren. (Page consultée le 20 juillet 2019). Toward a closer and stronger Economic Partnership between Japan and Europe, [En ligne]. Adresse URL : <https://www.keidanren.or.jp/english/policy/2006/017.html>

Keidanren. (Page consultée le 20 juillet 2019). Business calls for speedy ratification of the EU-Japan Economic Partnership Agreement, [En ligne]. Adresse URL : <https://www.keidanren.or.jp/en/policy/2018/078.pdf>

Keidanren – Japan Business Federation. (Page consultée le 26 juillet 2019). Keidanren’s View on Brexit, [En ligne]. Adresse URL : <https://www.keidanren.or.jp/en/policy/2017/027.html>

KOMIYA R., ITOH M., *International Trade and Industrial Policy of Japan*, eds. Industrial Policy of Japan (Japanese version, University of Tokyo Press 1984; English version, Academic Press 1988) (with K. Kiyono), pp173-224.

KÔZÔ Yamamura. *The economic emergence of modern Japan*. Cambridge University Press. Washington, The United States, 1997, 386 pages.

KRUGMAN et al. *International Economics: theory & policy*. Pearson. The United Kingdom, Ninth Edition, 2012, 731 pages.

L’Observateur OCDE. (Page consultée le 02 juillet 2019). Marchés publics européens, [En ligne]. Adresse URL : http://observateurocde.org/news/fullstory.php/aid/3208/March_E9s_publics_europ_E9ens.html

Le Corre Philippe, « Montée en puissance de la Chine : l’Europe et les États-Unis peuvent-ils coopérer ? », *Revue internationale et stratégique*, 2017/3 (N° 107), p. 42-51. DOI : 10.3917/ris.107.0042. URL : <https://www.cairn.info/revue-internationale-et-strategique-2017-3-page-42.htm>

Le Moci. (Page consultée le 18 juillet 2019). OMC / Commerce international : échec complet à Buenos Aires, [En ligne]. Adresse URL : <https://www.lemoci.com/actualites/pays-marches/omc-commerce-international-echec-complet-a-buenos-aires/>

Le Moci. (Page consultée le 19 juillet 2019). UE/Japon : l’accord de libre-échange devrait entrer en vigueur début 2019, [En ligne]. Adresse URL : <https://www.lemoci.com/actualites/pays-marches/uejapon-laccord-de-libre-echange-devrait-entrer-en-vigueur-debut-2019/>

LEBEAU E., « L’impact du JETA sur la stabilité financière », CNE, Service d’études et de formation, Belgique, octobre 2017, 16 pages.

Les conseillers du commerce extérieur de la France (CNCCEF). (Page consultée le 01^{er} août 2019). Luxe Japon, [En ligne]. Adresse URL : <https://www.cnccef.org/publication/luxe-japon/>

LOUKIL R., « Sony arrête la production en Europe », in *Industrie & Technologies*, le 08 septembre 2010, [En ligne]. Adresse URL : <https://www.industrie-techno.com/article/sony-arrete-la-production-en-europe.10149>

MATTHES J., WATANABE Y. : « Towards a Free Trade Agreement with Japan ? », in « Towards a Free Trade Agreement with Japan ? », Workshop, Directorate-General for External Policies of the European Union, European Parliament, October 2012.

MAKIYAMA H. L. « FTAs and the crisis in the European car industry », ECIPE Policy briefs, No. 02, 2012, 20 pages.

Marque-Voiture. (Page consultée le 01^{er} août 2019). Marque de voiture japonaise, [En ligne]. Adresse URL : <http://marque-voiture.com/marque-voiture-japonaise/>

MC CALL R., THIES M., F., *Japan Transformed – Political change and economic restructuring*, Princeton University Press, New Jersey, USA, 2010, pp. 72-94.

MIKUNI A., TAGGART M. R., *Japan's Policy Trap – Dollars, deflation, and the crisis of Japanese finance*, Brookings Institution Press, Washington D.C., USA, 2002, 305 pages.

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. (Page consultée le 17 juillet 2019). Japon, [En ligne]. Adresse URL : <https://agriculture.gouv.fr/japon>

Ministère de l'Economie et des Finances. (Page consultée le 20 avril 2019). L'Accord de Partenariat économique Union Européenne - Japon est entrée en vigueur le 1^{er} février 2019, [En ligne]. Adresse URL : <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/2019/02/01/l-accord-de-partenariat-economique-union-europeenne-japon-est-entre-en-vigueur-le-1er-fevrier-2019>

Mouilliard S., « Quel avenir pour le commerce international après l'échec des négociations à l'OMC », in *20 minutes*, 30 juillet 2008, [En ligne]. Adresse URL : <https://www.20minutes.fr/monde/243247-20080730-avenir-commerce-international-apres-echec-negociations-a-omc>

MULLER J. P., « Bœuf aux hormones, poulet au chlore : le Tafta est-il dangereux pour la santé ? », in *Europe 1*, 25 avril 2016, [En ligne]. Adresse URL : <https://www.europe1.fr/societe/boeufs-aux-hormones-poulets-au-chlore-le-tafta-est-il-dangereux-pour-la-sante-2728918>

MUNHOZ-BOILLOT W., « Accord UE-Japon : depuis janvier 2019, les exportations de vins alsaciens au Japon ont plus que doublé », in *France Bleu*, 17 avril 2019, [En ligne]. Adresse URL : <https://www.francebleu.fr/infos/economie-social/accord-ue-japon-60-de-vin-alsacien-vendu-au-japon-depuis-janvier-2019-1555515257>

NARLIKAR A. *The World Trade Organization: A very Short Introduction*. Oxford University Press. The United Kingdom, 2005, 176 pages.

OLSSON DE KONING S. « EU-JAPAN », CERIS, Research Papers, No. 28, 2012, 30 pages.

NEELY C., The Japanese automotive industry », in *Japan Industry News*, 14 mars 2016, [En ligne]. Adresse URL : <https://www.japanindustrynews.com/2016/03/japanese-automotive-industry/>

NYE S. J., « La montée ‘pacifique’ de la Chine ? », in *La Libre*, 18 mars 2005, [En ligne]. Adresse URL : <https://www.lalibre.be/debats/opinions/la-montee-pacifique-de-la-chine-51b88901e4b0de6db9abca31>

OCDE (2017), *OECD Science, Technology and Industry Scoreboard 2017: The digital transformation*, Éditions OCDE, Paris, 22nd November 2017.

Office des publications de l’Union européenne. (Page consultée le 02 juillet 2019). Mesure de l’impact de la pénétration transfrontalière sur les marchés publics, [En ligne]. Adresse URL : <https://publications.europa.eu/fr/publication-detail/-/publication/5c148423-39e2-11e7-a08e-01aa75ed71a1>

Office des publications de l’Union européenne. (Page consultée le 09 juillet 2019). L’accord de libre-échange entre l’UE et la Corée en pratique, [En ligne]. Adresse URL : <https://publications.europa.eu/fr/publication-detail/-/publication/4878c0b2-58be-4db9-8984-8982c8fb84b1>

Organisation Mondiale du Commerce. (Page consultée le 31 mars 2018). Liste des Membres et Observateurs, [En ligne]. Adresse URL : https://www.wto.org/french/thewto_f/whatis_f/tif_f/org6_f.htm

Organisation Mondiale du Commerce. (Page consultée le 28 avril 2018). Site Web sur les restrictions quantitatives, [En ligne]. Adresse URL : <http://qr.wto.org/Private/Welcome.aspx?ReturnUrl=%2fReports%2fHome.aspx&lang=fr>

Organisation Mondiale du Commerce. (Page consultée le 28 avril 2018). Restrictions quantitatives, [En ligne]. Adresse URL : https://www.wto.org/french/tratop_f/markacc_f/qrfaq_f.htm

Organisation Mondiale du Commerce. (Page consultée le 09 avril 2019). Accord Général sur les Tarifs Douaniers et le Commerce (GATT de 1947), [En ligne]. Adresse URL : https://www.wto.org/french/docs_f/legal_f/gatt47_02_f.htm#articleXXIV

Organisation Mondiale du Commerce. (Page consultée le 09 avril 2019). Les principes qui inspirent le système commercial, [En ligne]. Adresse URL : https://www.wto.org/french/thewto_f/whatis_f/tif_f/fact2_f.htm#mfobox

Organisation Mondiale du Commerce. (Page consultée le 09 avril 2019). Renseignements techniques sur les règles d’origine, [En ligne]. Adresse URL : https://www.wto.org/french/tratop_f/roi_f/roi_info_f.htm

Organisation Mondiale du Commerce. (Page consultée le 09 avril 2019). Les obstacles techniques au commerce, [En ligne]. Adresse URL : https://www.wto.org/french/tratop_f/tbt_f/tbt_f.htm

Organisation Mondiale du Commerce. (Page consultée le 12 avril 2019). Données sur le commerce international et l'accès aux marchés, [En ligne]. Adresse URL : https://www.wto.org/french/res_f/statis_f/statis_bis_f.htm?solution=WTO&path=/Dashboards/MAPS&file=Map.wcdf&bookmarkState=%257b%2522impl%2522:%2522client%2522,%2522params%2522:%257b%2522langParam%2522:%2522en%2522%257d%257d

Organisation Mondiale du Commerce. (Page consultée le 22 avril 2019). L'OMC et les marchés publics, [En ligne]. Adresse URL : https://www.wto.org/french/tratop_f/gproc_f/gproc_f.htm

Organisation Mondiale du Commerce. (Page consultée le 05 mai 2019). Examen des politiques commerciales – Etats-Unis 2018, [En ligne]. Adresse URL : https://www.wto.org/french/thewto_f/countries_f/usa_f.htm

Organisation Mondiale du Commerce. (Page consultée le 05 mai 2019). Examen des politiques commerciales – Union européenne 2017, [En ligne]. Adresse URL : https://www.wto.org/french/thewto_f/countries_f/european_communities_f.htm

Organisation Mondiale du Commerce. (Page consultée le 05 mai 2019). Examen des politiques commerciales – Brésil 2017, [En ligne]. Adresse URL : https://www.wto.org/french/thewto_f/countries_f/brazil_f.htm

Organisation Mondiale du Commerce. (Page consultée le 05 mai 2019). Examen des politiques commerciales – Japon 2017, [En ligne]. Adresse URL : https://www.wto.org/french/tratop_f/tpr_f/tp451_f.htm

Organisation Mondiale du Commerce. (Page consultée le 11 avril 2019). Glossaire, [En ligne]. Adresse URL : https://www.wto.org/french/thewto_f/glossary_f/glossary_f.htm

Organisation Mondiale du Commerce. (Page consultée le 19 avril 2019). Profils tarifaires dans le monde 2018, [En ligne]. Adresse URL : https://www.wto.org/french/res_f/publications_f/world_tariff_profiles18_f.htm

Organisation Mondiale du Commerce. (Page consultée le 18 juillet 2019). Accord sur les Obstacles Techniques au Commerce, [En ligne]. Adresse URL : https://www.wto.org/french/docs_f/legal_f/17-tbt_f.htm

Organisation Mondiale du Commerce. (Page consultée le 05 mai 2019). Les sauvegardes, [En ligne]. Adresse URL : https://www.wto.org/french/tratop_f/safeg_f/safeg_f.htm

Organisation Mondiale du Commerce. (Page consultée le 31 juillet 2019). Prévisions commerciales de l'OMC : conférence de Presse, [En ligne]. Adresse URL : https://www.wto.org/french/news_f/spra_f/spra218_f.htm

Panasonic. (Page consultée le 04 mai 2019). European Sales Offices, [En ligne]. Adresse URL : <https://eu.industrial.panasonic.com/about-us/sales-offices>

Parlement européen – Direction Générale des politiques externes de l’Union. (Page consultée le 02 mai 2018). L’accord de libre-échange UE-Corée : notes d’informations, [En ligne]. Adresse URL :

http://www.europarl.europa.eu/meetdocs/2009_2014/documents/inta/dv/792/792791/792791fr.pdf

PELLETIER P. *Atlas du Japon*. Edition revue et augmentée. Collection Atlas/Monde. France, 2012, pp. 10-22

RAVENHILL J. *Global Political Economy*. Oxford University Press. The United Kingdom, Third Edition, 2011, 555 pages.

Robert Schuman. (Page consultée le 26 juillet 2019). 43 ans après leur adhésion, les Britanniques décident de quitter l’Union européenne, [En ligne]. Adresse URL : <https://www.robert-schuman.eu/fr/doc/oeo/oeo-1650-fr.pdf>

S.A., « Qu’est-ce que le CETA ? », in *Toute l’Europe*, le 1^{er} août 2018, [En ligne]. Adresse URL : <https://www.touteleurope.eu/actualite/qu-est-ce-que-le-ceta.html>

S.A., « TPP : What is it and why does it matter ? », in *BBC news*, 23 janvier 2017, [En ligne]. Adresse URL : <https://www.bbc.com/news/business-32498715>

S.A., « Arrestation de Carlos Ghosn : on vous explique pourquoi cette affaire est qualifiée de ‘coup d’Etat’ de Nissan », in *FranceTV Info*, 21 novembre 2018, [En ligne]. Adresse URL : https://www.francetvinfo.fr/economie/automobile/carlos-ghosn/arrestation-de-carlos-ghosn-on-vous-explique-pourquoi-cette-affaire-est-qualifiee-de-coup-d-etat-de-nissan_3043873.html

S.A., « Le Parlement wallon confirme son opposition à la signature du CETA », in *RTBF*, 14 octobre 2016, [En ligne]. Adresse URL : <https://www.rtf.be/info/belgique/detail-le-parlement-wallon-debat-ce-vendredi-du-projet-de-traite-ceta?id=9429715>

S.A., « Un nouvel accord de libre-échange entre le Canada, les Etats-Unis et le Mexique », in *Le Monde*, 01^{er} octobre 2018, [En ligne]. Adresse URL : https://www.lemonde.fr/economie-mondiale/article/2018/10/01/alena-incertitude-sur-un-accord-entre-ottawa-et-washington_5362493_1656941.html

S.A., « Japon : La voiture de luxe sinon rien », in *Le Vif*, 13 avril 2016, [En ligne]. Adresse URL : <https://www.levif.be/actualite/auto/japon-la-voiture-de-luxe-sinon-rien/article-normal-489293.html>

S.A., « Brexit: Japan’s PM says ‘wish of whole world’ to avoid no-deal », in *BBC News*, 10 January 2019, [En ligne]. Adresse URL : <https://www.bbc.com/news/uk-politics-46826345>

SNBT – Swedish National Board of Trade, Economic outcomes from a tariff removal between the EU and Japan, Stockholm, 2009.

Société Générale. (Page consultée le 16 avril 2019). Le marché japonais : principaux secteurs, [En ligne]. Adresse URL : <https://import-export.societegenerale.fr/fr/fiche-pays/japon/marche-principaux-secteurs>

TERRY E. *How Asia got rich : Japan, China and the Asian Miracle*. M. E. Sharpe. The United States of America, 2002, 724 pages.

The Observatory of Economic Complexity. (Page consultée le 19 juillet 2019). What does Japan export? (2017), [En ligne]. Adresse URL :

https://oec.world/en/visualize/tree_map/hs92/export/jpn/all/show/2017/

The Observatory of Economic Complexity. (Page consultée le 19 juillet 2019). What does Canada export? (2017), [En ligne]. Adresse URL :

https://oec.world/en/visualize/tree_map/hs92/export/can/all/show/2017/

The Observatory of Economic Complexity. (Page consultée le 25 juillet 2019). Cheese (2017), [En ligne]. Adresse URL :

<https://oec.world/en/profile/hs92/0406/>

The Observatory of Economic Complexity. (Page consultée le 25 juillet 2019). Chocolate (2017), [En ligne]. Adresse URL :

<https://oec.world/en/profile/hs92/1806/>

The Observatory of Economic Complexity. (Page consultée le 25 juillet 2019). Pig meat (2017), [En ligne]. Adresse URL :

<https://oec.world/en/profile/hs92/0203/>

The Observatory of Economic Complexity. (Page consultée le 25 juillet 2019). Where does Germany export pig meat to (2010), [En ligne]. Adresse URL :

https://oec.world/en/visualize/tree_map/hs92/export/deu/show/0203/2010/

The Observatory of Economic Complexity. (Page consultée le 25 juillet 2019). Where does Germany export pig meat to (2012), [En ligne]. Adresse URL :

https://oec.world/en/visualize/tree_map/hs92/export/deu/show/0203/2012/

The Observatory of Economic Complexity. (Page consultée le 25 juillet 2019). Where does Germany export pig meat to ? (2017), [En ligne]. Adresse URL :

https://oec.world/en/visualize/tree_map/hs92/export/deu/show/0203/2017/

The Observatory of Economic Complexity. (Page consultée le 25 juillet 2019). Wine (2017), [En ligne]. Adresse URL :

<https://oec.world/en/profile/hs92/2204/>

The Observatory of Economic Complexity. (Page consultée le 25 juillet 2019). Where does Belgium-Luxembourg export Beer to ? (2017), [En ligne]. Adresse URL :

https://oec.world/en/visualize/tree_map/hs92/export/blx/show/2203/2017/

The Observatory of Economic Complexity. (Page consultée le 25 juillet 2019). Where does Latvia export Hard Liquor to ? (2017), [En ligne]. Adresse URL :

https://oec.world/en/visualize/tree_map/hs92/export/lva/show/2208/2017/

The Observatory of Economic Complexity. (Page consultée le 25 juillet 2019). Cars (2017), [En ligne]. Adresse URL :

<https://oec.world/en/profile/hs92/8703/>

The Observatory of Economic Complexity. (Page consultée le 25 juillet 2019). Vehicule parts (2017), [En ligne]. Adresse URL :

<https://oec.world/en/profile/hs92/8708/>

The Observatory of Economic Complexity. (Page consultée le 25 juillet 2019). Where does Slovenia import vehicle parts from ? (2010), [En ligne]. Adresse URL :

https://oec.world/en/visualize/tree_map/hs92/import/svn/show/8708/2017/

The Observatory of Economic Complexity. (Page consultée le 25 juillet 2019). Where does Slovenia import vehicle parts from ? (2017), [En ligne]. Adresse URL : https://oec.world/en/visualize/tree_map/hs92/import/svn/show/8708/2010/

The Observatory of Economic complexity. (Page consultée le 25 juillet 2019). Where does Italy export leather footwear to ? (2017), [En ligne]. Adresse URL : https://oec.world/en/visualize/tree_map/hs92/export/ita/show/6403/2017/

The Observatory of Economic Complexity. (Page consultée le 25 juillet 2019). Where does Portugal export leather footwear to ? (2017), [En ligne]. Adresse URL : https://oec.world/en/visualize/tree_map/hs92/export/prt/show/6403/2017/

The Observatory of Economic Complexity. (Page consultée le 31 juillet 2019). Where does South Korea export cars to ? (2017), [En ligne]. Adresse URL : https://oec.world/en/visualize/tree_map/hs92/export/kor/show/8703/2017/

Toshiba. (Page consultée le 04 mai 2019). Toshiba Offices in Europe, [En ligne]. Adresse URL : <https://toshiba.semicon-storage.com/eu/corporate/tee/toshiba-offices.html>

TOUTAIN A., « Le Japon autorise à nouveau les importations de volaille et foie gras français », in *Classe export*, 7 novembre 2017, [En ligne]. Adresse URL : <http://classe-export.com/index.php/actus/22204-japon-autorise-a-nouveau-importations-de-volaille-foie-gras-francais/>

Toute L'Europe (Page consultée le 24 avril 2018). Qu'est-ce que le CETA ?, [En ligne]. Adresse URL : <https://www.touteurope.eu/actualite/qu-est-ce-que-le-ceta.html>

Toute l'Europe. (Page consultée le 01^{er} juillet 2019). Le budget de l'Union européenne, [En ligne]. Adresse URL : <https://www.touteurope.eu/actualite/le-budget-de-l-union-europeenne.html>

Union européenne. (Page consultée le 11 avril 2019). Agriculture, [En ligne]. Adresse URL : https://europa.eu/european-union/topics/agriculture_fr

Wikipédia, l'encyclopédie libre. (Page consultée le 19 juillet 2019). Crise de la vache folle, [En ligne]. Adresse URL : https://fr.wikipedia.org/wiki/Crise_de_la_vache_folle

Wikipédia, l'encyclopédie libre. (Page consultée le 26 juillet 2019). Keiretsu, [En ligne]. Adresse URL : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Keiretsu>

World Trade Organisation. (Page consultée le 12 avril 2019). World trade statistical review 2018, [En ligne]. Adresse URL : https://www.wto.org/english/res_e/statis_e/wts2018_e/wts2018_e.pdf

World Trade Organisation. (Page consultée le 04 mai 2019). Welcome to the Regional Trade Agreements Information System (RTA-IS), [En ligne]. Adresse URL : <http://rtais.wto.org/ui/PublicMaintainRTAHome.aspx>

ZAHRNT V., « Public money for public goods: Winners and Losers from CAP reform », ECIPE, Working Papers, No. 08, 2009, 37 pages

6. Annexes